

LES PRATIQUES ET SAVOIR-FAIRE DE LA TRANSHUMANCE EN FRANCE



Transhumance estivale ovine, Larche (Alpes-de-Haute-Provence). © Maison de la Transhumance, 2016.



Troupeau de brebis de race corse : l'arrivée en estive, Cuscionu, été 2008. © Dormagen, 2008.



Rencontre Pastoralisme et tourisme, Festival des bergers du Jura, Mouthé, 19 mai 2009. © Jan Siess, 2009.



Transhumance sur les monts du Forez. © C. Camus, 1990.



Transhumance dans les Pyrénées ariégeoises, 2018. © pyreneanway.com, 2018



Montée des vaches en famille en costumes traditionnels vers les estives du massif des Vosges. © OS Vosgienne, 2019.

Description sommaire

Forme de l'agropastoralisme, la transhumance (du latin *trans*, « au-delà », et *humus*, « terre ») consiste à déplacer, à certaines saisons, de grands troupeaux d'ovins, de bovins, de caprins et d'équins, sur des distances plus ou moins longues. En France, elle subsiste de manière vivante et organisée dans plusieurs territoires : Alpes, Corse, Jura, Massif central, Provence, Pyrénées, Vosges, où elle modèle, avec une grande diversité de formes, les relations entre les hommes, les animaux et les écosystèmes. La pratique de la transhumance repose sur la mobilité des troupeaux et des hommes. Elle est un moyen de mettre à profit la complémentarité des ressources, en fourrage et en eau, été des activités de différents territoires qui, pris individuellement, ne pourraient accueillir en permanence des troupeaux. La mobilité des troupeaux et des hommes et la recherche de fraîcheur sont des facteurs clés d'adaptation et d'accès aux ressources. La transhumance permet ainsi d'entretenir des troupeaux productifs, malgré les contraintes pédoclimatiques des milieux visités, et complément d'autres activités localement présentes. Sa pérennité dépend de celle des systèmes d'élevage qui la pratiquent. La transhumance implique des savoirs spécifiques en matière de conduite des troupeaux, d'élevage des animaux, de gestion de l'espace pastoral et de ses ressources naturelles ou encore de gestion collective des communs pastoraux, toutes connaissances et pratiques partagées par les éleveurs et bergers transhumants, qui, pour transhumer dans de bonnes conditions, interagissent avec une grande diversité d'acteurs. La transhumance contribue à sauvegarder certains savoir-faire liés au bâti et à l'artisanat traditionnel, ainsi qu'à l'élaboration de produits alimentaires, que les bergers doivent maîtriser afin d'assurer leur autonomie durant les déplacements et la vie sur les pâturages d'altitude. Des pratiques sociales, rituels et fêtes saluent en particulier le départ des troupeaux et de leurs gardiens et les accueillent au retour.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

Les pratiques et savoir-faire de la transhumance en France

En langue régionale

- alsacien : *wandhla*
- basque : *borturat joaiterat / bortü sorhoka* (monter à la montagne), *borturat jautea* (descendre)
- béarnais : *saüto, soüta*
- bigourdan : *müdar* (vallée d'Argelès Gazost)
- corse : *a muntagnera, a muntanera / amuntagnà, amuntanà* (partie sud de l'île) / *l'impiaghjera, impiaghjà*
- franco-provençal ou arpitan : *emmontagnée / démontagnée, inalper / désalper, remue* (Alpes du Nord)
- gascon : *amoutanhar*
- occitan : *endrailher / amontanher* (partie sud du Massif central), *montada / davalada* (Aubrac), *montade / dévalade* (Forez)
- provençal : *amountagna, estiva / montar a l'estiva, iverna / ivernar, far la routo* (Alpes du Sud et Provence)

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- Traditions et expressions orales
- Pratiques sociales, rituels ou événements festifs
- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- Autres : pratiques alimentaires

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Les principaux espaces de la transhumance en France accueillent chacun une communauté de pratique à multiples composantes, que l'on retrouve présentes dans chacun des territoires, avec quelques variantes locales parfois. Les surfaces pastorales, éloignées des sièges d'exploitation, à caractère saisonnier généralement exclusif, interdisent tout retour quotidien du troupeau sur l'exploitation, et font l'objet de déplacements de transhumance, comme c'est le cas notamment pour les espaces d'alpage ou d'estive ou de chaume et de transhumance hivernale. Leur utilisation « structure alors plus ou moins fortement les systèmes d'élevage, requiert souvent des formes collectives d'organisation des éleveurs, fait appel à des moyens de transports (animaux, personnes, matériel), mobilise des emplois saisonniers de salariés (gardiennage, traite, fabrication fromagère...) et impose des équipements appropriés » (Projet AgroPastoM, 2018).

- **Les éleveurs et bergers**

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Dans le massif vosgien, les agriculteurs pratiquent la transhumance à titre individuel, assurant la régénération et la biodiversité des pâturages. Au temps du développement des usines textiles au XIX^e siècle, les paysans, à la tête de toutes petites exploitations, mettaient en pension leur troupeau chez un marcaire, qui les menait à l'estive durant cent vingt jours, pour la fabrication des fromages (munster, notamment). Chargé de les garder sur les chaumes, il permettait ainsi aux agriculteurs, jusque dans les années 1970, d'être employés comme paysans-ouvriers à l'usine. Depuis la disparition des petites exploitations, chaque agriculteur monte son troupeau dans les hauts pâturages. Une cinquantaine d'éleveurs pratiquent la transhumance de nos jours dans le massif (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges), avec parents et amis et accompagnés d'un public fidèle ou curieux.

Dans le massif jurassien, les propriétés pastorales sont variées (domaniales, communales, privées). La gestion de l'alpage (troupeau, pâture, pré-bois, bois, patrimoine bâti) est généralement assurée par le(s) exploitant(s) agricole(s), individuels ou mutualisés collectivement. Dans 15 % des cas (20 % des surfaces pastorales), cette gestion est confiée à un berger, selon les conditions économiques et si la ferme de base est trop éloignée. Chaque berger garde alors une centaine d'animaux en moyenne par alpage. Le recours aux bergers se fait de la part de gestionnaires d'estives, individuels ou collectifs. Des gestionnaires suisses font appel à des bergers (70 %). Le berger jurassien peut être l'interlocuteur entre toutes les parties prenantes et avec les divers usagers de la montagne, tirant son identité de ce travail en globalité et d'un sentiment d'attachement à son territoire et à sa préservation. Les femmes contribuent à façonner le territoire (gestion du pré-bois, jardins, petits fruits, plantes médicinales).

Dans le Massif central, l'organisation de la transhumance repose sur les éleveurs, leurs familles et leurs amis, qui aident à conduire le troupeau en estive, avec une forte part de bénévolat. Dans la majeure partie du massif, les estives sont gérées individuellement. Les estives collectives, en groupements pastoraux, sont nombreuses surtout dans le sud du massif (Causses, Cévennes, Lot). Sur l'estive, le troupeau est pris en charge par le berger, qui peut être tantôt un salarié, employé pour la durée de la saison d'estive et quelques semaines avant et après pour l'organisation de celle-ci, tantôt l'un des éleveurs du groupement, qui réalise une prestation de gardiennage pour le groupement ou qui devient salarié du groupement pour quelques mois. Les éleveurs eux-mêmes assurent la surveillance à tour de rôle, selon un planning partagé. Des aides-bergers supplémentaires sont parfois embauchés depuis quelques années, dans le cadre du « plan Loup », face au risque de prédation des troupeaux ovins.

Dans les Alpes du Nord est employé le terme « d'alpagistes » (ceux qui utilisent l'alpage), qui fait davantage référence à l'élevage bovin. Ils peuvent être propriétaires ou locataires de l'alpage, ou être propriétaires de tout ou partie du cheptel inalpé et prendre des bêtes en pension en estive pour augmenter sa production (cas des alpages laitiers) ou pour des prestations de gardiennage auprès d'éleveurs. En alpage, les activités pastorales génèrent des emplois. Sur les 2500 alpages avec des animaux présents au 15 juillet, plus de 5500 personnes travaillent en été, dont 800 salariés, essentiellement des bergers en Provence et des vachers, fromagers ou salariés en gestion de la vente de produits ou de l'accueil dans les Alpes du Nord (*Enquête pastorale 2012-2014*, 2016).

Dans les Alpes du Sud et en Provence, ceux qui pratiquent majoritairement la transhumance sont les éleveurs ovins, dits localement « moutonniers » : ils gardent eux-mêmes (éleveurs-bergers), embauchent des bergers salariés ou confient leurs troupeaux aux éleveurs alpins. Les grands transhumants ont leurs sièges d'exploitation et hivernent dans les plaines de Crau et de Camargue et les départements méditerranéens, leurs troupeaux sont dirigés l'été vers les Alpes, du sud et du nord (200 à 500 km) ; ils sont provençaux, mais ont aussi des attaches familiales fortes en montagne (notamment Alpes-de-Haute-Provence, Savoie et Piémont). La moyenne transhumance est pratiquée par des éleveurs ovins et bovins, des Préalpes notamment, sur une distance plus courte (50 à 100 km). Les éleveurs de haute montagne, y compris bovins et caprins, pratiquent une transhumance locale (ou verticale) vers des alpages de proximité, généralement sur la même commune. La transhumance hivernale est pratiquée par certains troupeaux, ovins et bovins, des exploitations montagnardes, y compris des Alpes du Nord, qui viennent passer l'hiver et une partie du printemps dans les plaines ou massifs forestiers du littoral. Enfin, une forme de nomadisme est pratiquée par les « herbassiers », éleveurs sans terre transhumant de pâturage en pâturage tout au

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

long de l'année. Ces systèmes, économes en foncier et en capital, permettent notamment l'installation progressive de jeunes éleveurs. De façon générale, la communauté professionnelle est provençale et dauphinoise, mais son origine se diversifie, avec des installations de tous horizons géographiques et culturels.

En Corse, les bergers transhumants sont pour la plupart issus d'une communauté de bergers-fromagers. La surveillance est assurée par l'éleveur sans recours au travail salarié. La sédentarisation des troupeaux en plaine ou en zone de piémont n'a donné lieu que très rarement à des regroupements pour une mise en pension déléguée à des bergers salariés. Faute d'une filière fourragère organisée et dédiée à l'élevage, les bergers utilisent souvent la montagne en dernier recours. Dans ces anciennes communautés agropastorales que sont les villages, le fromage fabriqué en montagne (*u muntanacciu*) bénéficie d'une plus forte réputation relativement aux fromages fabriqués durant l'hiver et au printemps. Les estives sont très majoritairement la propriété des communes. Les prescriptions et les obligations que les communes imposaient aux éleveurs tombent en désuétude. La transhumance est devenue surtout un espace de repli fourrager et sanitaire, accueillant des troupeaux taris et permettant de préserver les prairies de plaine. Pourtant, la valeur identitaire de la transhumance et de l'estive est encore forte. Pour les communautés pastorales et villageoises, la figure du berger est associée à la transhumance et à la montagne. Cet attachement s'exprime dans les registres de la mémoire et du patrimoine, dans les domaines techniques, de l'habitat et de l'alimentation.

Dans les Pyrénées, la transhumance concerne la communauté pastorale au sens large, du fait de l'impact sur la qualité des milieux, les paysages, les autres usages de la montagne et la dimension culturelle. La société pyrénéenne est profondément marquée par les pratiques pastorales dans les traditions orales (chants, contes), l'artisanat et le tourisme, de nature et culturel. Les éleveurs transhumants, qui utilisent et entretiennent les espaces pastoraux sont, pour la majorité, des exploitations d'élevage des vallées et du piémont basque et béarnais. La transhumance est souvent motivée par la taille des surfaces de l'exploitation, trop petites pour nourrir le(s) troupeau(x) sur toute l'année. En complément des terres (privées) de l'exploitation, on a recours aux ressources pastorales des territoires collectifs, aux différents étages de la vallée : les pâturages d'altitude ou estives (parfois hautes et basses) et les zones intermédiaires entre terres d'exploitation et estives. Avant la baisse récente du nombre d'exploitations, les éleveurs devaient aussi descendre une partie du troupeau en plaine (Gers et Gironde) durant l'hiver, pratique moins répandue de nos jours, du fait de l'agrandissement progressif des exploitations. Le principe subsiste dans la mise en pension hivernale des animaux improductifs (agnelles en plaine). La figure du « berger sans terre », fréquent dans certaines vallées, relève de l'exploitation des ressources pastorales par la transhumance, avec un statut social plus difficile à pérenniser dans les conditions actuelles.

• Les organisations pastorales collectives

À l'échelle nationale, l'Association française de pastoralisme (AFP), qui rassemble des éleveurs, bergers, agents de développement local, chercheurs et enseignants, œuvre à la reconnaissance et à la défense des systèmes agro-pastoraux et des espaces pastoraux, à la mise en réseau des acteurs du pastoralisme et à la promotion d'initiatives en matière d'élevage extensif et de gestion des ressources naturelles spontanées. Lien entre les massifs (Jura, Alpes du Nord et du Sud, Ariège, Béarn et Pays basque), la Fédération des associations de bergères et bergers de France (FABBF) a été créée en 2014, après cinq années de concertation entre les associations, dont l'ABJFSA.

Les organisations pastorales collectives – associations foncières pastorales (AFP) ou groupements pastoraux (GP) –, instaurées par la loi pastorale de 1972, répondent aux nécessités de mise en commun des moyens de production et des troupeaux engagés dans les territoires de transhumance, marqués par la saisonnalité et la pression des milieux naturels. Chargées de prendre en considération tous les enjeux de l'élevage et des milieux pâturés, ces structures collectives ont un rôle d'intérêt général (aménagement du territoire, création et entretien des accès et équipements, intervention pâturée ou mécanique sur les milieux). Elles permettent la mutualisation des moyens, notamment pour l'embauche de bergers, et renforcent ainsi la surveillance sanitaire des troupeaux domestique

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

et leur protection. Elles prennent compte d'autres biens communs, comme la protection et préservation de milieux particuliers ou de captages d'eau. Avec leurs moyens humains, techniques et financiers et leur capacité de représentation, elles assurent diverses formes d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des ressources de territoires difficiles. Environ 600 000 ha au total sont ainsi gérés collectivement dans les massifs français (AgroPastoM, 2018).

Ces collectifs par massifs sont de différents types :

- les GP sont un regroupement d'éleveurs pour une valorisation collective de surfaces pastorales, au moyen d'une structure porteuse (syndicat, association, coopérative), agréée par l'État. Mutualisant les conditions techniques et les coûts relatifs à la conduite d'une saison de pâturage, ils sont les interlocuteurs uniques et reconnus des partenaires locaux (communes, ONF, PNR, parc nationaux...), salarient un ou plusieurs bergers et mobilisent des aides financières pour des projets d'amélioration pastorale ou de modification de conduites. Les GP sont les principaux employeurs de bergers et bergères (ex. : plus de 800 contrats dans les Alpes en 2014).
- les groupements pastoraux laitiers (en raison du fruit commun) ont été dotés directement d'aides de la PAC, ce qui n'est majoritairement pas le cas des autres GP.
- les commissions syndicales, créées pour gérer des biens ou des droits indivis et les services publics associés, sont gestionnaires de vastes espaces pastoraux. Administrées par des élus délégués des communes concernées (regroupant jusqu'à 89 communes dans les Pyrénées), elles sont particulièrement mobilisées dans les Pyrénées.
- avec le statut de coopérative agricole, les sociétés d'intérêts collectifs agricoles (SICA) d'alpage permettent à des éleveurs de conduire des améliorations pastorales en commun, de mobiliser des financements publics en ce sens et de mutualiser tout ou partie des équipements réalisés.
- tel est aussi le cas des collectifs pastoraux sous forme associative.
- les associations de transhumance hivernale (ATH), souvent agréées en GP, offrent des solutions fourragères hivernales et déchargent les exploitations de montagne. Leurs actions de pâturage permettent aussi de lutter contre les incendies dans les régions méditerranéennes.
- les biens sectionaux, ou de section, sont des biens dont la jouissance revient aux habitants d'une section de commune (régime modernisé le 27 mai 2013). Les habitants n'en sont pas propriétaires, mais les revenus tirés de leur exploitation sont utilisés au profit de la section. Répandus dans divers territoires, ces types de biens se retrouvent particulièrement présents en Auvergne.

Ainsi, dans le Jura, 126 estives sur 250 sont gérées de façon collective en 2020. Dans les Alpes, la gestion collective est très importante et progresse fortement : le nombre d'alpages gérés par les GP a doublé depuis 1996, pour atteindre 560 entités en 2014, qui gèrent 700 alpages (soit la moitié des surfaces d'alpage) et accueillent 61 % des effectifs d'ovins estivés et 42 % des effectifs bovins viande estivés ; en 2014, les exploitations individuelles restent toutefois les gestionnaires les plus fréquents en nombre d'alpages gérés à l'échelle du massif des Alpes (73 % des alpages), même si leur poids se réduit par rapport à 1996-1997 ; ces gestionnaires individuels dominent toujours très largement pour les vaches laitières estivées (80 % du cheptel), les caprins (77 %) et les équins (73 %). Les formes collectives sont particulièrement répandues dans les Alpes-de-Haute-Provence (59 % des alpages), dans les Hautes-Alpes (68 %) et en Isère, tandis que les gestions individuelles dominent dans les alpages savoyards (près de 90 % des alpages), mais aussi dans la Drôme (72 %) et les Alpes-Maritimes (56 %).

Dans le massif jurassien, la gestion collective relève de collectifs de propriétaires (AFP) et de collectifs d'exploitation (GP, coopératives, syndicats), qu'il y ait mise en commun des troupeaux ou pas. Deux organisations ont été créées : la Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA), service pastoral, en 1962, et l'Association régionale de développement agricole et rural (ARDAR) du massif du Jura, en 1974, à la suite de la loi Montagne, pour fédérer les organisations professionnelles agricoles du massif : chambres d'agriculture, FDSEA, Jeunes Agriculteurs et Syndicat ovin de Franche-Comté, ainsi que le PNR du Haut-Jura et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) de Bourgogne-Franche-Comté. L'Association des bergers du Jura

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

franco-suisse et amis (ABJFSA) est née en 1993, en opposition à un projet de circuit automobile dans un espace pastoral, aujourd'hui classé en Espace naturel sensible (ENS). Elle organise depuis 2009 le F'estiv'al « À la rencontre des bergers », a édité une « Charte des bergers pour une gestion durable des alpages jurassiens » (2004) et veut créer un alpage témoin, lieu d'une école expérimentale.



*Concert folk déguisé, Festival des bergers du Jura, Mouthe, 22 mai 2010.
© Jan Siess, 2010.*

Dans le Massif central, les groupements pastoraux du Gard et de Lozère sont regroupés en une fédération, créée en 2013, animée notamment par le Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace (COPAGE) en Lozère. Le service pastoral de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie apporte son expertise dans le domaine du pastoralisme. Auvergne Estives fédère les groupements pastoraux d'Auvergne depuis 2015. L'Ardèche dispose aussi d'un service pastoral départemental. Ces fédérations font valoir les droits des groupements pastoraux, les accompagnent dans leur structuration et organisent des échanges entre les acteurs de la transhumance (présidents des groupements pastoraux, bergers, services vétérinaires, Mutualité sociale agricole (MSA), parcs naturels régionaux (PNR), organisations professionnelles agricoles) et le Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM).

Dans les Alpes et en Provence, les éleveurs en alpages se regroupent le plus souvent en GP ou en associations de transhumance hivernale (ATH) ; les propriétaires se regroupent en AFP pour mettre à disposition leur foncier à un usage pastoral. Les premières ATH, avec un objectif de défense de la forêt contre les incendies, se sont constituées dans les massifs des départements méditerranéens, tel le Var, dans les années 1980, grâce à quelques éleveurs pionniers, accompagnés par le CERPAM. Les Alpes du Nord présentent des formes collectives spécifiques : les SICA, adaptées aux groupements laitiers des Savoie. Les collectifs pastoraux sous forme associative sont répandus en Drôme et permettent une organisation souple pour gérer des zones intermédiaires complexes. Près de 600 collectifs d'éleveurs exercent en Provence et dans les Alpes, représentés et accompagnés par le CERPAM et des associations de groupements pastoraux (ESTIVALP dans les Alpes-de-Haute-Provence et ALPAGE dans les Hautes-Alpes) et par les services pastoraux dans les Alpes du Nord : Association départementale d'économie montagnarde (ADEM) dans la Drôme, Fédération des alpages de l'Isère (FAI), Sociétés d'économie alpestre en Savoie (SEA73) et Haute-Savoie (SEA74). Le « Réseau pastoral alpin » mutualise les compétences et les capacités des services pastoraux et du SUACI Montagn'Alpes, réseau montagne des chambres d'agriculture des Alpes du Nord. Ces services techniques accompagnent les éleveurs et leurs collectifs. Ils font le lien avec les dispositifs de la loi pastorale de 1972, agissent aux côtés des collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, dans l'accompagnement technique des porteurs de projets et dans les démarches de concertation nécessaires à l'accès aux crédits publics structurants (crédits des collectivités territoriales, FEADER, Politique agricole commune). Certaines approches territorialisées, à l'initiative des conseils régionaux, ont fait naître des projets organisés, dans les Alpes du Nord, en « plans pastoraux territoriaux » (PPT) et, dans les Alpes du Sud, en « plans d'orientation pastoraux intercommunaux » (POPI), et permettent la concertation et la prise en

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

considération des enjeux d'aménagement, surtout à l'échelle des PNR ou d'intercommunalités. Pour les éleveurs, l'Association des éleveurs ovins transhumants du Vercors a été créée en 1989, afin de regrouper les éleveurs ovins de la plaine et de la montagne, transhumant l'été sur les alpages du Vercors, et défendre et valoriser la transhumance. L'Association des éleveurs du Canjuers répond aux mêmes objectifs. Quant aux bergers salariés, qui sont généralement des saisonniers (estives, places de transhumance hivernale, d'agnelage ou de printemps) et d'origine culturelle de plus en plus souvent citadine ou rurale (et donc rarement du monde agricole), au sein d'une profession qui se féminise, ils sont regroupés dans des associations de portée régionale, dont l'une des plus actives est actuellement l'Association des bergères et bergers de Provence et des Alpes du Sud. Des organisations professionnelles agricoles et syndicales s'impliquent aussi dans la défense des éleveurs en systèmes pastoraux. Tel est le cas de la Fédération régionale ovine du Sud-Est (FROSE), qui regroupe toutes les fédérations départementales ovines (FDO) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En Corse, les instruments juridiques de la Loi pastorale de 1972 sont déployés depuis peu et peinent à se généraliser. Les organismes professionnels ou associatifs du monde rural, pour la plupart, s'intéressent au pastoralisme en Corse, sans se dédier en propre à la transhumance : pastoralisme et transhumance étant deux dimensions imbriquées des systèmes d'élevage corse, la pratique de la transhumance ne se conçoit pas en dehors des caractéristiques du pastoralisme. Des AFP regroupent des propriétaires (privés ou publics) sur un périmètre agro-pastoral et quelquefois forestier. Quelques groupements pastoraux ont été créés pour relancer la transhumance en sécurisant l'assise foncière relativement à d'autres usages non agricoles. Cette dynamique donne lieu à des diagnostics pastoraux accomplis par les chambres d'agriculture. Les anciens collectifs d'éleveurs transhumants étaient souvent représentés, au siècle dernier, par des *capi pastori*, interlocuteurs des conseils municipaux, ces derniers assurant l'application des règles d'usage du foncier communautaire. L'effondrement des communautés villageoises, la sédentarisation et l'extensification des élevages ont mis à mal les droits et usages coutumiers. Des organisations professionnelles et associatives se sont employées, ces vingt dernières années, à décrire et quelquefois analyser les dynamiques pastorales en estive (*A muntagnera*, ICALPE), sans toutefois s'inscrire dans la durée. Enfin, des représentants professionnels participent activement à la relance de l'estive au sein du Comité de massif de la Corse et des chambres consulaires, ainsi que des organismes de sélection de races locales, tels l'OS brebis corse, association professionnelle de la gestion de la chèvre corse, *i capraghji corse*, et l'association de gestion de la race porcine nustrale.

Dans les Pyrénées, des collectifs d'éleveurs et de bergers se sont aussi constitués pour défendre les pratiques de transhumance (Fédération des pâtres de l'Ariège, Association des éleveurs et transhumants des Trois Vallées dans le Béarn, association Buru Beltza en Pays basque pour la promotion collective de la Manex Tête noire et des systèmes transhumants, Association des bergers salariés des Pyrénées-Atlantiques). Des services d'animation pastorale ou cellules pastorales ont été instaurés dans chaque département, sous des formes diverses (Fédération pastorale de l'Ariège, GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace des Hautes Pyrénées, cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques regroupant la Chambre d'agriculture, le Centre départemental ovin et le lycée des Métiers de la montagne). Des fédérations départementales de groupements pastoraux et d'associations foncières pastorales (Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales) prolongent le travail de ces services pastoraux. Enfin, à l'échelle du massif, ces derniers se sont regroupés en un Réseau pastoral pyrénéen, qui agit en partenariat avec l'Association des chambres d'agriculture des Pyrénées (ACAP).

• Les organisations transfrontalières

L'une des spécificités du massif jurassien est l'Association du pacage franco-suisse, créée pour gérer l'intendance du passage des vaches à la frontière, à la suite d'un arrangement signé en 1912. Dénoncé par la France en 1996, le traité est remplacé depuis 1999 par l'application des prescriptions sur le trafic intracommunautaire. Ainsi, en 2010, près de 3864 vaches sont venues paître en France depuis Vallorbe (canton de Vaud). Cette transhumance transfrontalière est mise à mal par l'augmentation des aides suisses pour soutenir une transhumance demeurant en Suisse, en particulier dans le Valais,

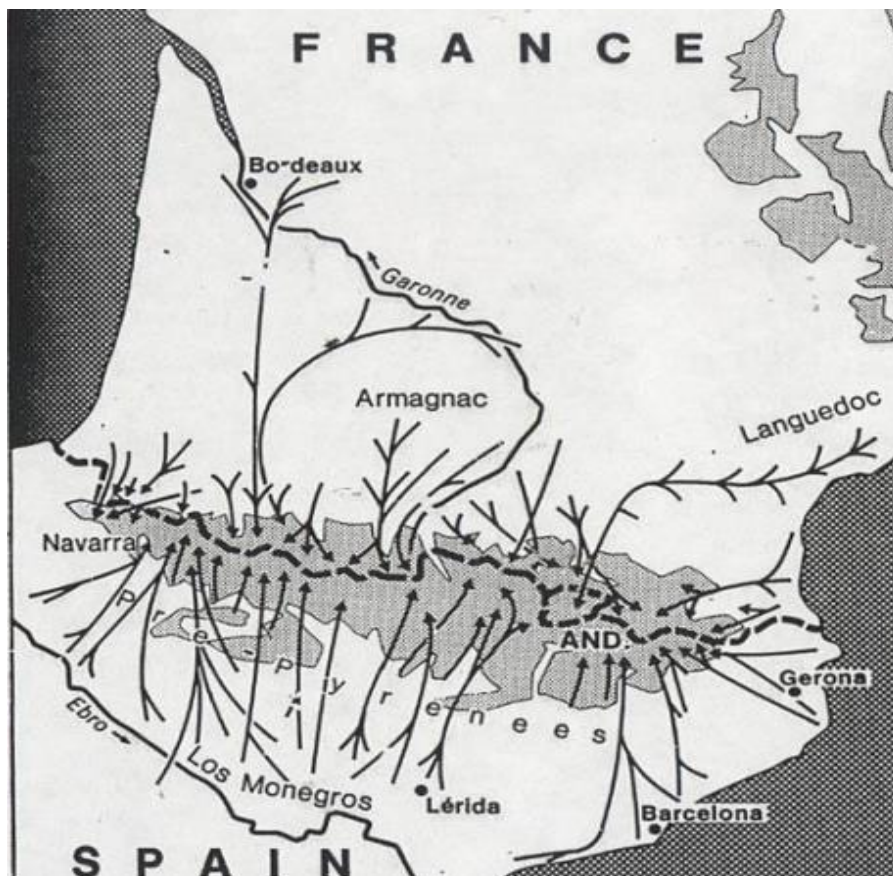
FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

où beaucoup d'alpages sont sous-exploités. Cette histoire croisée justifie aussi l'ouverture de l'ABJFSA à l'international pour des échanges de pratiques (volet international du Festival des bergers, 2019) et son rapprochement avec le Réseau européen de bergers.

De mêmes démarches s'observent entre la Haute-Savoie et la Suisse autour de la vache d'Hérens dans diverses vallées frontalières, sur les deux versants, avec des fondements techniques et des formes de valorisation touristique analogues. Un « Réseau alpestre francophone », créé en 2001, regroupe les organismes représentatifs des utilisateurs de l'espace alpestre des pays de Savoie, de la vallée d'Aoste et des cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg (espaces, patrimoine, culture, techniques et produits).

Des organisations transfrontalières existent aussi dans les Alpes du Nord, tels les liens entre la Tarentaise et le Val d'Aoste (Italie), autour de la race de vache Valdôtaine avec des transferts d'animaux, des stratégies de confiage de bêtes, le tout donnant des temps économiques et culturels très marqués, comme la « bataille des Reines », au col du Petit Saint-Bernard (<https://www.lovevda.it/fr/culture/tradition/vaches-et-reines>), source d'une économie touristique propre depuis quelques décennies. De tels accords transfrontaliers existent aussi dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes) pour des troupeaux en provenance du Piémont pour la période estivale ; marginaux de nos jours, ils ne concernent que quelques cheptels bovins.

Dans les Pyrénées, de nombreux accords transfrontaliers lient les communautés pastorales. Les « faceries » donnent un droit de pâturage temporaire aux troupeaux sur une zone bien définie du pays voisin et pour une période limitée (quelques mois de l'année, « de soleil à soleil »). Le pays de Quint, territoire administré par la France (usages pastoraux, poste, électricité) sur le territoire espagnol, présente un cas particulier, la frontière ayant été fixée par le traité de Bayonne (1856) pour faire cesser les disputes entre bergers.



L'attraction du massif des Pyrénées pour les transhumants des deux versants.

Source : Luis Villar, Pratiques pastorales et biodiversité, SERAM2 / Institut Pirenaico de Ecologia, 2018.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Les collectivités territoriales, organismes publics et associations d'élus

Dans chacun des massifs, depuis l'instauration de la Loi montagne (1985) et sa modernisation par la loi du 28 décembre 2016, ont été créés des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif, coprésidés par un préfet coordinateur et par le président de la commission permanente du comité. Ils regroupent des élus locaux, des représentants élus des conseils régionaux et départementaux, dont le territoire est classé en tout ou partie dans le massif, des parlementaires (députés et sénateurs), des acteurs économiques et des organismes et associations actifs dans la vie collective du massif ou dans les secteurs de l'environnement et du développement durable. Le secrétariat du comité de massif, de sa commission permanente et de ses commissions spécialisées et groupes de travail est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif. Relevant de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), ces commissaires sont placés auprès de chaque préfet coordonnateur de massif. Au travers de ces comités et dans le cadre de conventions interrégionales de massif, l'État, les collectivités locales et des agences publiques apportent un soutien financier à l'investissement, à l'animation et à la recherche-développement auprès des structures directement liées à la pratique de la transhumance et du pastoralisme en général.

Ainsi, dans chaque massif, les conseils régionaux apportent un soutien financier à l'investissement, à l'animation et à la recherche-développement auprès des structures en charge du pastoralisme. L'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) apporte un appui financier aux actions pastorales, par exemple, pour le massif alpin, au travers de la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA). Des associations mobilisent les élus des collectivités concernées par les espaces pastoraux. Ainsi, l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPTR) a vu le jour dans les Alpes autour de quelques élus dont les communes étaient sévèrement touchées par la prédation du loup, et a essaimé dans toute la France. L'Association des communes pastorales de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est constituée en 2016, suivie de la création d'une Fédération nationale des communes pastorales en 2020.

En Corse, l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, oriente les politiques publiques en faveur de la montagne et peut intervenir auprès des acteurs de la pratique. Le territoire pastoral y est à 90 % la propriété des communes. Des efforts notables sont entrepris aujourd'hui au sein de la commission Estive du Comité de massif de la montagne Corse, ayant statut aujourd'hui « d'île montagne » (Loi montagne 2016). La commission, constituée en 2019, regroupe plusieurs institutions et organisations publiques et professionnelles. Elle travaille à l'élaboration d'une charte visant à énoncer les règles d'usage de l'espace pastoral en coordination avec les autres usagers de la montagne. Selon les usages coutumiers, les mairies assurent la gestion des estives. Des initiatives d'organisation pastorale entre les bergers et les mairies doivent être signalées : sur le plateau du Cuscionu, des conventions pluriannuelles posent des règles d'usage des estives, notamment une utilisation strictement pastorale de l'espace pastoral et une forte limitation des activités de commerce devant être réservées à la vente des fromages d'estive. Des institutions publiques, comme le PNR de Corse et l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC), ont suivi des projets de débroussaillage, d'ouverture et d'entretien des voies d'accès et surtout de réhabilitation des nombreuses bergeries sur les territoires d'estive. Ces actions ne font cependant pas l'objet d'une politique d'ensemble, articulée avec les autres usages de la montagne. La chambre régionale d'agriculture de Corse ainsi que les chambres départementales d'agriculture des deux départements emploient un agent dédié à l'accompagnement du pastoralisme. Les pastoralistes de l'Office de l'Environnement se consacrent plutôt aux relations entre la conduite pastorale et la prévention des incendies. Enfin, l'ODARC a créé un service pour aider l'instauration des associations foncières pastorales.

Dans les Pyrénées, les collectivités locales sont propriétaires des surfaces pastorales collectives et en assurent la gestion. L'organisation de la transhumance demande des formes d'organisation sociale complexe pour maintenir ouverts les parcours d'accès aux pâturages, garantir l'accès aux pâturages de destination, empêcher le surpâturage et régler les conflits entre transhumants et sédentaires. Elles peuvent faire intervenir une gestion collective des pâturages par les éleveurs, sous la forme de biens communs : une partie des zones intermédiaires et la quasi-totalité des estives sont des propriétés

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

collectives gérées de la sorte, selon une organisation et un mode de gouvernance bien défini. Ce mode de gouvernance détermine traditionnellement les conditions d'accès et d'utilisation des surfaces pastorales par les troupeaux, selon des règles visant une gestion durable des milieux et de la ressource. Cette organisation est variable selon les vallées. Lorsque la gestion se fait à l'échelle de la commune, le cadastre délimite le territoire pastoral ; les usages pastoraux ont parfois fortement influencé le découpage foncier du cadastre, afin de donner accès aux éleveurs d'une commune à tous les étages de végétation ; des accords historiques entre communes peuvent aussi déroger aux délimitations du cadastre. Dans certains cas, les communautés montagnardes ont refusé le découpage du cadastre en communes pour maintenir une organisation pastorale en vallée, qui permette à toutes les communautés villageoises (jurades) d'avoir accès au domaine pastoral des estives hautes, attribuées selon le cadastre aux seules communes les plus hautes. Le traité de Bayonne (1856) a reconnu la notion d'indivision entre communes et des commissions syndicales pour gérer ces territoires indivis. La spécificité des commissions syndicales est représentée au sein de la Fédération des commissions syndicales du massif des Pyrénées et de l'Association des commissions syndicales du Pays basque (*Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna*). Cette gestion en biens communs des territoires pastoraux est vivace dans les Pyrénées, du fait de la forte représentation des éleveurs et bergers dans les instances de gouvernance collective (conseils municipaux, commissions syndicales des vallées, communautés de communes, entités de gouvernance inter-vallées, institution patrimoniale du Haut-Béarn...), assurant une continuité entre les éleveurs utilisateurs et les collectivités gestionnaires des vallées. Les décisions sont prises au sein des collectivités par des commissions pastorales spécifiques et constituent des règlements pastoraux oraux ou écrits (exemple de la coutume de Soule). Dans certains départements, tel que l'Ariège, une partie des surfaces pastorales est constituée de terrains domaniaux (propriété de l'État), objet de conflits importants avec les communautés locales (guerre de Demoiselles) à cause d'un mode de gestion très descendant dans le cadre du Code forestier. Même dans ce cas, la forme de l'organisation pastorale collective a réussi à trouver sa place.

• Les gestionnaires d'espaces protégés

Dans toute la France, les Réserves naturelles nationales, les Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux et les Espaces naturels sensibles, dont les Départements assurent le suivi, créent des espaces de concertation, incluant la gestion pastorale. Citons, en Provence, une réserve naturelle nationale, créée en 2001 sur les *coussouls* de Crau (7411 ha), terres d'hivernage des troupeaux transhumants de la plaine, et gérée par le Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Les espaces naturels protégés développent des programmes articulant pastoralisme et biodiversité et contribuent au partage des usages, des programmes de recherche et des espaces de gouvernance. Leurs Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) permettent aux éleveurs de mobiliser le second pilier de la PAC. Ces espaces protégés ont à partager la responsabilité du maintien des espaces pastoraux et de leur accessibilité aux éleveurs : les ressources fourragères et en eau qu'ils portent sont stratégiques pour les exploitations agricoles et reconnues comme enjeu de biodiversité. Les exemples sont donc variés et très liés aux stratégies locales. Les relations des gestionnaires d'espaces protégés avec le milieu des éleveurs ont pu se tendre avec le retour de prédateurs et la montée en puissance de stratégies dures de protection de la nature. Des solutions médianes sont recherchées, avec des résultats variés selon les contextes locaux, montrant souvent les faiblesses du secteur de l'élevage face aux stratégies de protection de la nature. Des équilibres sont encore à trouver.

• Les organisations de sauvegarde et de promotion des races locales

Dans chaque massif, la pratique de la transhumance est souvent attachée à des races emblématiques de ces régions. La diversité des races est à l'image de la richesse et de la diversité des pratiques de la

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

transhumance et la transmission des pratiques culturelles autour de la transhumance (fêtes, décoration, ...) sont souvent d'autant plus vivaces qu'elles sont attachées à des races locales. Créé en 2008, le Collectif des races locales de massif (CORAM) fédère les organismes de sélection des races locales bovines et ovines de cinq massifs en France. Ensemble, ils travaillent avec leurs communautés d'éleveurs à la gestion et l'amélioration de leur cheptel souche dans un contexte d'élevage très majoritairement pastoral et transhumant. La création du CORAM a permis de rassembler plus de trente races locales ovines et bovines ayant leur principal effectif en zone montagne, dont la plupart sont des races transhumantes.

– Dans les Vosges, l'OS Vosgienne est l'organisme de sélection de la race bovine Vosgienne, race locale endémique, menacée d'abandon pour l'agriculture ; après avoir subi un fort recul pendant les guerres mondiales, elle connaît de nos jours un nouvel essor, avec une mixité (lait/viande) qui lui est propre.

– Dans le Massif central, une association d'éleveurs sauvegarde et promeut des races locales : trois organismes de sélection (Rom Sélection, Upra Lacaune et Ovilot) gèrent les dix races de brebis endémiques du massif (Bizet, Noire du Velay, Rava, Blanche du Massif central, Grivette, Raïole, Lacaune, Causse des Garrigues, Brebis Causse du Lot et Brebis Limousine) ; une association d'éleveurs s'est constituée autour de la sauvegarde de la chèvre du Massif central ; deux organismes de sélection (groupe Salers Évolution et OS Aubrac) et une association d'éleveurs (Association de sauvegarde de la race Ferrandaise) gèrent les trois races locales de vaches (Ferrandaise, Aubrac, Salers). Des associations d'éleveurs sont aussi constituées pour des races locales d'autres filières pastorales pratiquant la transhumance : cheval de race Auvergne et Trait comtois, chiens (berger d'Auvergne et berger du Massif central).

– Dans les Alpes, les races en bovin lait (Tarines, Abondances et Montbéliardes) sont imposées par les cahiers des charges des signes officiels de qualité et d'origine (SIQO). La race Tarentaise, race savoyarde réputée pour les qualités fromagères de son lait, compte 13 500 vaches, gérées par l'organisme de sélection CAP Tarentaise. La race bovine Abondance, race rustique originaire de Haute-Savoie, montagnarde et fromagère, et quatrième race laitière française, avec environ 55 000 vaches, est gérée par l'organisme de sélection Races Alpines Réunies. Celui-ci s'occupe aussi d'une race bovine menacée d'abandon, la Villard de Lans, race bovine de couleur blonde, originaire du plateau du Vercors, aux multiples aptitudes, en production laitière, pour la fabrication du fromage (Bleu du Vercors-Sassenage) ou allaitante, pour la production de veaux de lait.



*Troupeau de vaches Tarines et Abondance, alpage de Cenise, Glières Val de Borne (Haute-Savoie).
© SEA 74 / Images d'alpages, 2016.*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Ces deux races Tarine et Abondance sont réputées pour la qualité des fromages qui y sont fortement liés (Beaufort, Abondance, Tome des Bauges, Tomme de Savoie, Emmental de Savoie et Reblochon). S'y ajoute une race ovine savoyarde, la race Thônes et Marthod, à petits effectifs, comptant 7000 brebis environ, pour la fabrication de fromages et produits laitiers et la production de viande, gérée par l'organisme de sélection Union Thônes et Marthod. D'autres races ont été récemment reconnues ou sont en quête de reconnaissance, telle la race Cheval du Vercors de Barraquand, transhumant historiquement du Vercors vers la Crau en hiver, reconnue en 2017. Une quarantaine d'éleveurs sont regroupés aussi au sein de l'Association de sauvegarde de la chèvre des Savoie, déclarant 1080 femelles, pour faire reconnaître la chèvre des Savoie, noire, beige et blanche, afin de préserver la biodiversité et ce patrimoine savoyard et pour des raisons économiques, les chèvres polychromes savoyardes, plus adaptées aux alpages, pouvant être de très bonnes laitières.

– En Provence, les races ovines élevées par les transhumants et les races caprines, asines et canines nécessaires à la conduite de l'élevage, issues d'incessantes sélections, témoignent d'une très longue histoire. Principale production ovine, du Moyen Âge au XIX^e siècle, la laine détermina longtemps les choix de sélection, en particulier avec l'introduction du célèbre mérinos espagnol et la création du mérinos d'Arles, par croisement avec la race locale, dite brebis d'Arles. Issue de deux races transhumantes, cette race ovine est aujourd'hui dominante, de la Provence aux Alpes, appréciée pour sa rusticité, son instinct grégaire et sa capacité d'adaptation aux changements de conditions d'élevage. Un Collectif pour la promotion du mérinos d'Arles (CPMA) a été créé en 2018, notamment pour la valorisation de la laine, comme l'association *Ménilainos*. La Préalpes du sud, sans laine sur la tête et les pattes, est bien adaptée à la montagne sèche. D'un effectif plus réduit et originaire des Alpes-Maritimes, la brebis Mourrerous (en raison de la couleur rousse de la tête et des pattes), sauvée de la disparition au début des années 1970, se développe et constitue la troisième race ovine la plus représentée dans les troupeaux transhumants du sud-est de la France. Depuis 2010, les schémas de sélection de ces trois races sont portés par l'Organisme de sélection des races ovines du Sud-Est (OS ROSE), dépendant de la Maison régionale de l'Élevage.

Dans la vallée et les alpages de la Roya (Alpes-Maritimes), à la frontière italienne, quelques éleveurs, regroupés au sein de l'Association des éleveurs de brebis Brigasque, valorisent cette race, élevée autrefois pour la laine et aujourd'hui pour le lait. Très présente jusque dans les années 1960, les effectifs de la race se sont effondrés, avec un léger renouveau actuel.

Des caprins de la race dite du Rove, commune de la chaîne de l'Estaque (Bouches-du-Rhône) ont toujours été présents dans les troupeaux transhumants. Affectée par l'usage quasi-généralisé du camion, elle a failli disparaître dans les années 1970, à la suite d'une épidémie de brucellose. Une Association de défense de la chèvre du Rove a été créée en 1979. De nombreux chevrriers l'ont adoptée depuis, accroissant son effectif et obtenant une AOP pour la « brousse du Rove ».

Les ânes bâtés étaient autrefois très nombreux durant l'estivage. Moins utiles de nos jours, ils n'ont pas disparu des élevages transhumants. La race de l'âne de Provence, identifiée depuis 1995 seulement, se reconnaît à sa robe grise et à une croix sombre sur le dos. Le chien de conduite le plus fréquemment utilisé par les transhumants est un chien à poil foncé, frisé et souvent laineux à l'arrière-train, dit « chien de Crau ». Rustique, endurant à la marche et autoritaire, il est très apprécié des bergers. Une Association de sauvegarde du chien berger de Crau a été créée en 2011.

– En Corse, la sauvegarde des races locales a fait l'objet de nombreuses initiatives et actions dans les quarante dernières années. Il faut signaler au premier chef les efforts consentis pour faire reconnaître, en 1986, puis sélectionner la brebis de race corse à vocation laitière et fromagère. Dès 1983, la FRECSOV, association régionale (devenue UPRA en 1994, puis OS en 2006), a été créée pour instaurer un standard de race et un Livre généalogique, qui a rendu la gestion effective (repérage des mères à béliers et rassemblement des agneaux mâles futurs reproducteurs). Même si la productivité laitière des mères demeure le principal critère de sélection, les aptitudes de la race, en particulier sa capacité d'ingestion sur les pelouses d'altitude, ses déplacements pour pâturer et son comportement grégaire ont été favorisées par les gestionnaires. Les patrons colorés demeurent diversifiés, ce qui aide les bergers à identifier leurs animaux dans le milieu. Partie prenante du CORAM, cette race de brebis corse a été façonnée par les milieux diversifiés qu'elle valorise.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Suivant cet exemple, les éleveurs porcins se sont organisés en association régionale pour sauvegarder le porc de race locale. A partir d'un standard établi dès la fin des années 1990, le Livre généalogique a été ouvert en 2001, pour une reconnaissance officielle en 2006 sous le nom de *Porcu Nustrale*. Les performances de ces porcs « coureurs », mesurées classiquement (vitesse de croissance et taux de muscle), restent médiocres, alors que ses aptitudes en font un animal idéal pour explorer de grandes surfaces de bois et forêts. Les viandes et gras obtenus après une finition en châtaigneraie et chênaie expriment une forte typicité, une fois transformés en charcuterie sèche. Une partie importante des éleveurs poursuivent leur usage des estives grâce au comportement de ces animaux de race Nustrale.



Troupeau de brebis de race Corse, Cuscionu, été 2008.
© Dormagen, 2008.



Troupeau de chèvres à dominante race Corse, Cuscionu, été 2008.
© Dormagen, 2008.

Parmi les animaux de race locale très présents dans les estives de Corse, la race bovine Corse est très adaptée aux systèmes allaitants extensifs grâce à sa grande autonomie (vêlage sans assistance) et son comportement alimentaire et spatial. Sa caractérisation génétique en fait une race très originale et proche des races italiennes et nord-africaines. Des tentatives de gestion génétique ont démarré plus tardivement et restent à conforter.

Animal laitier et fromager, de loin le plus pastoral de tous et le plus fréquent en estive, la chèvre de race Corse, enfin, est emblématique de la montagne corse, des maquis et des grands espaces. Un standard de race a été établi depuis le début des années 2000, avec de nombreux patrons colorés, formes de corne, qui expriment une grande diversité interne à la population. Les dispositifs de sélection conçus ont rencontré de nombreuses difficultés et les effectifs sont en nette régression. De jeunes éleveurs caprins se sont regroupés récemment dans l'association *I Capraghji Corsi*, impulsant une dynamique nouvelle. Grâce à cette association et à divers partenaires scientifiques et techniques, l'ODARC a initié une stratégie régionale de relance de la race dans son système extensif, respectant ses particularités.

– Dans les Pyrénées, les éleveurs transhumants ont poussé assez loin, dans leurs pratiques de sélection, les caractères d'adaptation des animaux de race locale pour optimiser l'utilisation du milieu par les troupeaux. Le massif pyrénéen est l'un des massifs où on trouve le plus de races locales dans les différentes espèces concernées : des brebis pour le lait (races Bascobéarnaise, Manech Tête rousse et Tête noire), des brebis pour la viande (races Rouge du Roussillon, Castillonnaise, Tarasconnaise, Aure et Campan, Barégeoise, Lourdaise), des vaches (Blonde d'Aquitaine, dont les Pyrénées sont le berceau, race Béarnaise, race Gasconne des Pyrénées), les chevaux (cheval Hérens, race Castillonnaise), des chèvres (race de Chèvre pyrénéenne), des chiens de troupeaux (race Labrit) et des chiens de protection (Montagne des Pyrénées, ou « patou »). Cette dynamique a trouvé son prolongement dans la mise en place d'organismes de sélection reconnus (groupe Gasconne, OS des Races ovines des Pyrénées centrales, OS des Races ovines laitières des Pyrénées) chargés de la mise en place des schémas de sélection et travaillant en partenariat étroit avec les SIQO imposant l'utilisation des races locales (Label Bœuf gascon, AOP Barèges Gavarnie, AOP Ossau Iraty et IGP Agneau des Pyrénées, en cours).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Troupeau Manech Tête noire en Pays basque, 2020.
© Commission syndicale de Cize, 2020.



Transhumance des chevaux de Mérens (Ariège), 2018.
© cavalgo.com, 2018.

• Les services de police sanitaire

La police sanitaire, nécessaire aux activités pastorales, est assurée par les directions départementales de la Protection des populations. Les mélanges de troupeaux liés à la gestion collective nécessitent un accompagnement spécifique. On peut citer par exemple l'éradication de la brucellose, quasi endémique dans les troupeaux transhumants de Provence, réussie dans les années 1990 grâce à une prophylaxie spécifique et l'implication de tous.

Cette police sanitaire est appuyée par des structures professionnelles. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'appui sanitaire auprès des troupeaux transhumants, très sensible au niveau réglementaire (autorisations de transhumance, prophylaxies), est assuré par la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS), en partenariat avec les groupements départementaux. Dans les Alpes du Nord, les GDS agissent aux échelles départementales (Drôme, Haute-Savoie, Isère, Savoie).

En Corse, l'usage des estives a été d'un grand secours lors de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO) (« langue bleue », *Blue Tongue*, *musinu* en langue corse). Les moucheron vecteurs de ce virus ne survivant pas en altitude, les élevages transhumants ont évité en grande partie la contamination, qui a touché les élevages restés en plaine. De manière générale, les déplacements des animaux, de leurs parcours et prairies hivernaux et printaniers aux estives, rompent les cycles parasites et confèrent aux animaux des atouts pour une meilleure santé, limitant le recours aux intrants médicamenteux. En cas d'épidémie, en revanche, le rassemblement de troupeaux de différentes vallées sur les mêmes estives peut concourir à distribuer les pathogènes et accroître les risques sanitaires.

• Les gestionnaires de signes officiels de qualité et d'origine (SIQO)

Les produits des territoires de transhumance bénéficient souvent de tels signes officiels. Pastoralisme et transhumance sont un vecteur de développement économique et d'image pour les productions de ces territoires. Les communautés d'éleveurs de ces territoires se sont souvent regroupées au sein d'organismes de défense et de gestion (ODG) en charge de la protection des produits issus de ces territoires. Ainsi AOP, IGP ou labels rouges foisonnent sur les productions de fromages et de viande autour des critères de la race, des pratiques pastorales et des produits de qualité (cf. IV.2 Reconnaissance publique *infra*).

• Les institutions de recherche et de conservation (cf. aussi IV.2 *infra*)

Sur le plan national, le Centre d'étude du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêts (CEMAGREF), devenu Institut national de recherche en sciences et technologies pour

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), puis Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) au 1^{er} janvier 2020, conduit des programmes de recherche et de vulgarisation en lien avec les besoins contemporains (caractérisations des milieux pastoraux, moyens de gestion, sociologie, effets des changements climatiques...).

Dans les Vosges, plusieurs services spécialisés conseillent les transhumants : station agronomique de l'INRA de Colmar (Haut-Rhin), conseillers agricoles de la montagne, AVEM des Vosges, Service d'utilité agricole et de développement, Établissement départemental de l'élevage (EDE), ingénieurs agronomes de l'Institut écologique de Strasbourg (Bas-Rhin).

Dans le Massif central, l'Unité mixte technologique (UMT) « Élevages pastoraux en territoires méditerranéens », associant l'INRAE, l'Institut de l'élevage et Montpellier SupAgro, conduit des projets de recherche et de développement sur le pastoralisme.

Sur l'ensemble du bassin méditerranéen, l'Unité mixte technologique Ressources et Transformations des élevages pastoraux méditerranéens (UMT Pasto), associant INRAE, l'Institut de l'élevage et Montpellier SupAgro, est un pôle de compétences sur le pastoralisme, qui mène des projets de recherche développement visant à étudier les évolutions des systèmes d'élevages et des territoires pastoraux méditerranéens face aux changements locaux et globaux et à produire des ressources scientifiques et techniques pour conforter l'utilisation des milieux pastoraux. Le pastoralisme est aussi accompagné en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), chargé d'un appui au pastoralisme collectif, d'expertise, de développement territorial et de recherche-développement. En lien avec leurs territoires d'accueil, des maisons thématiques proposent aussi des médiations et travaux de recherche : la Maison de la transhumance, à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), est chargée de la valorisation patrimoniale de la transhumance dans une dimension méditerranéenne ; la Maison du Berger, à Champoléon (Hautes-Alpes), est un centre d'interprétation des cultures pastorales alpines ; des Maisons des alpages, à Besse-en-Oisans (Isère) et Servoz (Haute-Savoie), proposent des informations et animations sur les alpages et l'agropastoralisme.

En Corse, le Laboratoire de recherches sur le développement de l'élevage (INRAE) prend pour objet le pastoralisme, comme idéal-type et comme projet d'organisation des activités d'élevage. Les recherches portent sur l'action publique, les relations entre les activités d'élevage, la santé animale et la valorisation des produits alimentaires. L'Unité mixte de recherche LISA (UMR Université de Corse/CNRS) aborde les activités d'élevage à partir des relations sociétés-nature, dans leurs dimensions spatiale, temporelle et culturelle, en incluant notamment les pratiques linguistiques liées au pastoralisme, dont la transhumance.

Dans les Pyrénées, les universités de Pau et des pays de l'Adour (UMR Passages, UPPA-CNRS-Université de Bordeaux) et l'université de Toulouse Le Mirail (laboratoire GEODE UMR2, UTLM-CNRS), avec son antenne à Foix, réalisent de nombreuses études sur la transhumance, en partenariat avec les services pastoraux du massif.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

La transhumance est principalement active de nos jours dans six grands territoires en France.

• **Alpes et Provence**

Dans les Alpes, la transhumance est la clé de la mobilité des troupeaux entre les différents écosystèmes, pour valoriser leurs ressources pastorales spontanées et répondre aux besoins alimentaires des exploitations agro-pastorales. La transhumance structure les exploitations agro-pastorales dans un massif géographiquement organisé sur un axe nord-sud, particularité offrant de très forts gradients climatiques et une grande diversité d'écosystèmes.

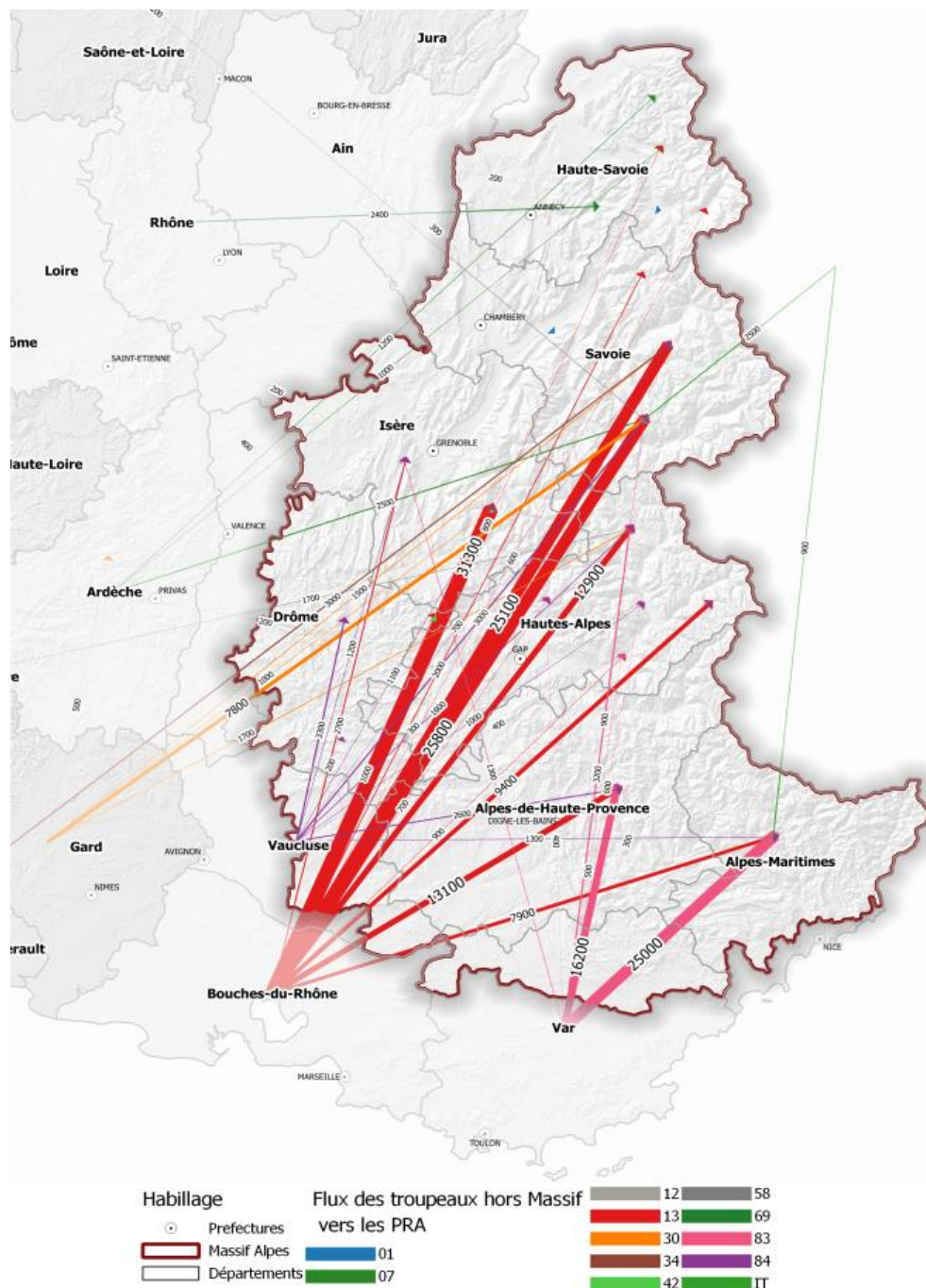
La transhumance estivale est à destination des « alpages », lieu d'accueil des troupeaux, aussi dits « montagnes » par les éleveurs. Les 680 000 ha d'alpages accueillent chaque année 770 000 ovins,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

90 000 bovins (dont 25 000 vaches laitières), 15 000 caprins et 2000 équins sur tous les massifs, du Mercantour au Mont-Blanc. Quelques troupeaux ovins en provenance des plaines et coteaux du Gard, de l'Hérault, de l'Ardèche, de la Loire, estivent également dans le massif alpin.

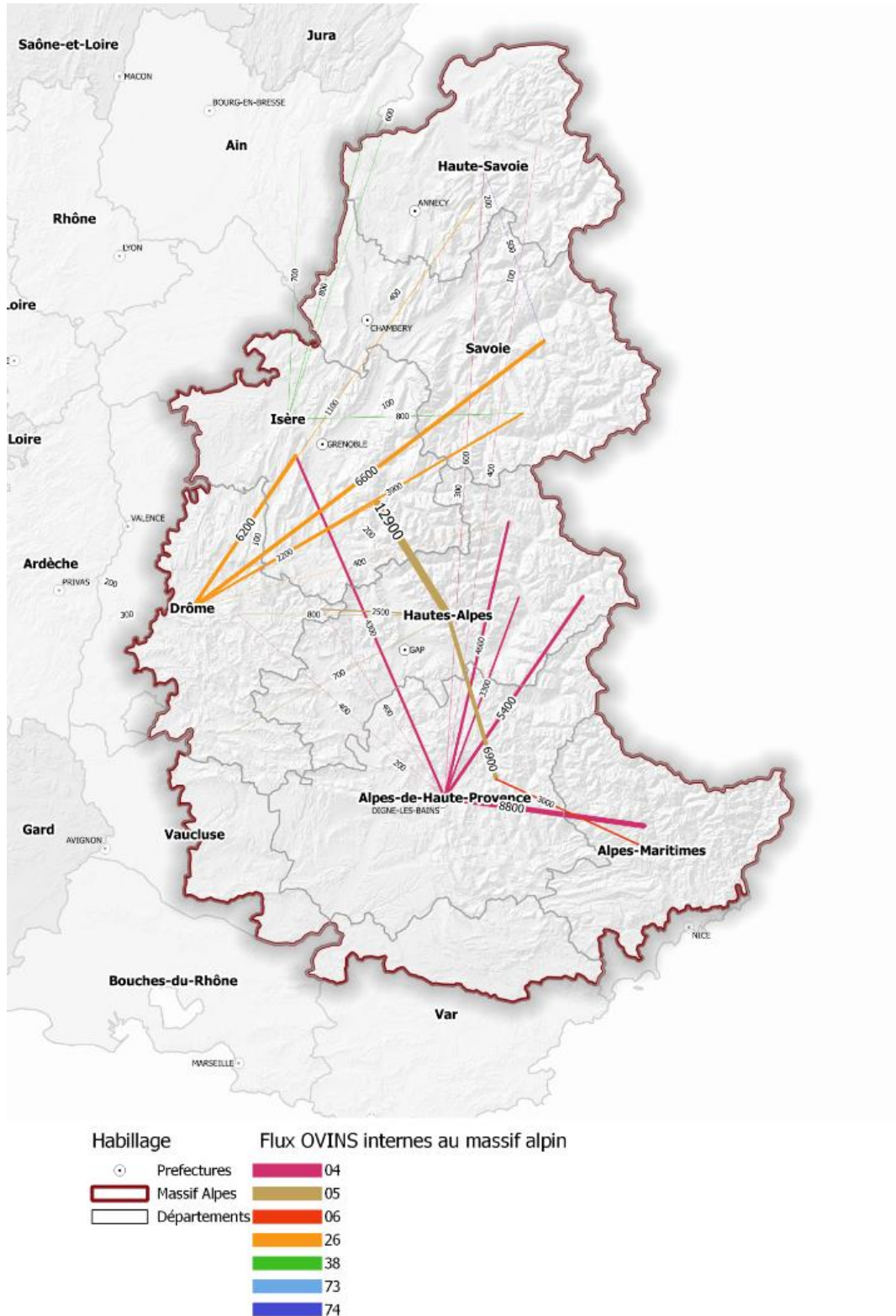
La transhumance hivernale se déroule vers les massifs boisés des départements du littoral méditerranéen, participant à la défense de la forêt contre l'incendie, et sur les regains d'automne des prairies de fauche de Crau (dits localement « quatrième coupe »).

Transhumance locale (cheptel issu de la commune de l'alpage), transhumance départementale (cheptel issu du département de l'alpage) et grande transhumance (cheptel venant de l'extérieur du département) se répartissent à peu près également en trois catégories. Les transhumances locales ne sont pas figurées sur les deux cartes *infra*.



Flux des troupeaux ovins hors massif des Alpes [Enquête pastorale (2012-2014), 2016]

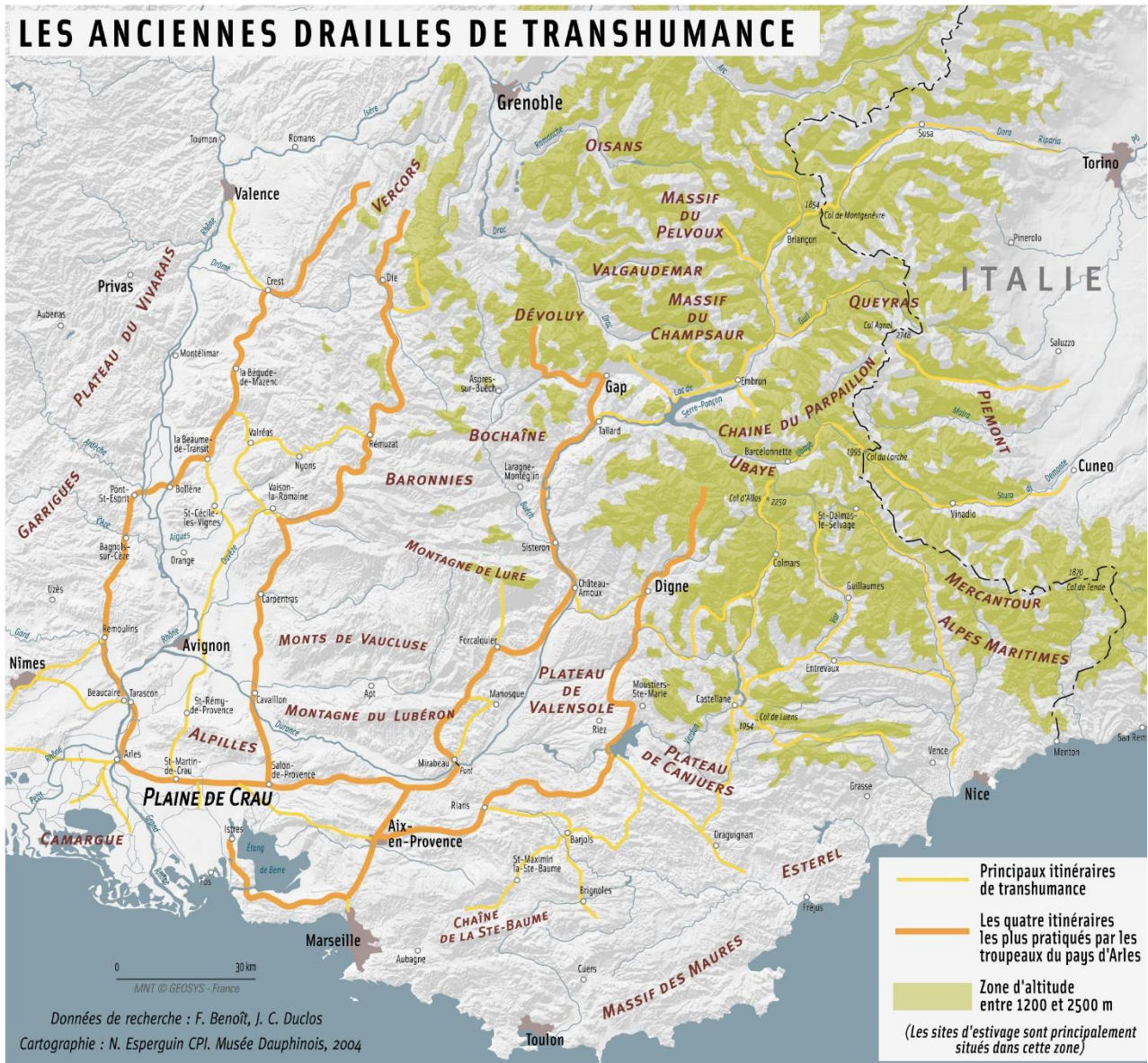
FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Flux des troupeaux ovins au sein du massif des Alpes [Enquête pastorale (2012-2014), 2016]

Les voies de transhumance, drailles et carraires, parfois encore indiquées sur les cartes IGN (plaine de Camargue, plateau de Valensole, vallée de la Blanche), se marquent dans les noms de rues de nombreux villages et villes de Provence.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



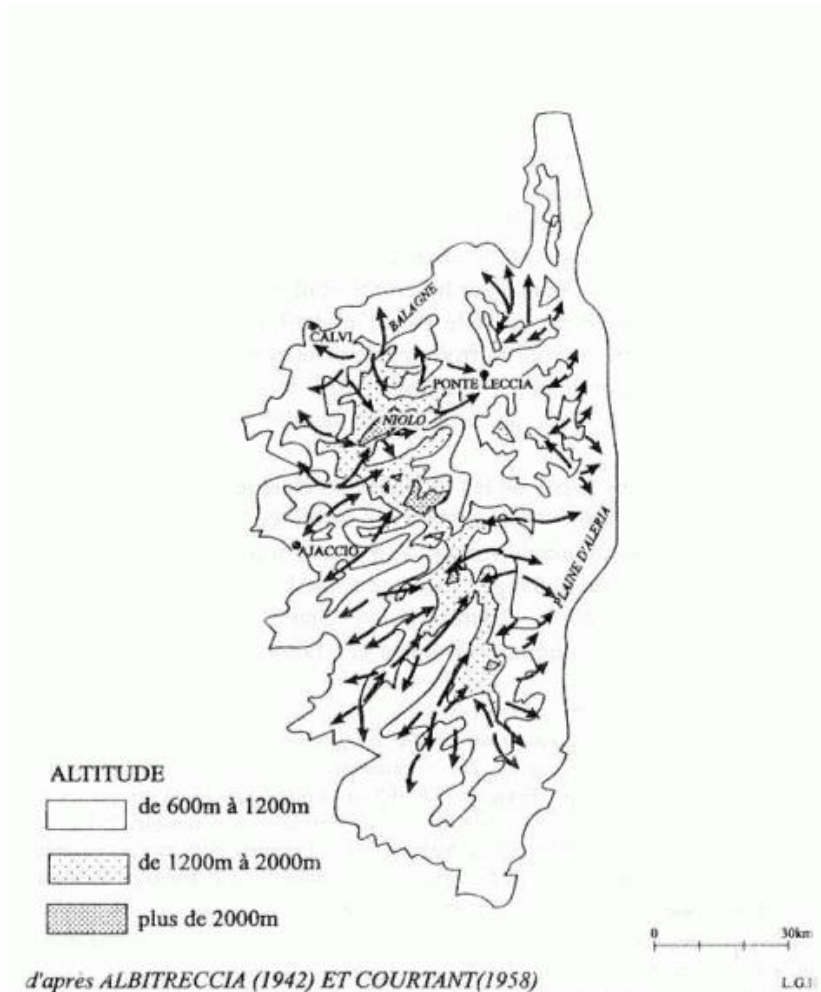
Carte des anciennes drailles de transhumance, d'après F. Benoît et J.-C. Duclos.
 © N. Esperquin, Musée Dauphinois, 2004.

• Corse

Selon la loi de 1985, le massif corse comprend les 360 communes corses et couvre tout le territoire de la Collectivité territoriale Corse. 91 % des surfaces agricoles sont déclarées exploitées sur les communes classées montagne (acte II de la loi Montagne). La montagne corse est la moins peuplée des massifs français et aussi celle où le taux de pauvreté est le plus élevé.

L'enquête pastorale de 1999 organise la montagne corse en 11 massifs pastoraux d'une surface totale de 135 000 ha, ce qui équivaut aux espaces agricoles non montagnards. Leurs altitudes varient de 1000 à 1500 m pour les moins hauts, jusqu'au massif du *Cintu*, du *Monte d'Oru*, du *Renosu*, dont les estives s'étagent de 1500 à plus 2500 m. Ces massifs montagneux sont majoritairement situés sur un axe central nord-ouest/sud-est comprenant : le massif du *Cintu*, le massif du *Ritundu*, le massif du *Monte d'Oru*, le massif du *Renosu*, le massif de *Bavella-Cuscionu*, et le massif de *l'Ospedale-Cagna*. Deux autres massifs montagneux se trouvent à l'écart de cette dorsale, au nord-est de l'île : le massif de *Tenda* et les massifs du *San Pedrone* et *Pianu Maggiore*.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Carte des chemins de transhumance dans l'île de Corse jusqu'au milieu du XX^e siècle.
© Albitreccia (1942) et Courtant (1958).

L'élevage est l'activité agricole prédominante en Corse, en termes de nombres d'exploitations (60 %) et de surface (85 %) concernées. Il s'agit le plus souvent d'élevages considérés comme extensifs (principalement : bovin et ovin/caprin) en piémont et dans les zones de montagne (PADDUC, plan Montagne, 2015), mais de nombreux élevages surtout ovins se sont installés sur les zones de plaine, où les troupeaux pâturent des prairies fréquemment irriguées. Les estives corses se caractérisent par des territoires pastoraux d'assez grande taille : l'enquête recense 123 unités d'une taille moyenne de 1000 ha. Ces unités se caractérisent par une variété de couverts, qui alternent des espaces herbagers, des forêts de pins Lariccio et des hêtraies, des fruticées naines et des affleurements rocheux nombreux. En dépit d'une altitude moyenne, les estives corses ont une morphologie escarpée et irrégulière. Du fait d'un régime de pluies mal réparties et de faible quantité, la végétation peut souffrir de sécheresse estivale.

Les paysages de montagne de la Corse ont été façonnés par le pastoralisme. Le point de référence géographique de la transhumance est le village, communauté d'appartenance du berger et de sa famille. L'habitat peut y être disséminé ou très regroupé (*i pastricciali, u piazzile*), jusqu'à constituer de véritables hameaux (*Bavedda, Bitalza, Ascu*). Après une présence longue et continue, le retrait des animaux, dans la dynamique régressive actuelle, met en évidence un paysage inconnu de la mémoire des Corses. Les espaces se recouvrent de végétations autrefois sans cesse rabattues par le pâturage et les pratiques d'écobuage. Les forêts de pins et de chênes verts et blancs se font concurrence.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Jura

Le territoire de transhumance recouvre l'arc jurassien, dans sa partie française, de la trouée de Bel-fort à Bellegarde et plus au sud le Bugey, avec une concentration du Mont d'Or au Grand Crêt d'eau. Il représente 180 estives, dont 107 dans le Haut-Doubs, sur 450 au total sur tout l'arc jurassien, Suisse comprise, et environ 70 bergères et bergers sur le volet français du massif, avec une bonne parité (plus d'une centaine sont actifs côté suisse). De 35 à 45 000 ha sont dédiés au pastoralisme d'altitude, dont 50 % concentrés du mont d'Or à la Haute-Chaîne, sans compter les communaux et pâturage saisonniers de proximité plus bas en altitude.

Le socle calcaire de ce massif essentiellement karstique permet à l'eau pluviale de s'infiltrer rapidement, de rejoindre le réseau souterrain, parfois de resurgir à l'occasion d'une couche de marne sous-jacente ou d'un réseau horizontal débouchant vers une falaise. En l'absence de ruisseaux, l'eau y est donc rare, bien que le Jura soit un massif très arrosé (environ 1600 mm par an, en baisse depuis quelques années). L'amplitude des températures est très forte entre l'hiver et l'été (des différences allant jusqu'à parfois 70° C), avec les records de minima jamais enregistrés en France et en Suisse (respectivement - 36,7° C et - 41,8° C), et des étés chauds du fait du climat à tendance continentale. Dans ces formations végétales typiques de l'étage montagnard (hêtraie-sapinière) et subalpin (pes-sière d'épicéas), la prairie et le pré-bois sont des formations d'origine anthropique. L'étage alpin spontané, couvert de pelouses d'altitude, n'est présent que sur les crêtes ventées des plus hauts sommets, culminant à 1700 m. La faune spontanée typique est adaptée au climat frais montagnard avec quelques espèces patrimoniales (grand-tétras, gélinotte, chouette de Tengmalm, chouette chevêchette, lynx, chamois, etc.). Depuis 2019, une meute de loup est installée sur le massif.



Transhumance dans le Haut-Doubs, Mouthe, 19 mai 2009. © Jan Siess, 2009.

Les espaces de la transhumance sont variés : alpages/estives, parcours, pâturages extensifs de communaux. Paysage typique du massif du Jura, le pré-bois est une clé de voûte collective entre la forêt et le pré, assurant un pâturage ombragé et frais et un fourrage en partie issu des ligneux. Les propriétés forestières, plus-value pour leurs propriétaires (exploitation du bois), nécessitent une concertation entre éleveurs et propriétaires, pour un bon équilibre économique agricole et sylvicole.

Environ 35 000 têtes de bétail, dont 95 % de bovins (dont 5000 suisses), montent sur le massif, de juin à septembre au moins (parfois de mai à octobre). La transhumance va de quelques kilomètres à plusieurs centaines de kilomètres, mais elle est essentiellement de proximité. Des troupeaux de brebis (viande) transhument tout au long de l'année, l'été en montagne, l'hiver dans les plaines de Bresse et Bourgogne.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Massif central

Sur le territoire des Causses et Cévennes, la transhumance se pratique sur les trois massifs montagneux granitiques du site : le Mont-Lozère (1699 m), le Mont-Aigoual (1567 m) et le massif du Bougès (1421 m). Sur un réseau d'environ 800 km de drailles, 20 000 brebis transhument chaque année vers ces massifs. Elles côtoient les troupeaux bovins et ovins sédentaires et transhumants, qui y pâturent aussi l'été, optimisant ainsi l'espace montagnard. Les troupeaux entretiennent des milliers d'hectares de milieux ouverts, essentiellement sur les crêtes. Près d'une centaine d'éleveurs de brebis envoient leurs troupeaux sur une vingtaine d'estives collectives. Les troupeaux d'ovins viennent essentiellement des vallées cévenoles méridionales et des plaines languedociennes. Plus marginalement, quelques troupeaux locaux partent transhumer sur le massif alpin l'été en camion.

Dans le Quercy, la transhumance se concentre sur les causses calcaires du Lot, les contreforts des vallées du Lot, de la Dordogne et du Célé. Ces zones sont constituées de pelouses sèches et chênaies pubescentes, dont une grande partie située dans le PNR des Causses du Quercy.

Certains troupeaux de la Margeride ou des contreforts de l'Aubrac et du Mont-Lozère vont aussi plus au nord en région Auvergne Rhône Alpes. Sur le plateau de l'Aubrac, la transhumance s'effectue sur le haut plateau à plus de 1000 m d'altitude.

En Auvergne, on transhume sur les Monts du Cantal, le Cézallier, les Monts Dore, la Chaîne des Puys. Sur les Hautes Chaumes des Monts du Forez (1200 à 1600 m), les troupeaux bovins, majoritaires, et ovins se partagent les 10 000 ha de landes et pelouses, issus des sept groupements pastoraux du territoire et d'une cinquantaine d'éleveurs individuels. Sur les Monts du Livradois, moins hauts en altitude (1000 m), la tradition de la transhumance est moins marquée (les troupeaux vivaient à l'année sur les hauts plateaux). Faute de repreneurs locaux, les estives accueillent pour partie des pensions de troupeaux aveyronnais.

On transhume également sur le reste du Massif central : plateau de Millevaches, Morvan, plateau ardéchois, Monts du Pilat.

Dans la partie sud du massif, le climat est rude l'hiver, avec de forts cumuls de précipitations en automne et des vents présents tout au long de l'année et parfois extrêmes, ce qui influence l'usage des surfaces pastorales ; les végétations sont très variées, en raison des substrats basiques et acides. Sur l'Aubrac et en Auvergne, les sols sont granitiques et basaltiques ; la pluviosité est favorable au développement des zones humides ; les hivers sont longs et froids, avec un enneigement variable ; l'estive permet d'entretenir une flore d'altitude riche et variée.

Les végétations utilisées par les transhumants sont principalement composées de pelouses et landes d'altitude, qui accueillent une grande biodiversité (Grande Gentiane, Narcisse des poètes, Violette des Sudètes, Jonquille, ...). Les milieux humides tourbeux et para-tourbeux sont aussi très bien représentés sur les estives. Les bois de hêtres et résineux permettent parfois d'avoir une ressource herbagère complémentaire en sous-bois en fin de période d'estive. Le maintien d'un élevage extensif a aussi permis de maintenir une biodiversité animale. L'activité agricole constitue donc un atout pour les paysages ouverts et la biodiversité.

• Pyrénées

La transhumance concerne tout le territoire pyrénéen, à savoir toutes les vallées des six départements pyrénéens, de la Méditerranée à l'Océan Atlantique (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales), toute la zone du piémont pyrénéen et, de façon plus ponctuelle, les départements limitrophes aux six départements du massif et jusqu'à la Gironde (cas de transhumance inverse).

Sur ce territoire, les paysages et le patrimoine végétal des estives ont été façonnés par le pâturage des herbivores de race locale depuis le Néolithique. Au long des siècles, les herbivores sauvages ou domestiques (feu et transhumance) ont induit un paysage « agro-silvo-pastoral », qui constitue l'un des « centres de diversité et d'endémisme végétal » à l'échelle européenne et mondiale (UICN, 1994).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Environ 200 taxons (5 % du total) sont endémiques dans tout le massif, jusqu'à 12 % à l'étage alpin. Ces plantes, pour moitié, appartiennent aux pâturages ; l'autre, aux rochers et pierrailles. Une vallée pyrénéenne abrite 1000 espèces, dont environ 40 arbres.

Les mouvements des troupeaux, selon les saisons, répondent à la même logique dans toutes les vallées pyrénéennes, les trajets ayant peu évolué avec le temps, à la différence du nombre de troupeaux et surtout d'animaux. La transhumance estivale concerne la majorité des troupeaux issus des villages de vallée, voire du piémont et des vallées voisines, sur des parcours de transhumance de 20 à 50 km dans chaque vallée.

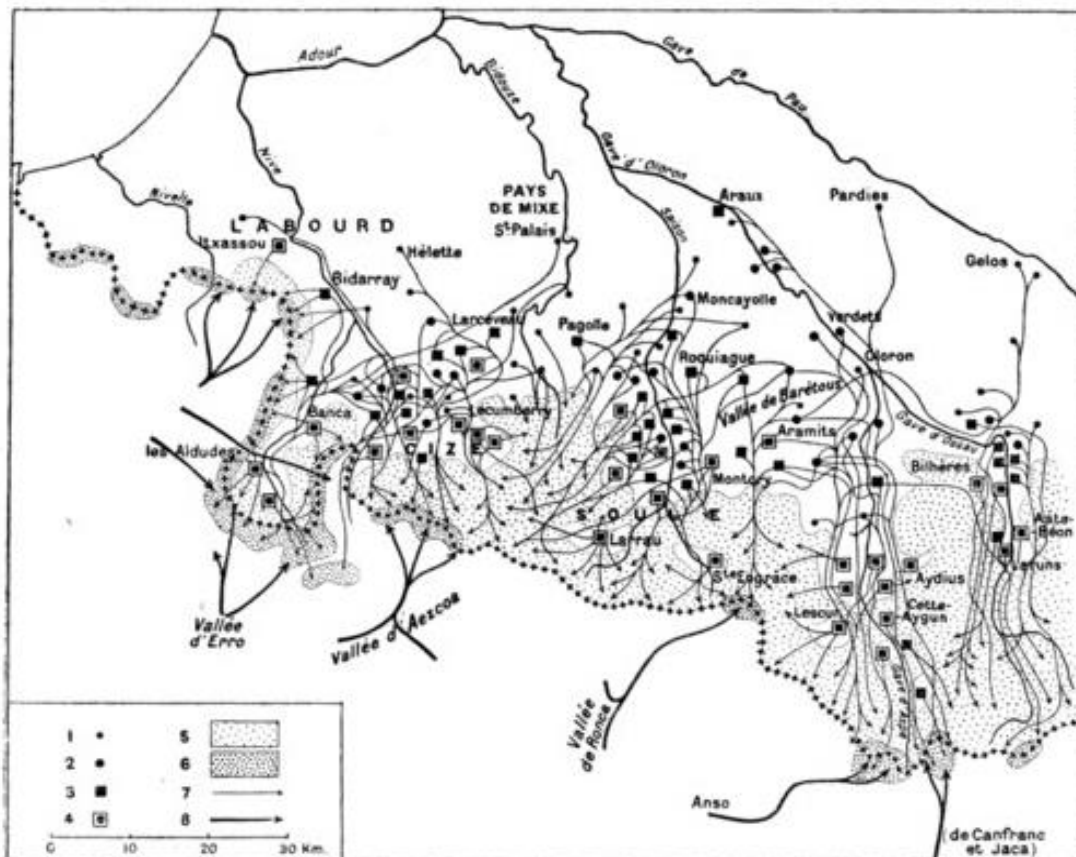


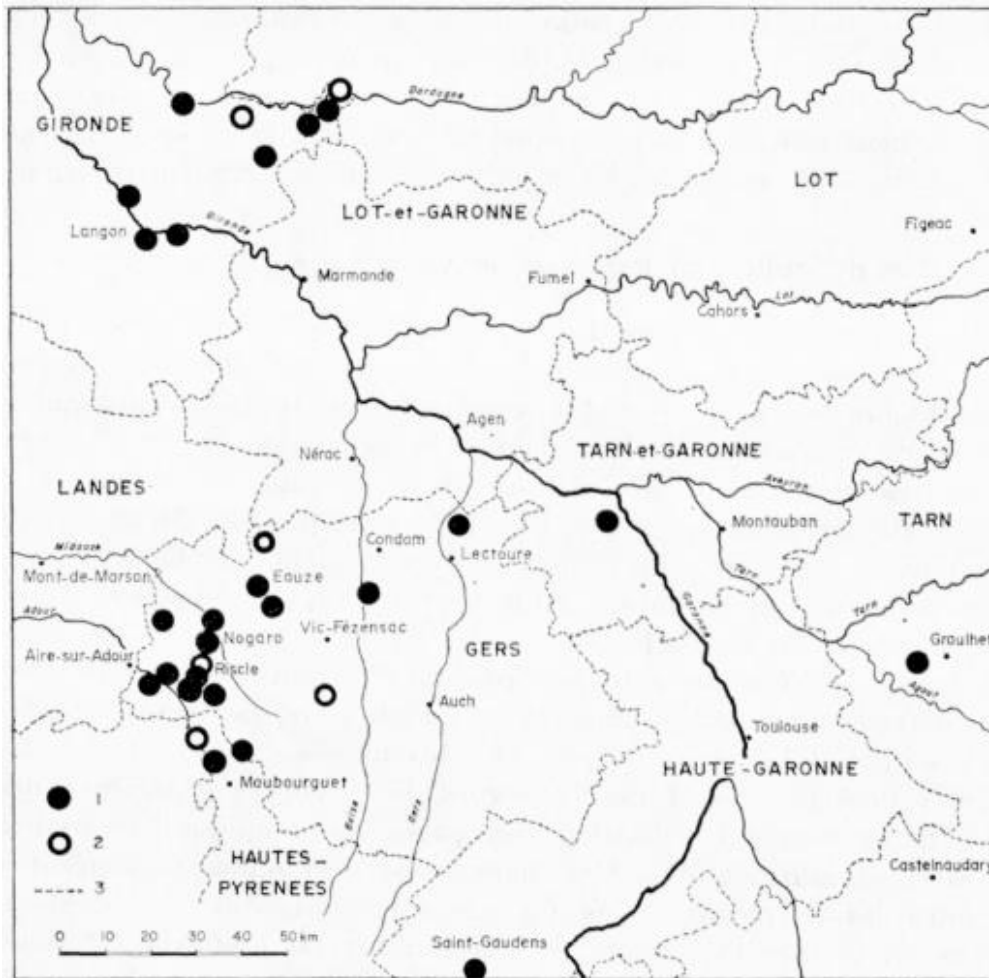
FIG. 1. — LA TRANSHUMANCE D'ÉTÉ DANS LES BASSES-PYRÉNÉES.

1, Villages faisant transhumer de 1 à 20 p. 100 de leur bétail ; — 2, de 20 à 50 p. 100 ; — 3, de 50 à 80 p. 100 ; — 4, de 80 à 100 p. 100 ; — 5, Pâturages d'été. — 6, Zones de compascuité franco-espagnoles. — 7, Directions suivies par le bétail transhumant français. — 8, Directions suivies par le bétail transhumant espagnol.

Carte de la transhumance d'été dans les Basses-Pyrénées [source : Lefebvre, 1928, p. 35-60].

Avant la période récente de baisse du nombre d'exploitation, les éleveurs étaient aussi contraints de descendre une partie de leur troupeau en plaine durant l'hiver dans le Gers et jusqu'en Gironde. Moins répandue de nos jours, du fait de l'agrandissement progressif des exploitations, cette pratique subsiste, dans son principe, avec la mise en pension hivernale des animaux improductifs.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



La transhumance hivernale du Haut-Ossau [Source : Hourcade, 1969, p. 253-265].

• Vosges

La transhumance se concentre principalement sur les chaumes et les hautes-chaumes du massif vosgien (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges), de 1000 à 1300 m d'altitude. Pour les troupeaux et les pays, la transhumance est plus importante que jamais pour valoriser les pâtures d'altitude et préserver les caractéristiques du massif. Dans cette complémentarité plaine/montagne, les plaines étant à proximité, la ressource fourragère des plaines est utilisée en cas de manque dans les montagnes.

Pratique similaire à l'étranger

La migration périodique du bétail entre les pâturages d'hiver et les pâturages d'été se pratique sur tous les continents.

Dans tous les pays méditerranéens, depuis la domestication du bétail, et pour des raisons d'abord climatiques (étagement saisonnier des ressources entre plaines et montagnes), mais tout autant économiques (la disposition d'espaces suffisants pour la production de laine, de lait et de viande, mais aussi la nécessité d'éloigner les troupeaux des cultures) et finalement culturelles, la pratique de la transhumance est (ou fut) une constante structurée par une identité culturelle très forte permettant aussi de faire société.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Pratique de la transhumance dans le bassin méditerranéen (Maison de la transhumance, 2012)

Participant d'un fonds identitaire commun, elle demeure, entre chacun des peuples de la Méditerranée et au-delà des conflits et des différences, un motif d'échanges et de reconnaissance mutuelle entre les peuples, les religions et les cultures. Ainsi, on trouve des similitudes entre les pratiques de transhumance décrites en Corse et celles observées dans le sud de la péninsule italienne (Puglie, Basilicata, Calabria), par exemple.

I.5. Description détaillée de la pratique

Les systèmes agraires pratiquant la transhumance se caractérisent par l'existence d'une exploitation agricole fixe, où se trouvent les champs cultivés, et souvent, dans les zones tempérées, des prés de fauche destinés à la production de foin. Une partie du groupe familial continue de résider sur l'exploitation agricole pendant la période de transhumance, ainsi qu'une partie du troupeau (femelles en lactation, animaux affaiblis, animaux de trait...), bien que l'amélioration des moyens de transport des troupeaux ait réduit la part du troupeau qui ne part pas en transhumance.

Outre l'intérêt économique de limiter les achats de fourrage, la transhumance permet aussi, du point de vue des éleveurs, de libérer les terrains dans les zones de basse altitude pour effectuer la collecte des fourrages qui serviront de stockage pour l'hiver, de faire un vide sanitaire sur les exploitations (bergeries et surfaces fourragères) et de libérer du temps dans les exploitations, la conduite du troupeau étant assurée par le ou les bergers, afin d'assurer les travaux de fenaison et, dans certains cas, de prendre des congés. Sur place, le pâturage assure l'entretien des espaces concernés (renouvellement des ressources pastorales et maintien de milieux ouverts et de grande qualité paysagère) et offre aux troupeaux de bons pâturages, gage d'un lait et d'une viande de qualité et de production de fromages de caractère. En plus du besoin de ressources fourragères complémentaires, transhumer est un choix volontaire, qui offre des systèmes plus autonomes et donc plus adaptables

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

et résilients. La transhumance est, aussi, dans certains cas, une opportunité pour développer des liens entre agriculture et élevage, notamment concernant le désherbage et la fertilisation des cultures par les animaux. Tel est le cas des cultures pérennes (vignes, vergers) et des friches du pourtour méditerranéen.

La motivation à transhumer peut, enfin, être sanitaire. En Corse, l'enquête de Weiss et de Pesteil sur le hameau de Tuvarelli montre que ce choix était lié à la santé du groupe, pour garder les animaux des fièvres de saison, en usant des remèdes naturels en altitude (*u chininu*, chinine ; *a riginziana*, gentiane jaune) [Weiss et Pesteil, 2011].

La transhumance constitue une séquence du cycle d'élevage : décrire les pratiques de la transhumance au sein de l'élevage pastoral des différents territoires français concernés revient donc à décrire le fonctionnement de ce système d'élevage durant une période de l'année. Mais elle inclut aussi d'intenses moments de sociabilité pour le groupe transhumant des hommes et des animaux. Elle constitue un repère temporel clé, autour duquel s'organisent les activités et les usages des espaces de parcours, qu'il s'agisse d'activités récréatives (randonnée...) ou agricoles, et est, en cela, fortement en lien avec l'économie des territoires.

Des savoir-faire spécifiques, au cœur de la définition de l'élément, justifient ainsi sa perception, par les communautés elles-mêmes, comme un patrimoine à transmettre : les modes de conduite des troupeaux transhumants, les modes d'élevage et les pratiques de gestion pastorale en altitude, les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux, les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires et les pratiques sociales, rituels et événements festifs en temps de transhumance.

• Des différents types de transhumance

La transhumance estivale

La transhumance dite estivale, ou verticale, correspond à la montée des troupeaux originaires des basses plaines vers les pâturages d'altitude de printemps et d'été, permettant l'accès aux ressources en herbe et en eau, pour les protéger des fortes chaleurs et profiter de la fraîcheur en altitude durant l'été. Ces pâturages sont appelés par les transhumants « alpages » dans les Alpes, « montagnes » dans les Alpes du Nord, le Jura et le Massif central, « estives » dans le Jura, le Massif central, les Pyrénées, en Provence et en Corse, et « chaumes », selon le terme des marcaires, dans les Vosges.



Montée des vaches vers les chaumes, dans le massif des Vosges. © Emmanuelle Wendling, 2018.



Transhumance en Ossau, 2015. © lespyrenees.net, 2015.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cette transhumance estivale, qui s'effectue sur des distances souvent réduites, mais qui peuvent aller jusqu'à 500 km pour les déplacements en camions entre la Provence et les Alpes du Nord, et dure trois mois au minimum, de juin à mi-octobre en général, est la principale forme de transhumance en France. Dans le massif alpin, la montée en alpage a lieu, dans tous les cas, avant le 15 juillet et, dans la moitié des cas, avant le 15 juin ; la descente d'alpage a lieu, le plus souvent, après le 15 septembre et, dans 17 % des cas, après le 15 octobre. Dans les Pyrénées, les périodes de transhumance estivale, qui varient selon les vallées et l'altitude, vont généralement de début mai à début novembre en Pays basque ; dans le reste du massif, la montée du troupeau est étalée et la descente se fait « en lots », selon les catégories d'animaux, plutôt de début juin (voire début juillet pour les estives les plus hautes) jusqu'à fin septembre-début octobre, avec la crainte des premières chutes de neige sur le Béarn et les Pyrénées centrales. En Forez, « *cette période (...) peut durer jusqu'à sept mois, quand la montée sur les pâtures les plus élevées est précédée d'un séjour dans une jasserie intermédiaire, où l'on fait également une halte à l'automne avant de regagner la ferme* » [Damon, 1972]. Dans le Massif central, en effet, les troupeaux, gardiennés par les bergers, convergent vers des unités collectives d'estive et peuvent se regrouper au fil du trajet entre les sièges d'exploitations et le lieu d'estive.

La transhumance hivernale

La transhumance hivernale, parfois qualifiée aussi d'inverse ou inversée, est le fait de troupeaux d'altitude, qui, l'hiver venu, fuient les rigueurs du climat montagnard. Elle permet de construire des bâtiments moins grands ou libère des places en bâtiments et des rations de fourrages, en descendant les animaux en croissance ou non productifs vers les plaines tempérées. Elle est aussi l'une des spécificités du sud du Massif central : plusieurs troupeaux du territoire des Causses et Cévennes font la transhumance inversée pour aller pâturer dans les vignes ou d'autres espaces de garrigue l'hiver ; attestée chez dix à quinze exploitations ovines et bovines, elle pourrait se répandre ailleurs sur le massif du fait des conséquences du changement climatique.

En Corse, le chemin de transhumance des bergers du Niolu (haute vallée du Golu) vers Calenzana et vers le Falasorma (littoral occidental de l'île), est emblématique des transhumances inverses de l'île (cf. IV.4 Filmographie sommaire *infra*). Ce chemin rejoignait les basses vallées et les plaines de Balagne (Falasorma, vallée du Fangu, la plaine de la Figarella et celle du Reginu). Les bergers nomades menaient leurs troupeaux paître sur le littoral en hiver et les reconduisaient dans les estives, loin de la canicule des plaines côtières. Le berger et sa famille partaient des villages du Niolu, au cœur de la chaîne centrale, franchissaient plusieurs cols (Guagnarola, 1833 m, Caprunale, 1329 m, Monte Estremu) et s'installaient dans les hameaux de Mansu, Tuvarelli et Bonifatu. Dans ces zones, constituées tardivement en communes, le pacage était libre. La mémoire retient les grandes familles de bergers, comme à Lozzi, où le village et son hameau, L'Acquale, sont occupés par les Acquaviva et les Simeoni, ou encore comme à Poggio di Lozzi, ancien village, devenu hameau de Lozzi, partagée entre les familles Rossi et Luciani. Ces noms se retrouvent désormais souvent dans les zones de transhumance hivernale de leurs descendants, sur les littoraux utilisés par les bergers. Ainsi, par le jeu des transhumances inverses, les familles des bergers niolins se sont ensuite sédentarisées dans une grande partie de l'île, comme l'attestent les patronymes niolins du Cap corse, de la Castagniccia, du Fiumorbu et même de Corse du Sud (Osani, Partinellu).

Dans les Pyrénées, la descente durant l'hiver permet à tout ou partie des troupeaux de gagner les pâturages de plaine, jusque dans les départements voisins et, autrefois, jusqu'en Gironde.

En Provence, cette transhumance ovine, des pâturages d'altitude vers ceux de la plaine, est attestée dès le XII^e siècle. De nos jours, elle fait entretenir par les animaux, en période hivernale, les surfaces des pare-feux, pour réduire le couvert végétal à la strate herbacée et limiter ainsi le risque d'incendie durant l'été. En outre, ce pâturage en saison froide réduit le nombre de passages mécaniques, en limitant la croissance des repousses arbustives. En provenance des Alpes-de-Haute-Provence ou des Hautes-Alpes, les troupeaux, constitués de brebis reproductrices à l'entretien ou en début de gestation, sont présents de décembre à avril ou juin. Les éleveurs économisent la distribution de foin dans les vallées alpines. Ils équipent les espaces retenus de clôtures, de points d'eau et de pistes d'accès,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

et développent des pratiques innovantes. Certains accroissent aussi la taille des troupeaux, au-delà de ce que permettent les infrastructures de leurs exploitations.

Les éleveurs transhumant ainsi l'hiver ont acquis une bonne maîtrise des opérations dans leurs différentes dimensions : organisation des exploitations, maîtrise de l'éco-toxicologie, conduite des troupeaux et du pâturage par des bergers stabilisés et compétents, contrôle de la végétation des pare-feu, intégration relationnelle avec les collectivités locales, les gestionnaires forestiers et les usagers du territoire. Ces prestations d'entretien des coupures de combustible par le pâturage sont, depuis 1990, contractualisées dans le cadre de mesures agro-environnementales qui débutaient alors en France. Les opérations de ce type concernent de nos jours les massifs des Maures et de l'Estérel, mais aussi de la Sainte-Baume ou du Garlaban. Par la venue des éleveurs montagnards, ces pratiques de transhumance hivernale permettent ainsi de revitaliser et d'entretenir des espaces méditerranéens abandonnés par l'activité humaine. Ils permettent, de manière générale, d'extensifier les élevages utilisateurs, réduisant la dépendance aux produits vétérinaires, aux aliments stockés ou importés.



Transhumance hivernale bovine, Èze (Alpes-Maritimes).
© Maison de la Transhumance, 2013.

Ces déplacements hivernaux de grande envergure s'appliquent aussi aux troupeaux de bovins. Le cheptel transhumant se compose essentiellement de génisses de race Tarine, Abondance et Montbéliarde. Ces pratiques s'appuient sur un savoir-faire qui permet aujourd'hui d'assurer leur réussite et leur pérennité. Elles prennent leur origine à la fin des années 1980, à la suite de grands incendies, grâce à la collaboration des services pastoraux des Alpes du Nord, du CERPAM et de partenaires territoriaux. Les éleveurs de montagne (Savoie, Haute-Savoie et Isère) y ont trouvé le moyen de mettre en pension de jeunes animaux, de décembre à mai, afin de libérer de la place dans les bâtiments d'élevage et de réduire la distribution de fourrages, alors que les élus locaux et leurs structures intercommunales cherchaient à recourir au pastoralisme pour prévenir les risques naturels dans les massifs.

La transhumance double

Le terme est utilisé quand des élevages situés en moyenne montagne exploitent alternativement des pâturages situés plus bas et plus haut. Dans les Alpes, elle concerne des éleveurs préalpins descendant l'hiver en forêt méditerranéenne et montant l'été en alpage. En Corse, cette transhumance consiste ainsi à déplacer le troupeau du village vers la montagne (*amuntagnà, amuntanà*) durant la période estivale (*a muntagnera*) et à le « descendre », selon le principe d'une transhumance inverse (*impiaghjà*), vers les zones de plaine (*a piaghja*) après les pluies d'octobre (*l'impighjera*), après un séjour au village plus ou moins long de quelques semaines. Dans le Massif central, lorsque ces déplacements se produisent vers des pâturages situés dans la montagne proche, sur de courtes distances, les termes « estivage » et « hivernage » ou « hiverner » sont préférés pour qualifier cette transhumance double. Dans le massif du Jura, les troupeaux transhument tout l'été de parcelles en

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

parcelles pour laisser le temps à l'herbe de se régénérer : les trajets des transhumances cherchent surtout une optimisation des milieux de bois et de pré-bois pour faire tampon avec les prés.

La transhumance horizontale

La transhumance horizontale, qui voit le troupeau changer de zone pastorale, sans forcément changer d'altitude, peut se pratiquer pour des territoires comme les prés salés de la baie de Somme ou du Mont-Saint-Michel, où ce type de déplacements est assez souvent médiatisé, comme à l'occasion de la fête de la transhumance au Crotoy (Somme), et où les cahiers des charges des AOP pour la viande incluent ces déplacements. Mais ces transhumances, qui concernent aussi de rares élevages de type herbassier actifs dans les plaines, ne sont pas pratiquées pour des raisons climatiques et ne concernent pas les territoires de massifs. De ce même type, on peut citer aussi de nouvelles formes, apparues dans le massif du Jura en complément des formes traditionnelles, comme les activités de pastoralisme et de transhumance périurbaine à Besançon (chèvres laitières), Dole, Saint-Claude et Morez (chèvres en troupeau communal et brebis en troupeau privé), la transhumance d'ovins pratiquée sur les bords de la Loue, et dans les pâturages de conservation (Espace naturel sensible, zone Natura2000), à Baume-les-Messieurs, Le Frasnois, Drugeon et dans les marais de Saône.

• **La conduite des troupeaux transhumants**

L'organisation des déplacements saisonniers

Les avantages de la bétailière, celui de charger le troupeau à la bergerie et de le décharger au plus proche de l'alpage ou de l'estive, sans rupture de charge, les aménagements, qui augmentent à 400 animaux la capacité de chaque véhicule, et surtout sa rapidité, l'ont progressivement emporté. Des compagnies de transport ont su s'y adapter, en répondant rapidement aux demandes et en satisfaisant aux conditions d'hygiène et aux obligations sanitaires liées aux déplacements des troupeaux. Afin de supprimer tout risque de transmission, les camions sont en effet régulièrement nettoyés et désinfectés. Les chauffeurs savent par ailleurs acheminer le troupeau à destination en 7 à 8 heures au maximum et vérifier plusieurs fois au cours du transport que les bêtes sont en place et ne souffrent pas. Programmable à la demande, la souplesse du transport en camion permet aussi de mieux tenir compte de la météorologie et des ressources disponibles. Sans nostalgie aucune, les éleveurs transhumants ont désormais intégré le transport en camion comme une habitude. En permettant d'aller plus loin, il a aussi permis de bénéficier de pâturages plus lointains.

Dans le massif jurassien, si l'unité pastorale est d'un seul tenant, la transhumance se fait à pied à l'appel du berger, chacun à sa manière, et selon son cri d'appel ; sur des zones de destination plus éloignées, elle peut se faire en camion.

Le Massif central comprend des transhumances longues et d'autres, « de proximité ». En Forez, la transhumance peut se faire en deux temps, avec une estive intermédiaire, pour suivre la pousse de l'herbe. Dans tout le massif, les transhumances sont ovines, bovines, voire caprines, et parfois mixtes. Les éleveurs transhumant surtout pour la production de viande. Ponctuellement, quelques troupeaux laitiers sont équipés de salles de traite mobile et des producteurs transforment le fromage en estives. La transhumance bovine s'effectue majoritairement à pied, lorsqu'elle est de proximité, et en camions pour les moyennes et longues distances, l'accès en véhicule étant possible sur presque tout le territoire. Les transhumances ovines longues pédestres comprennent des « lieux étapes », où des accords avec les propriétaires locaux permettent, pour une nuit ou quelques heures au cours de la journée, le repos des hommes et des bêtes et le pâturage du troupeau transhumant et des animaux qui les accompagnent, tels les ânes.

Entre le milieu des années 1950 et celui des années 1960, les éleveurs ovins de la basse Provence, aussi, notamment ceux des plaines de Crau et de Camargue, ont cessé de transhumant à pied. Circuler sur la route, quand on ne peut faire autrement, est devenu très difficile et les accidents sont fréquents. Depuis la fin du XIX^e siècle déjà, il est certes possible d'utiliser le chemin de fer, mais le transport est long et onéreux, les gares sont souvent éloignées et les pertes non négligeables. Outre la « grande transhumance » qui traverse les Alpes, les transhumances locales, en revanche, peuvent être

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

pratiquées à pied. Ces transhumances verticales sur de courtes distances impliquent les éleveurs vivant au pied des estives, insérés dans les dispositifs de gestion de ces estives en y vivant toute l'année, en général dans la même commune. Leurs systèmes sont très liés aux ressources de montagne et marqués par des climats montagnards.

Dans les Pyrénées, la sortie des vallées pour gagner les estives oblige à faire emprunter aux troupeaux des axes routiers importants. L'opération se pratique en camion, pour des raisons de réglementation et de sécurité civiles.

Dans l'île de Corse, les animaux sont transportés en camion, quelquefois en train, et les troupeaux sont souvent accompagnés de bergers se déplaçant à pied ou à dos de cheval et de mulet : les transhumances excédant la journée sont réalisées en camions ; les plus courtes (moins de 8 h), à pied. Les éleveurs et bergers de Corse qualifient de transhumance plusieurs déplacements de courte et de longue distance. La plupart du temps, l'éleveur attend la fin de la lactation, autour de la mi-juin, pour décider du départ. Il peut s'agir de remue de troupeaux de faibles effectifs qui, sur décision du berger ou par un regroupement non contrôlé, se déplacent seuls sur des zones de pâturages proches des villages. D'autres déplacements, de longue distance, organisés par plusieurs bergers, excèdent la journée et nécessitent des arrêts nocturnes. Les troupeaux sont conduits à pieds sur les voies d'accès, constituées de routes et de chemins muletiers, qui traversent plusieurs territoires communaux. Le déplacement se fait de nuit et mobilise la famille, des amis et d'autres bergers : une équipe de 4 à 5 personnes est nécessaire pour contenir le déplacement du troupeau, à l'avant, pour orienter et avertir du passage des animaux, à l'arrière, avec l'aide des chiens pour forcer le déplacement. En tête, sont placés des animaux *leader* (boucs castrés, brebis de tête ...). Sur le fond, malgré ces adaptations contemporaines, le principe et les motivations des bergers transhumants corses n'ont pas beaucoup varié : suivre l'herbe saisonnière tout en préservant les prairies ou les cultures péri-villageoises et de plaine. La recherche d'un bien être estival pour les hommes et d'un confort sanitaire pour les animaux compte parmi les raisons de pratiquer la transhumance de nos jours. Les bergers actuels s'inscrivent dans la tradition des communautés villageoises du Niolu, qui ont transhumé dans toutes les régions de l'île. Dans certains cas, la famille au complet migrait du village vers l'estive et/ou vers la plaine ; dans d'autres, la transhumance était réalisée par le berger seul, quelquefois accompagné d'un membre de la famille. Le caractère nomade ou semi-nomade du déplacement, selon qu'il concernait tout le groupe familial, ou une partie seulement, variait selon la distance entre la bergerie ou le village et les estives en altitude. La plupart du temps, lorsque les bergeries n'étaient qu'à 2 ou 3 h de marche, une partie du groupe restait au village au moins un temps, pour assurer les activités domestiques et vivrières, notamment le jardin. Les groupes transhumants n'étaient jamais totalement séparés du village : le 15 août, toute la communauté se regroupait au village pour la fête mariale.

Le maintien de pratiques de transhumance exclusivement à pied

Quelques territoires de stricte transhumance à pied existent dans l'espace français. Dans le Massif central, la transhumance ovine se pratique encore à pied pour bon nombre d'éleveurs, notamment sur la partie sud du massif. Cette transhumance à pied est intégrée aux parcours techniques, en acclimatant les troupeaux au fur et à mesure de la montée, évitant le choc thermique et permettant une transition entre les herbages de départ et d'arrivée.

Dans les vallées des Alpes du Nord et notamment dans les Savoie, la transhumance des troupeaux laitiers, passant des sièges d'exploitation aux zones intermédiaires puis aux alpages, se fait principalement à pied ou plus rarement au moyen de bétailières, quand les troupeaux ne viennent pas de la même commune que celle de l'alpage.

En Provence, le Verdon est sans doute le territoire, où drailles et carraires sont encore les plus présentes et où la transhumance à pied est la plus pratiquée, même si y elle diminue là-aussi d'année en année. On estime aujourd'hui à environ 20 000 ovins le nombre de têtes qui, hibernant dans le Var, les Alpes-Maritimes ou le sud des Alpes-de-Haute-Provence, continuent de cheminer à pied vers les alpages les plus proches de l'Ubaye, de la Tinée, de la Vésubie, du Var ou du Verdon. Ils empruntent alors les petites routes départementales et nationales de l'arrière-pays, les chemins, drailles et carraires, évitant les axes à grande circulation. Les voyages, d'une distance de 100 à

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

200 km, durent alors de cinq à dix jours, avec un départ aux alentours du 15 juin. Les retours sont tardifs, de la mi-octobre à mi-décembre, afin d'économiser le plus possible une herbe rare et chère en Provence.

La transhumance à pied est aujourd'hui codifiée, avec des véhicules équipés de gyrophares à l'avant et à l'arrière du troupeau. L'équipe de route, constituée des bergers, de leurs familles et de ceux qui les accompagnent, souvent devenus des amis au fil des kilomètres parcourus, est équipée de gilets fluorescents. Les chèvres et boucs du Rove sont affublés, en nombre, de leurs sonnailles de transhumance, dites « redons », afin de donner le rythme de marche au troupeau. Les rustiques chiens de Crau sont chargés de rabattre les bêtes afin de faire doubler voitures, motos et camions se présentant à l'arrière du troupeau. Les ânes sont souvent présents, sans être aujourd'hui bâtés. Des véhicules sont chargés de l'intendance nécessaire : nourriture, filets mobiles et batteries pour parquer le troupeau de nuit ; tentes et couvertures pour les bivouacs... Le choix de poursuivre la transhumance à pied correspond pour ces éleveurs à une volonté de limiter les coûts du transport, onéreux sur des distances moyennes, de monter progressivement les bêtes en alpages afin qu'elles s'adaptent plus facilement, mais aussi de perpétuer la tradition et de retrouver des temps conviviaux.



*Transhumance ovine à pied,
plateau de Valensole (Alpes-de-Haute-Provence).
© Maison de la Transhumance, 2011.*



*Transhumance dans la vallée de l'Ouzoum,
2019. © photographies-pyrenees.com, 2019.*

Dans les Pyrénées, la transhumance est encore majoritairement réalisée à pied, pour les déplacements au sein d'une même vallée, voire du piémont proche, vers les pâturages d'altitude, avec un ou deux jours de déplacement maximum sur des distances de 20 à 50 km. Dans certaines vallées, ces déplacements de troupeaux se font de façon massive à une même date et font l'objet d'événements festifs et culturels, telle la « dévête » de la vallée d'Ossau, au début du mois de juillet, qui correspond à la date de levée du veto d'accès aux estives hautes de la vallée (pâturages syndicaux), ou encore la descente des troupeaux en Soule. La tendance est à la consolidation et à la revitalisation de cette pratique : en Ariège, la redynamisation de l'activité pastorale grâce à l'instauration de groupements pastoraux a conforté le droit de transhumer à nouveau à pied ; par arrêté préfectoral (1999), le cadre des déplacements de troupeaux a été redéfini (bornage des terrains et des parcours, remise en place des haltes traditionnelles) pour limiter les conflits d'usage. Toute la société pastorale, y compris les élus, sont mobilisés pour retrouver ces modes de transhumance et en faire un moment de partage festif.

La préparation et la conduite des troupeaux

Au cœur des savoir-faire de la transhumance, la conduite des troupeaux concerne à la fois :

- l'identification animale officielle, obligatoire, qui permet de reconnaître quoiqu'il arrive les bêtes ; elle est la seule possibilité pour les animaux non lainés ;
- les pratiques de comptage du troupeau et de marquage des toisons pour les ovins : avant le départ en transhumance des brebis en Provence ou dans les Pyrénées ; la marque d'Urepele est une véritable

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

cérémonie, durant laquelle sont marquées les vaches ayant accès aux pâturages du Pays Quint, selon les accords du traité de Bayonne de 1856 ;

- « l'ensonnailage » préalable du troupeau, même lorsque le transport se fait en camion, est un moment fort du cycle de l'élevage ; ce rituel se déroule en Soule (Pyrénées) avec un choix très particulier du type de cloche selon le rôle de l'animal au sein du troupeau ; les jours de montée et les jours de transhumance font l'objet d'un véritable rituel dans les Pyrénées, autour de la pose des cloches de transhumance pour les vaches et les brebis, de forme et de taille différente, selon que le bord est bombé ou droit (« truc » ou « truque » en béarnais, « *tzintzarri* » ou « *kuscuila* » en souletin) ; des colliers et des marques caractéristiques de chaque maison y sont ajoutés. En Provence, différentes sortes de sonnailles sont utilisées : *clavellas*, pique, platelle et *redouns*. Les colliers (*coulas*) sont coudés avec des côtés évasés, en forme de lyre. Fiertés du troupeau, les grandes sonnailles de transhumance avec leurs magnifiques colliers décorés sont l'objet de soins attentifs et sont transmises d'une génération à l'autre.

- la gestion des parcours et des circuits de pâturage, en lien avec la météorologie et les ressources pastorales disponibles ;

- le sens de l'orientation et l'appréciation des risques pour les humains, les chiens et les troupeaux en milieu montagnard ;

- les conditions de surveillance du troupeau en déplacement et au pâturage : mode de gardiennage (garde serrée, garde en escabots selon le terme en usage dans les Pyrénées, qui consiste à lancer le chien pour faire retourner le troupeau à longue distance) ; appréciation de l'état de santé des animaux et soins (qualité de la laine, analyse du blanc des yeux, parage des onglons) ; dressage et conduite des chiens de bergers ; utilisation des cloches pour le repérage des animaux en cas de brouillard (repérage de meneuses).

Dans les Alpes du Nord existe la pratique de la « descente au bouquet » : les vaches sont décorées de bouquets de fleurs entre leurs cornes, souvent attachés sur la sellette de traite (le « botacul » ou « botte-cul »), qui est retournée et liée aux cornes. Des sonnailles distinctes (grosse et lourde cloche ou caron « d'apparat ») peuvent aussi être attribuées selon qu'il s'agit de la montée, du séjour à l'estive ou de la descente et peuvent être adaptées au contexte, en usant de petites cloches, par exemple, en cas de décès dans la famille.



Transhumance au Mont-Aigoual, l'Espérou.
© EICC, 2016.



Vache vosgienne avec coiffe en genêt.
© Emmanuelle Wendling, 2015.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'adaptation des pratiques aux cheptels et aux races animales

Les races locales aptes à transhumer et utiliser les ressources pastorales résultent d'un long processus de sélection individuelle et collective et d'adaptation au milieu. La transhumance est l'un des moments du calendrier de l'élevage où les caractères d'adaptation (à la marche, à la topographie, aux aléas climatiques, aux contraintes alimentaires...) s'expriment le plus. Contribuant aux schémas de sélection collective, les éleveurs transhumants ont poussé assez loin les caractères d'adaptation des animaux de race locale pour optimiser l'utilisation du milieu par les troupeaux et offrir une plus forte cohérence entre les modes d'élevage et la promotion de produits spécifiques, issus des pratiques pastorales. La transhumance est aussi le temps de rencontres et de brassages, permettant de faire tourner les animaux reproducteurs et de prévenir la consanguinité des cheptels.

Dans le massif vosgien, les vaches restent quatre mois sur les hautes-chaumes. Les marcaires les y amènent pour la Saint-Urbain (25 mai) et les quittent à la Saint-Michel (29 septembre) pour descendre dans la vallée. Les troupeaux ont une hiérarchie très précise : la meneuse devant, les plus jeunes suivent, ce qui permet un apprentissage naturel et un lien hiérarchique très fort et respectueux au sein du troupeau. Les vaches âgées ou faibles sont montées par véhicule motorisé, afin de rejoindre le troupeau dans les hautes-chaumes. Les temps de départ, en montée ou en descente, sont ritualisés. Les éleveurs revêtent la veste et le chapeau des marcaires ; les femmes, la tenue de la vallée de Munster. Au départ, fin mai, les vaches sont parées de cloches, dites « clarines », et leurs têtes, ornées de fleurs, de branches, de sapin principalement, et de rubans. Ces clarines en bronze peuvent être un cadeau de mariage ou d'anniversaire. Les marcaires traversent avec fierté les villages avec ces cloches d'apparat au cou de leurs bêtes. Des cloches de pâture remplaceront ensuite, durant l'été, les cloches de transhumance.

Dans le massif du Jura, les éleveurs font essentiellement transhumer les génisses et les veaux, suivis des ovins, caprins et équins, en camion, puis à pied, parfois accompagnés de chevaux pour la conduite.

En Provence et dans les Alpes, les « floucas », des ovins mâles castrés et apprivoisés très jeunes, souvent des agneaux orphelins élevés au biberon, sont les animaux conducteurs des troupeaux transhumants. Les éleveurs les équipent de grosses sonnailles, les « redouns » en patois ou « redons » en français. Sur le dos et la tête, quatre touffes (flocs) de laine, laissées au moment de la tonte, sont décorées pour la parade et les déplacements de rubans de couleur. Ils aident grandement lors des manipulations du troupeau (triage de lots d'animaux, opérations de prophylaxie...), pour mettre en marche un troupeau par grande chaleur, pour traverser une route ou un torrent de montagne, embarquer dans les camions de transhumance. Les « floucas », encore plus ceux à la toison noire, servent aussi de repères dans le troupeau, notamment en alpage.

La Mérinos d'Arles, la Préalpes du Sud et la Mourreros supportent ainsi facilement l'agnelage d'automne, pour des raisons de commercialisation et parce que les brebis, saillies juste avant le départ en montagne, bénéficient, durant leurs quatre mois de gestation, de la meilleure nourriture qui soit, celle de l'alpage. Cette pratique, dite du « dessaisonnement », puisqu'habituellement les mammifères mettent bas au printemps, est ainsi directement liée à la transhumance. Pour autant, les agneaux issus de l'agnelage de printemps, montés en alpage et commercialisés au « démontagnage », appelés « tardons » en Provence et dans les Alpes, et « agneaux d'alpage » en Dauphiné, sont un produit typique de la transhumance, encore très présent dans l'élevage ovin.

Dans le cas des caprins de la race du Rove, les boucs castrés, dits « menons », qui d'instinct prennent la tête du troupeau, aident les bergers à l'entraîner, y compris en situation difficile, tels des déplacements dans d'importantes hauteurs de neige. Les bergers en sont fiers et leur font porter les plus beaux colliers et les plus grosses sonnailles. Les chèvres allaitent sans difficulté les agneaux orphelins et leur lait permet de produire des fromages particulièrement savoureux (brousse).

• Les modes d'élevage et les pratiques de gestion pastorale en altitude

Dans tous les territoires, les tâches à conduire sur les pâturages d'altitude, relevant des connaissances et pratiques en lien avec la nature, sollicitent la polyvalence des bergers et éleveurs

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

qui restent présents sur le site. La gestion du troupeau concerne son alimentation, mais le berger prend aussi en compte d'autres aspects essentiels : le bien-être du troupeau et sa protection physique par rapport aux conditions (chaleur, froid, vent), l'accès à l'eau plus ou moins nécessaire selon l'humidité du fourrage consommé, la protection par rapport à la prédation ou aux vols ou encore la compatibilité avec d'autres activités concomitantes sur le territoire (chasse, activités sportives...).

Les pratiques de bonne alimentation du troupeau

Les déplacements du troupeau vers les zones de pâturage, sous la direction ou non d'un berger, ou gardien, sont adaptés au potentiel des surfaces (valeurs pastorales variables) et à la pousse de l'herbe sur ces espaces combinant des valeurs alimentaires bonnes et plus pauvres, mais aptes à fournir énergie, azote, fibres et éléments nutritifs aux animaux. Le premier travail du berger est ainsi la « fabrication » du repas du troupeau, appuyée sur une connaissance fine du comportement animal en fonction du relief et de la végétation. Sur des systèmes allaitants, *a priori* plus extensifs, le travail du berger est essentiel pour l'exploitation optimale de tous les quartiers de l'estive tout au long de la saison, en assurant la sécurité du troupeau même dans les parties les plus accidentées. Le berger organise ainsi une succession de circuits de pâturage journaliers, différents selon l'avancée de la saison et l'étagement des végétations, constituant une ration satisfaisante pour le troupeau à l'échelle journalière, tout en gérant la ressource fourragère sur toute la saison d'estive, et en préservant les végétations pour les années suivantes.

Des parcs peuvent être délimités sur certaines estives. On pratique le « pâturage tournant » dans le Jura et les Vosges, en clôturant les estives ou les hautes-chaumes. Dans le Massif central aussi, des estives individuelles sont déterminées par des clôtures. Dans les Savoie laitières, on parle de repas donnés aux vaches laitières, la surface d'herbe fraîche, délimitée par des fils électrifiés, étant renouvelée en moyenne deux fois par jour. Les quartiers de pâturage portent le nom de la période de pâturage dans les Alpes (« quartier d'août ») ou de leur fonction (« quartier de repos »). Certaines estives des Pyrénées permettant de faire du lait, d'autres étant plus propices à la remise en état du troupeau, des changements de montagne permettent de profiter d'une exposition et d'une qualité d'herbe différentes, mieux adaptées aux besoins saisonniers des troupeaux.

Le pâturage extensif est concilié avec le maintien d'une biodiversité spécifique, tel que le grand tétras, présent dans le massif du Jura et les Pyrénées, le tétras lyre, la gélinotte dans les Alpes. Les bergers préviennent les interactions, de diverses natures, des troupeaux avec la faune sauvage (sangliers, campagnols et cerfs, par exemple, sur certains secteurs du Massif central) et tentent de les protéger contre les loups et les ours.

L'abreuvement des troupeaux est assuré en tenant compte des besoins de la chaîne éventuelle de production de fromages au lait cru (stockage et traitement de l'eau récupérée). Des tâches fondamentales, telles que la traite ou la tonte, sont réorganisées en milieu montagnard. Dans les Pyrénées, les pratiques de gardiennage varient en effet selon les vallées, le type de production (système allaitant ou laitier), le niveau de chargement de l'estive et son relief (notion de dangerosité). Dans les systèmes laitiers du Pays basque et du Béarn, caractérisés par une forte pression pastorale, le travail du berger est axé sur la traite et la fabrication du fromage ; la surveillance du troupeau évite les mélanges avec les troupeaux voisins : la bonne exploitation de la montagne est garantie par une conduite séparée des brebis laitières, des brebis taries (brebis « manes ») et des agnelles et par des circuits de pâturage différents selon le temps et la saison.

Dans tous les territoires, sur les sites non accessibles en véhicule carrossable, on pratique aussi le bâtage des ânes, chevaux et mules, afin d'assurer le ravitaillement, le transport et la répartition du sel et, le cas échéant, la descente des fromages.

Les savoir-faire de gestion de l'espace pastoral

Les surfaces sont aussi pâturées de manière plus ou moins poussée : lutte contre l'enfrichement et contre les plantes dites « invasives » ou réduisant les espaces en herbe (chardons, rumex, vératres, ronces, églantiers) en appliquant une pression de pâturage (nombre d'animaux par unité de surface, ou temps passé) supérieure. La stratégie est de lutter contre la banalisation des écosystèmes, en préservant des alternances de ligneux et d'herbacées. Au-delà d'une gestion par le pâturage, d'autres

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

interventions sont possibles, c'est le propre des interventions dans le pré-bois dans le massif jurassien et dans les zones basses des estives et parcours (taille et coupe de résineux, protection d'îlots de reboisement...).

L'estivage est aussi, en particulier dans les Pyrénées, une période de prévention de la propagation des incendies : l'écobuage, ou feu pastoral, reconnu comme patrimoine culturel immatériel (cf. IV.4 Inventaires réalisés *infra*), est une pratique de feu dirigé permettant de brûler les refus des animaux en fin de saison d'utilisation, pour permettre la repousse de l'herbe à la saison suivante. Les savoir-faire portent sur les conditions de réalisation et de maîtrise du feu et la périodicité de ce feu. Les éleveurs eux-mêmes pratiquent l'écobuage, parfois de façon individuelle, mais le plus souvent collective et en lien, voire sous la responsabilité du gestionnaire de l'estive. Au-delà de la stricte utilisation pastorale, il répond aux exigences de la prévention des risques d'incendie, besoins accentués par l'actuel réchauffement climatique.

Les bergers concourent aussi à la rénovation du bâti et des logements de bergers, à la réfection de clôtures et à l'entretien des murets (ou « murgers » dans le Jura) et des pierriers. Ils entretiennent aussi les équipements propres à cet espace pastoral (parcs de tri, équipements de traite et de fabrication ou de stockage de fromage).

Toutes ces opérations réitérées chaque année, associées à autant de savoir-faire spécifiques, sont capitales pour le potentiel pastoral des terrains et des parcours peu productifs, la conservation des milieux ouverts en altitude et le maintien de surfaces pastorales dynamiques, d'autant que l'adaptation au changement climatique offre un regain d'intérêt à ces surfaces de production fourragère spontanées. En amont, en effet, les pratiques de transhumance ont justifié que des infrastructures comme les points d'eaux soient ménagés pour abreuver le bétail, en fonction de la répartition de la charge animale et des circuits de pâturage, et que des pistes soient réalisées pour l'accès aux unités pastorales, complétées par des services de desserte des estives non accessibles (hélicoptage, muletage...).

Les pratiques de bonne gestion de l'eau

La gestion de l'eau et le souci de sa qualité sont une préoccupation centrale pour le maintien des activités de transhumance dans la plupart des territoires et engagent les activités pastorales dans le maintien des capacités en eau destinées à l'alimentation humaine. En montagne sèche, le stockage de l'eau au moyen d'impluviums est souvent nécessaire. L'usage partagé de l'eau par les troupeaux avec d'autres activités (domaines skiables, gestionnaires de barrage) nécessite une forte concertation territoriale.

Dans les Vosges, les marcairies sont situées près des sources, pour que les abreuvoirs bénéficient du ruissellement naturel, alors que, dans le massif jurassien, le sol karstique et le peu de sources naturelles rendent particulièrement complexes l'accès à l'eau potable. L'impact du changement climatique implique de chercher des solutions de secours en cas de pénurie d'eau et/ou d'herbe (multiplication des points d'eau, pâturage tournant sur des surfaces plus petites). L'eau et l'herbe sont des facteurs qui orientent la présence des bêtes, nécessitant du berger une observation fine. Dans les systèmes laitiers, comme dans les Pyrénées basques et béarnaises, les Savoie, le passage aux normes européennes des ateliers de fabrication de fromage a nécessité l'agrément par arrêté préfectoral des sources desservant les cabanes et ateliers de fabrication. En fonction de la localisation des troupeaux (pâtures, pré-bois ou bois), les bergers recherchent la tranquillité et le bien-être des animaux, visant leur bonne croissance à partir des ressources naturelles, sans apport extérieur. Les bergers entretiennent le paysage avec peu de moyens matériels et recherchent la santé de leurs animaux de manière préventive plutôt que curative. Il s'agit d'assurer une ressource alimentaire constante et suffisante en herbe et en ligneux, parfois prélevés dans le pré-bois. Le pâturage, dans certaines zones, entretient les tourbières et les sources.

Le Massif central accueille différents modes de gestion de l'eau, autour de l'habitat d'estive. Dans le Forez, par exemple, un système complexe de droits d'eau est lié aux jasseries, pour l'usage des équipements d'adduction et d'alimentation en eau (dits « serves », « rases », « béals », canaux, « combes », « narses » ou « fumades »), selon les besoins de la famille et des troupeaux de la jasserie

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

et de la fabrication de la fourme (fabrication, refroidissement de la cave), avec des jours et heures spécifiques d'utilisation pour chaque jasserie.

La transhumance contribue ainsi à sauvegarder les pratiques de collecte et de stockage des eaux de pluie ou de fonte des neiges, de repérage et de captage des sources ainsi que d'aménagement des points d'eaux, et leur répartition en fonction de la répartition de la charge animale sur les pâturages.

• Les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux

Liée aux pratiques sociales et aux connaissances en lien avec la nature, l'organisation collective pour la gestion des territoires pastoraux détermine l'organisation des territoires en unités pastorales, mises à disposition des bergers avec les équipements nécessaires (cabanes, points d'eau, accès). Ces coutumes de gestion ne sont pas les mêmes partout, mais, impliquant une pratique de droit dans tous les cas, sont devenues une forme d'encadrement légal.

Pour la société pastorale pyrénéenne, les règles et décisions relatives à ces « communs pastoraux » permettent de négocier et de réguler les conditions d'accès en garantissant une forme d'équité, et d'arbitrer les conflits dans le sens d'une gestion durable, c'est-à-dire en privilégiant l'intérêt de la communauté au moyen et long terme. Dans les Pyrénées-Atlantiques, cette organisation est fortement influencée par la chaîne traditionnelle de production fromagère en estive. Elle embrasse, d'une part, les unités pastorales, petites ou moyennes, délimitées de manière naturelle (crêtes, ruisseaux) ou par des bornes au sol très anciennes, qui fixent strictement le parcours des ovins, et, d'autre part, les cabanes à usage individuel ou collectif, dont la propriété peut être publique (commune ou commission syndicale) ou privée. Ces cabanes jouissant d'un droit de propriété privée peuvent appartenir à un groupe d'éleveurs (chez les « cayolars » de la vallée de la Soule, par exemple, la propriété des cabanes est indivise entre tous les éleveurs bénéficiant d'un droit de parcours lié à la propriété d'une des parts indivises de propriété, ou *txox*, alors que les parcours correspondants sont gérés par la commission syndicale), ou bien d'un éleveur seul, « tant qu'il en a l'usage ». Cette notion de propriété temporaire, cessant dès que l'usage s'arrête, n'est pas reconnue en droit positif, mais permet bien, dans un écosystème coutumier, de garantir l'usage pastoral de la cabane. Les règles d'accès aux unités pastorales concernent la détention de ces droits, avec des distinctions fortes entre les éleveurs de la collectivité (commune, vallée) et ceux qui lui sont extérieurs : pour leur affectation, les systèmes de tirages au sort ont été peu à peu remplacés par des modalités offrant plus de garanties aux éleveurs. Ces règles concernent aussi les conditions d'accès (tarifs, dates et types d'espèces). Le tarif d'accès, traditionnellement payé à l'animal, sous forme de « bacades », locales ou extérieures, a évolué, notamment pour les éleveurs extérieurs, en des mises à disposition, sous forme de contrats annuels par adjudication ou, plus récemment, de conventions pluriannuelles de pâturage. La période d'accès, à savoir les dates d'ouverture et de fermeture des pâturages, peut être adaptée chaque année, en fonction des conditions climatiques. L'accès au pâturage et le chargement animal recommandés sont adaptés enfin au type d'espèces, ovines, bovines, équines ou caprines, dans le souci d'une gestion durable de la ressource fourragère. Dans certaines vallées, une attention particulière est ainsi portée à la complémentarité entre espèces : le pâturage des brebis sera organisé en parcours bien définis et délimités, alors que les vaches et les chevaux pourront bénéficier d'un pâturage libre sur tout le domaine pastoral de la commission syndicale (règle dite « des trois dents »).

Dans le Massif central, sur le plan du faire-valoir du foncier en estive, une partie des terrains est exploitée en propriété ; l'autre est louée à des propriétaires privés. La particularité réside dans l'existence de biens de section (propriété de tous les habitants d'un village et gérée par eux) utilisés pour la pratique, qui représentent des surfaces importantes sur le massif. Ces « sectionaux » ou « communaux », présents dans la plupart des villages du Massif central, sont issus de la pratique de la transhumance. L'usage de ces territoires, à vocation pastorale le plus souvent, et non de production d'une ressource à récolter et réservée pour l'hiver, est dévolu aux « habitants permanents » d'un hameau (ceux dont la cheminée fume au moins six mois de l'année). Dans les années 1980-1990, ils ont été, pour la plupart, « allotis », et donc répartis entre tous les ayants-droit. Ceux qui restent utilisés collectivement par les ayants droits posent des problèmes administratifs, les demandes et justificatifs d'aides aux éleveurs étant calibrés pour des exploitations individuelles, ou des

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

groupements pastoraux constitués. En Forez, comme dans tout le Massif Central, alors que le village s'organise traditionnellement sur un espace qui lui est propre, la Coutume, rédigée pour la première fois en 1510, a réuni, pour en garantir les avantages aux habitants, des pratiques anciennes, exposant ainsi : « Personne n'a le droit de conduire ses bêtes sur les appartenances d'un village où il n'habite pas ». Cette formulation négative, quand la coutume doit servir à défendre ses droits, signifie que « pour pouvoir jouir des communaux, il faut résider dans le village, y avoir un "feu" » [Damon, 1972].

Dans le massif des Vosges, en l'absence de toute réglementation spécifique liée à la transhumance, les droits sur les chaumes sont encadrés par les actes de gouvernance des terrains communaux, d'une durée de neuf ans, où le conventionnement intéresse toujours trois parties : l'éleveur, la commune, le Domaine skiable de France. Des aménagements y sont prévus pour l'usage des piétons, des randonneurs en VTT et des usagers des chaumes en général. L'interaction avec la faune et la flore est gérée dans le cadre des Mesures agro-environnementales (MAE). Dans ce cadre conventionnel, les éleveurs marcaires sont amenés à s'adapter et à accepter le partage, malgré les tensions créées par cette coactivité (domaines skiabiles, sites d'envol, sentiers pédestres) et par le non-respect du bon usage des chaumes, parfois constaté.

En Corse, la tradition de l'usage pastoral des communs villageois et inter-villageois trouve ses origines au Moyen Âge, avant l'enclosure (Lamotte, 1957). Ce droit coutumier, qui conduisait à restreindre la propriété privée et imposer le droit de pacage, se trouve encore appliqué sur les biens communaux d'estive. Si la pratique se délite, elle constitue un point d'appui juridique pour la maîtrise et la relance de la transhumance dans l'île (effectifs, droits et obligations, durabilité de l'habitat et des milieux, etc.).

• Les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires

La transhumance maintient plusieurs techniques relevant de l'artisanat traditionnel, comme celles nécessaires à la construction des cabanes, abris de bergers, implantées en fonction de l'exposition aux risques naturels (avalanches, tempêtes, orages), l'organisation des estives (circuits de pâturage) et les conditions d'exploitation (lien avec les équipements de fabrication fromagère, tel que le saloir...). À ces cabanes est associée la construction des équipements fromagers, en particulier celle des saloirs et caves, respectant les conditions d'aération et d'hygrométrie nécessaires au bon affinage des fromages. Ces techniques du bâti agro-montagnard tiennent compte d'une bonne intégration dans le paysage (volumes de construction, insertion dans la pente, usage de matériaux naturels), avec, dans certains territoires, la soumission des projets d'aménagement aux commissions régionales ou départementales de la nature, des paysages et des sites (CR ou CDNPS), ou aux comités scientifiques régionaux de la protection de la nature (CSRPN). La représentation de la société pastorale au sein des collectivités, dans bien des territoires, garantit le maintien des crédits publics dédiés à l'investissement dans l'identification et la sauvegarde de ce type de patrimoine bâti traditionnel, d'une part, et la commande de projets à un tissu local d'entreprises et d'artisans préservant les savoir-faire constructifs en montagne et le souci de l'intégration des équipements dans le milieu.

La période d'estivage est aussi le cadre d'expression de savoir-faire artisanaux liés au travail du bois, du végétal, du cuir ou de la laine, et de cueillette de plantes médicinales, pour apporter de premiers soins. Dans le Massif central, les Alpes et les Pyrénées, le bois collecté le long de la transhumance est utilisé pour fabriquer divers objets (colliers, manches de fouets, de couteaux et d'outils, chapelets). Dans les estives de Corse, on pratiquait la vannerie ou la menuiserie, pour la fabrication des moules à fromage et à brocciu (*casgiaghje* au sud ou *fattoghje* au nord), des moules à fromages en joncs ou en bois, ou d'accessoires pour la conduite des animaux (*u cavestru*, utilisé pour le sevrage des cabris) ; de nos jours, « la soirée après le repas est l'occasion pour les femmes de coudre, confectionner et le plus souvent rapiécer les habits de travail. Le filage à la maison a repris en 1942 pour confectionner des cordes en poils de chèvre (fune, canavette), pull-over, cardigan, chaussettes en laine de brebis. » [Weiss et Pesteil, 2011]. Dans les Pyrénées, la transhumance est propice à l'élaboration de bâtons de marche, dits « makhilas », et le territoire compte encore, à Bourdettes (Pyrénées-Atlantiques), l'un des derniers fabricants de sonnailles en France ; deux éléments

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

reconnus comme patrimoine culturel immatériel (cf. IV.4 Inventaires réalisés *infra*). On peut aussi y citer les savoir-faire de fabrication des colliers de transhumance pour le bétail (Jean Bonnemason Carrère, en vallée d'Ossau) ou encore la fabrication des parapluies de bergers.

La production et l'affinage de fromages, dernier ensemble de savoir-faire associés à la transhumance, sont nés de la nécessité de conserver pour l'hiver les ressources laitières permises par les herbages abondants de l'été. Dans les Vosges, la production de fromages (munster, bargkass, sieskass, tome de montagne et Cœur de Massif), crème et beurre se fait dans les ateliers de transformation et d'affinage des marçairies. Dans le Massif central, plusieurs productions sont en partie réalisées grâce à la ressource en estive et, à l'exception du Pélardon, élaborées sur place : fourme d'Ambert, Laguiole, Cantal, bleu d'Auvergne, fromage aux artisons (« *artisous* ») ; trois productions y sont reconnues comme patrimoine culturel immatériel : la fourme de Montbrison (Loire), le fromage de Salers (Cantal) et le Saint-Nectaire (cf. IV.4 Inventaires réalisés *infra*). Dans les Alpes, les traditions fromagères sont très présentes dans les Savoie, avec cinq AOP (Tome des Bauges, Reblochon, Beaufort, Abondance, Chevrotin) et trois IGP (Emmental de Savoie, Raclette de Savoie, Tomme de Savoie), toutes issues de pratiques pastorales, notamment le Beaufort avec sa segmentation spécifique « chalet d'alpage ». Les pratiques d'élevage caprin en alpage dans le massif des Bauges sont reconnues comme patrimoine culturel immatériel (cf. IV.4 Inventaires réalisés *infra*). Le reblochon vient du verbe « reblocher », ou traire une seconde fois ; cette seconde traite était laissée au fermier et échappait à l'impôt. La transformation fermière est encore très présente dans certains territoires comme les Aravis. Dans les saloirs collectifs de Gabas, en vallée d'Ossau (Pyrénées), plusieurs familles ont aussi développé un savoir-faire renommé, avec un système de rémunération traditionnel (« dîme ») toujours en vigueur, dont le principe est que le propriétaire des fromages d'estive paie l'affineur en lui laissant un fromage sur douze affinés. Dans le massif du Jura, en revanche, comme le comté est issu d'un mélange de laits, dans une perspective de solidarité à l'échelle de la zone AOP, si la collecte en alpage se maintient, la transformation en altitude s'est quasiment perdue et il n'existe pas de filière spécifique de valorisation du fromage issu de lait d'alpage, sur le versant français du massif. En Corse, les fromages fabriqués en estive dans les *casgile* (petits affinés de montagne) sont très réputés, tels ceux de la région de Venacu (*Casgiu venachese*) et du Niolu (*Casgiu niulincu*), mais leur fabrication se fait rare, d'autant qu'à l'exception du *brocciu*, aucun fromage corse ne fait l'objet d'une AOP. Le règlement de fabrication de ce fromage de lactosérum ne fait pas, pour l'heure, référence aux laits d'estive.

Selon les massifs, enfin, les races allaitantes produisent une viande de qualité avec des saveurs particulières variant selon la flore des estives (cf. les estives « à réglisse », dans les Pyrénées). Mais la transformation des produits issus de la viande n'a pas lieu sur les lieux d'estive.

• Les pratiques sociales, rituels et événements festifs en temps de transhumance

Les départs et les retours d'estives donnent lieu à des manifestations festives et/ou marchandes dans les villages traversés par la transhumance. La vigueur de ces pratiques sociales tient beaucoup à la figure du berger transhumant, dimension identitaire essentielle des territoires liés à la montagne et aux espaces pastoraux. Si les fêtes de la transhumance relèvent, pour certaines, d'une pratique de spectacularisation qui, bien que récente, peut faire partie des mesures de valorisation qui accompagnent les politiques de soutien à l'élevage, elles s'appuient, pour les plus anciennes d'entre elles, sur des ressorts bien ancrés : un attachement aux racines pastorales des territoires et, selon plusieurs témoignages reçus, l'excitation du retour annuel de la montée à l'estive. Compte tenu de la faculté d'adaptation du secteur, ces fêtes concourent à un mouvement de mise en patrimoine de la transhumance, corrélé avec le développement du tourisme naturel et culturel.

Dans le massif des Vosges, chaque communauté organise sa fête de la transhumance, à l'instar de la fête de la transhumance à Muhlbach-sur-Munster et de celle de la ferme de Deybach au Schnepfenried, dans la vallée de Munster (Haut-Rhin), avec ses pratiques et ses rituels : des discours avant le départ, au son des cloches des vaches qui s'impatientent ; un arrêt à la chapelle, pour bénir le troupeau au son des cors et des carillons ; la distribution de boissons et de fromages locaux par les employés d'une ferme-auberge sur le bord de la route... [cf. la synthèse 2020 : « Transhumance

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

d'automne 2020 dans les Vosges en Alsace », magazine *JDS*, septembre 2020 : https://www.jds.fr/manifestations/fetes-populaires/fete-transhumance-automne-vosges-alsace-129283_A]. Sur le plan musical, outre le son des cloches, qui rythment la transhumance, les bergers transhumants du massif vosgien pratiquent aussi le cor des Alpes et l'accordéon.

Dans le massif jurassien, les bergers se retrouvent les nuits de pleine lune, où le déplacement est précisément facilité par la lumière de la lune, pour échanger et vivre un moment festif. Les montées et les descentes, temps de convivialité partagée avec les habitants, où les transhumances à pied sont annoncées à la population, peuvent aussi faire l'objet d'une fête le long du trajet, telle la descente des Vaches à la ferme des Hôpitaux-Neufs, près de Morteau (Doubs), pendant français de la désalpe de Saint-Cergue, dans le canton de Vaud (Suisse).

Les fêtes de la transhumance, dans le Massif central, impliquent en général une préparation spécifique des troupeaux (tonte décorative, marquage des bêtes, équipement en sonnailles et confection des pompons), telle la fête de l'Estive à Allanche (Cantal) (http://www.allanche.fr/fete_estive.php) ou celle de l'estive de Garnier, à Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire). En Causses et Cévennes, trois fêtes ont lieu sur trois massifs, du deuxième au quatrième week-end de juin ; au passage des troupeaux sont associés des groupes folkloriques, des conférences, des marchés de produits du terroir, des ateliers divers pour les enfants, des expositions et la démonstration de dressage de chiens. La transhumance ovine, conduite entre la vallée du Lot et les volcans cantaliens, d'Espédaillac au Lioran, est l'occasion de fêtes pendant deux semaines, dans les différents villages et à l'arrivée. Sur l'Aubrac, les fêtes de la transhumance attirent chaque année de 15 à 20 000 visiteurs, répartis en différents sites de l'Aveyron (col de Bonnacombe, Aubrac, Saint-Geniez-d'Olt, Nasbinals) et à la fête de la « davalada », autour du 13 octobre, pour célébrer la descente des troupeaux de l'estive, à Argences en Aubrac (<http://www.transhumanceaubrac.fr>). Des messes des bergers ou bénédictions de troupeaux ont souvent lieu dans le cadre des fêtes de la transhumance : sur le Forez, une messe en plein air en estive, avec bénédiction des troupeaux, attirant en moyenne 2000 personnes, est célébrée le dernier dimanche d'août à la chapelle de La Richarde, près de Pierre-Sur-Haute, point culminant des monts du Forez, à la limite des départements de la Loire et du Puy-de-Dôme. Peu d'instruments ou de chants sont spécifiques de la transhumance dans le Massif central, mais, sur l'Aubrac, *Lou mazuc* chante, en occitan, la transhumance, le territoire et la vie en estive. Des bals ou des veillées se tiennent sur la montagne durant la période estivale ; la tradition de ces soirées en estives, où les femmes se rassemblaient, est entretenue par la jasserie du Coq noir (Forez) ou la « nuit des Burons » (Aubrac).



Fête de l'estive à Allanche (Cantal). © Y. Aulfavre, 2019.



Fêtes de la transhumance en Béarn, 2020. © Nicolas Fernandez, 2020.



Fête de la transhumance de Die (Drôme). © Mir Photo, 2013.

La saison d'hivernage en basse Provence était auparavant jalonnée de nombreuses foires ovines, très animées, notamment à Arles. Ces foires se sont aujourd'hui raréfiées et les éleveurs y amènent de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

moins et moins de bêtes. La plus importante foire de la saison d'hivernage est désormais celle « de la Saint-Valentin », à Saint-Martin-de-Crau, qui accueille désormais le Concours de la race mérinos d'Arles. Dans le sud des Alpes, les foires liées à l'élevage ovin et bovin, qui se tiennent principalement en fin d'été, connaissent depuis quelques années un regain d'intérêt, grâce à l'implication des éleveurs et un contexte économique plus favorable : La Javie, Saint-André-les-Alpes, Barcelonnette, Seyne-les-Alpes et Thoard dans les Alpes-de-Haute-Provence ; Champoléon, Monétier-les-Bains, La Grave/Chazelet dans les Hautes-Alpes. Elles sont aussi, pour les éleveurs, l'occasion d'acheter leurs reproducteurs (agnelles, béliers, génisses et taureaux), mais aussi de commercialiser leurs « tardons » (agneaux d'alpages).

De la Provence aux Alpes, plus d'une trentaine de fêtes de la transhumance, aussi appelées « fêtes des bergers » ou « montées à l'alpage » sont célébrées, essentiellement en fin de printemps, plus rarement à l'automne, où cette période correspond au *revendran* (« retour des alpages » ou « descente des alpages »). Les plus anciennes sont celles de Saint-Rémy-de-Provence et Istres (Bouches-du-Rhône) et de Die (Drôme). Apparues, pour la plupart, au début des années 1990, elles participent de la même tendance que les diverses fêtes créées en lien avec la ruralité et la mémoire de ses modes de vie traditionnels (battages, labours à l'ancienne, vieux métiers...). Les « floucas », ces ovins conducteurs des troupeaux transhumants, sont particulièrement à l'honneur lors de la cérémonie du « pastrage », coutume pastorale très ancienne en Provence, qui se tient généralement à Noël, au cours de la messe de Minuit, dite aussi « messe des Bergers », dans de nombreux villages de Provence. Dans tous les massifs des cérémonies de bénédiction des troupeaux sont organisés au gré des initiatives locales.

Dans les Pyrénées, les pratiques festives s'observent, soit à la montée des troupeaux en estives, qui comprend en général une bénédiction des troupeaux (Argelès-sur-Mer, La Fajolles, Haut-Couserans, Vic Dessos, Mauléon Barousse, Aulon, Estaing, Lourdios, Ichère,...), soit en descente d'estive (Olette, Bourg Madame, Sioex, foire de Saint-Michel à Luz, fête des bergers d'Aramits, foire aux fromages de Laruns, fête de la Transhumance de Soule, foire des Aldudes,...), soit encore durant l'estive même, pour marquer un événement particulier (fête du changement de quartier à Formiguères, dévête de la vallée d'Ossau, Bortuaren Eguna en vallée de Cize,...) et notamment des moments d'échanges avec les bergers espagnols, lors de la transhumance de la Bernatoire à Luz, de la marque d'Urepel ou encore de la Junte de Roncal à La Pierre-Saint-Martin (Arette, Pyrénées-Atlantiques), reconnue comme patrimoine culturel immatériel (cf. IV.4 Inventaires réalisés *infra*).

Plusieurs initiatives s'observent depuis quelques années dans l'île de Corse, telles que la fête des bergers de Barghjiana, au sud-ouest du Cintu, ou la route de la transhumance à Mansu (randonnée culturelle « Trà Falasorma e Niolu »). La seule véritable fête du pastoralisme se déroule début mai à Venacu (*A fieru di u casgiu*), la foire ouvrant un espace au débat sur la place du pastoralisme et sur les conditions de sa durabilité économique et environnementale. Ces pratiques cherchent à retrouver des moments de la sociabilité passée, où *a San Michele*, la Saint Michel, célébrée le 29 septembre, jour du paiement des herbages, réunissait toutes les communautés villageoises. À Venacu, la fête de descente d'estive était l'occasion d'un marché où était vendu le *casgiu muntanacciu*, fromage élaboré durant l'estive. À Casamaccioli, la *Santa di u Niolu*, fête votive du 8 septembre, jour de la Sainte Marie, appelait tous les bergers de Corse. Il était d'usage au Niolu de ne pas partir en montagne avant la *Sant'Antonù* de Padoue, le 13 juin, afin de profiter d'un climat devenu stable et clément [Luccioni et Giannesini, 2018]. L'estive est aussi le lieu de pratiques divinatoires, comme la lecture de la *spalla*, qui repose sur l'interprétation des signes fournis par l'os de l'épaule d'un mouton.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

La pratique existe depuis longtemps dans chacun des territoires français concernés. Il y subsiste donc des dénominations locales, parfois exprimées en langue régionale, qui ne rendent pas toujours nécessaire l'usage des termes génériques en français, à commencer par le terme « transhumance » lui-même. Pour qualifier la transhumance estivale, les éleveurs et bergers parlent aussi, selon les territoires, de « remue » et « d'emmontagnée » (et de « démontagnée » pour la descente en octobre) (Alpes du Nord), « d'estivage » ou de « montée » (et de « descente » ou « désalpe » à l'automne)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

(Jura), ou encore de « montée en alpage » (et de « démontagnage ») (Provence et Dauphiné). On parle aussi « d'inalper » (et de « désalper » à l'automne) (Alpes du Nord), « d'estiver » (Massif central Vosges), « d'amontagner » (et de « démontagner ») (Jura), de « monter en estive » ou de « monter en loges » (Massif central). Dans les Pyrénées, le terme « *amountanhar* » désigne la transhumance estivale dans la partie centrale et orientale du massif, mais certaines vallées utilisent des vocables plus spécifiques, telle la Bigorre, avec le verbe « *mudar* », et la vallée d'Argelès ou des vallées béarnaises, avec le terme « *saïto* » ou « *soïto* ». La langue basque, sans terme spécifique pour désigner la transhumance, utilise des locutions explicites, comme « *borturat joaiterat* » pour monter à la montagne et « *borturat jautea* » pour descendre.

• Vosges

Le dialecte alsacien est très utilisé, ainsi qu'un langage chanté pour rassembler les animaux.

• Jura

Les anciens patois ne sont plus en usage dans la conversation courante, mais il subsiste des expressions spécifiques : « modzon » (génisse), « modzoni » (celui qui les garde), « toupins » et sonnailles, « armaillis » pour le berger, ainsi que des noms de lieux, des termes du bâti (« chalet », ou bâtiment d'estive ; « train de chalet », ou troupeau) et des équipements de l'estive. On utilise les termes d'« estive » et « estivage », « montée » et « descente », « inalper » et « désalper », « amontagner » et « démontagner ».

• Massif central

Si les échanges entre agriculteurs se font majoritairement en français, la langue pour guider le chien et le troupeau et pour des échanges ponctuels entre bergers est l'occitan, qui véhicule aussi de nombreux toponymes liés à la transhumance : noms des pâturages d'estive (« *montanhas* », en Aubrac), emplacements des arrêts de midi et du soir (« *pauses* », « *pauso* », « *parades* », « *aires* » (*Ayres*), « *parqués* » et « *corts* »). Dans les Monts du Forez, entre les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire, la montagne constitue une frontière entre le nord-occitan et le franco-provençal. La transhumance a permis la rencontre entre ces deux populations, quand les uns « *montaient en estives* » et que les autres « *montaient en loges* ». De nos jours, cette frontière reste marquée et les liens entre les deux versants, peu fréquents en dehors de la période d'estives.

• Alpes du Nord

En langue francoprovençale ou en arpitan (jusqu'en Drôme du Nord), sont employés les termes d'*emmontagnée*, de *démontagnée*, d'*inalper*, de *désalper*, ainsi que de *remue*. Le terme « arpitan » signifie « montagnard », et « arpian », « berger ». « Alpage, alpe » vient de « Aul », terme qui désigne l'alpage, ou pâturage d'altitude. « Alper » signifie « passer l'été à l'alpage ». La toponymie aussi mobilise très largement des termes liés à l'usage de la transhumance et du pastoralisme [*Les Noms du patrimoine alpin. Atlas toponymique, tome II : Savoie, Vallée d'Aoste, Dauphiné, Provence, 2004*], tels que des lieux de repos du bétail aux heures chaudes de la journée [Les Choumieux (Savoie), Chaumado, Chaouma (Ubaye), Les Couchées (vallée de Belleville), Les Quaisey, Reposoir (Savoie)], des enclos de pierre, de bois ou de branchages [Closet, Clausis, Enchâtre, et surtout Jas, Jasse, Gias, de la Maurienne aux Alpes-Maritimes], des abris sommaires pour le berger ou le menu bétail [Cayole (Alpes-de-Haute-Provence), Bailleltaz, Bayette, Brevette ou Bouta (« cabane », ou « lit de berger ») (Haute Tarentaise), Chapil, Chapieu (Savoie, Dauphiné), Frusta (Alpes-Maritimes)] et des remues [Remuaz (Chamonix), Muande, Mandé, Moëndaz, Mutando (Savoie, Oisans, Alpes du Sud)].

• Alpes du Sud et Provence

Le français est prédominant dans les échanges entre professionnels de la transhumance, mais le vocabulaire spécifique utilisé y est très largement occitan (provençal). Des lexiques existent, comme le *Petit Lexique du pastoralisme en Provence* de Paul Pétrequin (paru dans *Le Monde alpin et rhodanien*, revue régionale d'ethnologie, Grenoble, n° 1, 1995). En territoire occitan, *amountagna*, *estiva* ou *montar a l'estiva*, *iverna* ou *ivernar*, *far la routo* (...) désignent depuis le Moyen Âge les allées et venues saisonnières des bergers et de leurs troupeaux, entre les plaines littorales et les

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

pâturages d'altitude. Certains termes sont ainsi encore très utilisés de nos jours par la profession : *avé, assalis, baile-pastre, bedigue, biais, cadeu, coulas, flouca, menoun, péguer, redoun, tai-tailla, tardoun, vacieu (...)*, ainsi que certains dictons comme *Bon pastre fai bon avé*.

• Corse

Le pastoralisme et la pratique de l'estive seraient vidés de leur contenu pratique, biotechnique et culturel sans la langue corse ; le pastoralisme est l'un des fondements de la langue corse et le devenir du premier est fortement lié à celui de la seconde. L'expression des usages, des pratiques, des comportements individuels et collectifs des hommes et des troupeaux prend pour véhicule et symbolique le corse comme langue. La vie à la montagne, le déplacement et la surveillance des troupeaux ont conduit les communautés de bergers à produire un lexique géomorphologique : le troupeau est déplacé du village vers la montagne (*amuntagnà*) durant la période estivale (*a muntagnera*) et « descendu » selon le principe d'une transhumance inverse (*impiaghjà*), vers les zones de plaine (*a piaghja*) après les pluies d'octobre (*l'impighjera*) après un séjour au village plus ou moins long de quelques semaines. Des dictons sont aussi recensés, tels « *Impighjenu dopu a e tempore* » (Les bergers vont vers la plaine après les pluies d'octobre) ou « *Ghje a tintenna chi porta a banda* » (C'est la bête munie d'une cloche [le plus souvent un animal castré] qui guide le troupeau). Mais la richesse du langage pastoral se réduit mal à un lexique, à des expressions proverbiales ou à des récits légendaires. La compilation et l'analyse d'un corpus essentiellement oral sont à faire. Les travaux de recherche sont peu nombreux : travaux en ethnologie de Georges Ravis-Giordani et recherches de Pierre Santucci sur les pratiques langagières du pastoralisme (cf. IV.4. Bibliographie sommaire *infra*), travaux sur les liens entre patrons de couleur et conduite du troupeau (Franceschi et Santucci, 2015). La thèse de François-Marie Luneschi montre un nouvel intérêt de l'université de Corse (UMR LISA) pour l'élevage pastoral (Luneschi, 2017).

• Pyrénées

Les langues régionales vivantes (basque, béarnais et occitan) sont utilisées dans la pratique avec un vocabulaire riche désignant les pratiques, les différentes catégories de bétail selon l'espèce, l'âge, le stade physiologique, les maladies des bêtes ou encore les outils du pastoralisme. Le pastoralisme étant l'un des éléments centraux de la culture pyrénéenne, le lexique pastoral de langue basque atteste ce lien étroit, avec des termes spécifiques, tels « *Cayolar* », qui désigne à la fois la cabane des bergers, le parc attenant pour les bêtes et l'aire de parcours d'estive, « *Txotx* », qui désigne la part détenue par l'un des co-propriétaires du *cayolar*, constituée de brebis, d'un parcours, d'un accès à la cabane commune et à ses dépendances, ou « *artzainbidea* » (littéralement, « le chemin des bergers »), qui désigne le moment de rassemblement des propriétaires d'un *cayolar* avant la montée en estive. Pour préparer la montée en estive, le propriétaire du troupeau marque la bête à la peinture (initiales ou symbole, dits alors « pégadé »).



Tarasconnaises en estive marquées du « pégadé », Hautes-Pyrénées. © COPYC, 2012.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

L'aménagement du bâti et de l'espace pastoral a déterminé dans les six territoires concernés des éléments spécifiques. Impliqués dans l'étude du patrimoine rural, les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel les ont étudiés depuis plusieurs décennies (base nationale Palissy, bases régionales Gertrude).

• Alpes et Provence

Les mouvements saisonniers de troupeaux entre plaine et montagne sont attestés, dès le Néolithique, par les grottes-bergeries d'altitude de la Drôme et de l'Isère, occupées l'été il y a quelque 5000 ans, et par les abris sous roche de bergers du Néolithique final, tel le Lauzanier (Alpes-de-Haute-Provence). Dans les parcours à moutons, les *coussouls* de la plaine de la Crau (marques d'enclos pour l'élevage) datent de la fin du Néolithique. Il faut y ajouter les bergeries (plus de 200 découvertes dans les années 1980), fours à pain et puits de l'époque romaine.

Les *carraires* et *drailles* (anciens chemins de transhumance à pied) ont eu un important développement. Au fil des siècles, ces routes pastorales furent difficiles à maintenir. Un arrêté du Parlement de Provence de 1783, qui en rétablit l'usage, en fixa les largeurs minimales et maximales (5 à 10 cannes, la canne valant environ 2 m). Pour la plupart, elles sont identifiables dans le cadastre napoléonien (1830-1860), mais il n'en reste aujourd'hui que des sections réduites. Ces voies étaient bornées de murets bas et de couples de pierres relevées, parfois encore présents dans les territoires. Il reste aussi, dans les villages, des fontaines dédiées à la transhumance, telles celles du cours Mirabeau à Aix-en-Provence.

Pour les bergeries, citons celles de Crau (pisé, galets montés en *coudoulié*, pierre de Fonvieille), de Camargue (toits de sagne ou roseaux) et de la montagne de Lure (en pierre sèche), jas et jasses ou *jassia* (espace herbeux plus ou moins plat et souvent clos par un muret de pierre sèche), où le bétail est réuni la nuit sous la surveillance du berger, ou « habert ». La bergerie de la Favouillane (Port-Saint-Louis-du-Rhône, 13) est le dernier vestige en élévation de l'architecture vernaculaire du delta du Rhône ; un projet de valorisation pastorale et patrimoniale est en cours de discussion avec le Grand Port maritime de Marseille, propriétaire du site.

Les chalets d'alpage savoyards ressemblent à des maisons d'habitation, dotées de grandes halles permettant de rentrer à l'abri les troupeaux sur les alpages laitiers en cas de grand mauvais temps. Les cabanes pastorales sont plus sommaires, plus au sud des Alpes, sans doute en raison du climat et des systèmes de production (transformation fromagère). Dans les « mazots » (petits chalets) étaient stockées les denrées précieuses, afin de les préserver d'un éventuel incendie du chalet principal. Les « remues », petits bâtiments entièrement en bois et démontables, à une altitude de 800 à 1400 m, servent d'étape vers l'alpage. Les ateliers de transformation sont assortis de caves d'affinage, glaciers, « freydières » ou « frechous ». Les logements sont de divers types : cabane principale, secondaire ou d'urgence, parfois mobile, ou abris de bergers, qui se développent en lien avec le retour du loup. D'autres ouvrages (parcs de nuit, murets, terrasses, bories, cairns...) permettent d'exploiter les espaces pastoraux.

Le stockage de l'eau est assuré par impluvium, retenue collinaire, réservoirs, puits ou abreuvoirs ; les systèmes de collecte d'eau, par argyuiers, citernes en pierre enterrées et biefs d'irrigation.

Les « *assalis* » ou « *assalés* » sont de grandes pierres plates, distribuant les rations de sel en alpages.

Dans les abbayes, les ordres religieux ont pratiqué la transhumance hivernale depuis le XIII^e siècle, comme le réseau des abbayes chalaisiennes, de l'Isère aux Bouches-du-Rhône : Voreppe (Isère), Boscodon (Hautes-Alpes), Laverq et Lure (Alpes-de-Haute-Provence), Pierredon (Bouches-du-Rhône) et Valbonne (Alpes Maritimes).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Corse

Les routes de la transhumance étaient jalonnées d'étapes de restauration du berger et d'alimentation de son troupeau, arrêts qui sont autant de moments de repos, de convivialité et d'échanges. La rémunération du service apporté par l'aubergiste se faisait en lui laissant la traite du jour. Plusieurs commerces, hôtels et restaurants, sont la trace de ces anciens itinéraires de la transhumance. Outre les chemins de transhumance reliant les villages aux bergeries, un réseau de chemins denses (*i chjassi*), bien que peu visibles, relie les bergeries les unes aux autres. Le réseau villageois est un réseau de solidarité de métier, qui permet aux bergers d'interagir et de s'entraider.

Plus que les équipements matériels, finalement sommaires, l'aménagement du bâti et de l'espace pastoral caractérisent l'estive corse. Au centre de cet espace figure la cabane (*a cabanna*), lieu d'habitation du berger et de sa famille, à la situation optimale, avec la présence d'une source et un bon ensoleillement. Cette pièce unique de petite taille (15 à 20 m²), dénuée de fenêtre, est faite de pierres sèches et couverte de tuiles ou bardeaux (*e scandule*) (Santucci, 2015). Le sol fait de terre sèche est régulièrement balayé. La cabane matérialise l'appropriation de l'estive, de ses espaces et détermine l'accès aux savoirs attachés au métier.

C'est aussi le lieu de fabrication du fromage, bien que plus récemment un petit local attenant au bâti principal soit spécialement aménagé pour cailler et affiner les fromages. Dans les estives du *Cismonte* (partie nord de l'île), le fromage est affiné dans des abris en pierres montées en encorbellement. L'espace de vie (*u chjustrone*) est protégé des animaux par un mur isolé. À proximité se trouvent enclos et espaces de traite : *a mandria*, de forme circulaire, pour la traite de chèvres ; *u compulu*, le couloir de traite des brebis. Toujours sur l'espace du *piazzile*, *a chjostra* est un enclos pour les animaux ; dans les bergeries proches du village, *u chjostru* est dédié aux cabris, et *u purcile*, aux porcs.

En plaine, les bergeries traditionnelles, qui diffèrent peu de celles de la montagne, sont un peu mieux équipées et un peu plus étendues en longueur, mais la structuration fonctionnelle d'ensemble reste la même (une habitation et une ou plusieurs pièces attenantes pour cailler, affiner fromages et *brocciu*) (Giovannangeli, 2003).

• Jura

Les chalets et loges, les citernes et impluviums (toiture de récupération d'eau dans les pâtures en absence de bâtiments), les « goya » (mare de récupération d'eau pour abreuvement), les passages canadiens et les « murgers » et murets, issus de l'épierrage local, marquent fortement le paysage en délimitant les parcelles.

• Massif central

Dans la partie méridionale du massif, les chemins de transhumance sont qualifiés de « drailles ». Estimés à environ 800 km de long sur Causses et Cévennes, ils marquent fortement le paysage et notamment les crêtes cévenoles. En Auvergne, on qualifie de « charats » « *chareira* » ou « *charau* » les chemins pavés sur lesquels on faisait monter les chars chargés des équipements pour la jasserie ou le buron. Les « calades », sur une partie du massif, sont des chemins empierrés avec des pierres choisies et calées.

Le patrimoine vernaculaire lié à la pratique est constitué de montjoies, de bornes de délimitation, de ponts moutonniers, d'enclos, parcs et murets de pierre sèche, qui permettent de délimiter les parcelles d'estives, d'abreuvoirs, de « *lavognes* », d'abris de berger (« *cazelles* », cabanes) et de bergeries de parcours (« jasses »). Certains gîtes sont toujours des lieux de repos pour les hommes et les troupeaux, dans la tradition de l'hospitalité « gîte et couvert » du berger.

L'habitat d'estives est de deux types. Les cabanes pastorales ou « jasseries », d'une part, sont toujours utilisées par les bergers ; la cabane est un simple lieu de vie, alors que la jasserie, propre aux Monts du Forez, constitue l'habitat du berger, le lieu de transformation du fromage (cave) et l'abri du troupeau. Les burons ou « mazucs », d'autre part, sont des bâtiments en pierre, avec des murs en basalte ou en granit et la toiture en lauzes de schiste, sur l'Aubrac et sur la partie ouest du massif. Le buron était l'habitat saisonnier construit sur chaque montagne de traite pour le logement

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

du personnel de l'estive et pour la fabrication du fromage. Témoins de la transhumance passée, ils ne sont plus pour la plupart en activité.

• Pyrénées

De nombreux ouvrages ont décrit le bâti pastoral des Pyrénées, évoquant l'aménagement des abris pastoraux (« *quebes* » en béarnais ou « *coves* » en catalan), l'art de construire des abris en pierre sèches (« *orris* ») et les techniques de construction des cabanes (« *cayolars* » en basque, « *cujalaa* » en béarnais, « *coueyla* » en bigourdan, dérivés du latin *cubiolaris* et *cubiolum*, de *cubare*, coucher), bâties en altitude par les bergers eux-mêmes et, de taille modeste et ancrées dans le relief, toujours bien insérées au paysage montagnard. Les matériaux de construction sont traditionnellement empruntés au terrain : pierre, bois, voire terre, pour le mortier ou le recouvrement des toitures de tôle. Occupé par le berger durant l'estive, la cabane est à l'origine composée d'une seule pièce dallée, comportant un foyer près de l'entrée (est) et un couchage au fond, et campée d'un banc à l'avant, face aux pâturages (Buisan, 2006). En Soule, l'association Bortükariak rénove des cayolars non utilisés selon les règles du bâti traditionnel. Après une phase de modernisation (Rangassamy et Izans, 2002), ces cabanes ont été adaptées aux normes de production de fromages et aux exigences d'amélioration des conditions de vie, en accord avec l'évolution du métier de berger (féminisation, volonté de monter en famille, présence d'un aide berger...). Cette rénovation respecte les règles d'intégration paysagère, avec la soumission de certains projets aux commissions territoriales des sites. Dans les estives fromagères, la construction des saloirs a souvent tiré le meilleur parti du milieu naturel (cavité, passage de filets d'eau, ventilation, exposition...), afin d'optimiser l'affinage des fromages durant l'estive (hygrométrie, température).

• Vosges

Le bâti traditionnel est la marcairie, qui comprend généralement deux espaces : l'un pour la vie et l'hébergement, l'autre pour la fabrication du fromage. Elle peut comprendre des ateliers de transformation et d'affinage. De nos jours, les marcairies ont souvent été modernisées ou modifiées en fermes-auberges, pour répondre à un public amateur de repas marcaires, où les produits laitiers dégustés (bargkass, munster, sieskass, beurre) ont été transformés et affinés sur place. Les abreuvoirs bénéficient du ruissellement naturel, justifiant la localisation des marcairies près de sources.

Objets, outils, matériaux supports

Associés à l'équipement des troupeaux et aux savoir-faire artisanaux et domestiques, les objets et outils directement liés à la transhumance sont nombreux.

• Alpes et Provence

L'équipement des bergers est constitué de marques à laine et à feu (pour les sonnailles), manteaux (la « limousine ») et capes, parapluies, guêtres et jambières ; bâtons, fouets de route et de garde ; couteaux au manche sculpté et ustensiles en bois ; « biasses », ou sacs portés en bandoulière ; fanaux de route, ou « lampes-tempête » ; souliers cloutés ; « botacul », tabouret à un seul pied, muni d'une lanière pour le maintenir à la taille, permettant de s'asseoir lors de la traite. Autrefois étaient aussi utilisés les « *albergos* », abris légers mobiles permettant au berger de coucher autour du troupeau pour le protéger la nuit contre les loups. Le cor des Alpes, instrument à vent en bois, utilisé pour communiquer à distance en montagne, servait parfois au cours de la transhumance ; il est surtout, de nos jours, sonné en Suisse.

Pour les animaux transhumants, les accessoires sont des colliers à pointes ou à grelots pour les chiens, des bâts et « *ensarri* » (grand bissac à deux poches sacs portés par les ânes), des « charretons » (ou « jardinière »), ainsi que des cloches et sonnailles, dont le « *redoun* », grande sonnaille de transhumance au son grave, portée par les boucs de la race du Rove, avec un « *coulas* » (colliers) et des clavettes sculptées. Un artisan-sonnailler exerce encore son activité près d'Arles (Bouches-du-Rhône).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les éleveurs ou entrepreneurs de transhumance tenaient les comptes de la transhumance à pied sur des « carnets de route », dont le plus célèbre, celui de de Noé de Barras, entrepreneur de transhumance au XV^e siècle, a été édité. Les bergers actuels tiennent essentiellement des « cahiers d'alpage ».

L'élaboration des produits laitiers nécessite presses, moules et chaudrons. Plus contemporains sont les parcs (mobiles) de tri et de contention, les machines à traire, mobiles ou fixes, et les panneaux solaires. L'hélicoptère peut ravitailler les cabanes isolées.

Des inscriptions et gravures de bergers, relevées sur la pierre ou le bois dans les cabanes et bergeries de plaine, notamment dans celle de Crau, et sur les pierres et portes de cabanes des alpages, ont souvent pour objectif de marquer leur passage. Certains bergers sont réputés pour leur art de la sculpture d'objets pastoraux en bois : bâtons et fouets, clavettes (petites pièces travaillées qui maintiennent les sangles de cuir ou de bois retenant la cloche au collier des sonnailles), *coulas* (colliers en bois), colliers en cuir, couteaux, bagues... Michel Carnino, berger originaire du Briançonnais, était connu par ses pairs comme « l'artiste ». Plusieurs de ses bâtons, où est généralement représentée la transhumance du troupeau, de la plaine de Crau aux montagnes des Alpes, sont ainsi conservés dans des musées de France.

Dans le lit de la Durance se trouvent des galets verts constellés de taches blanches comme des boutons de variole. Ces pierres de picote ou « variolite » étaient réputées protéger et guérir les moutons de la clavelée (variole des moutons). Des bouquets de houx suspendus figurent encore dans certaines bergeries, afin de défendre le troupeau contre l'ecthyma. Saint Véran, évêque de Cavaillon au VI^e siècle, est le patron des bergers transhumants de Provence, qui lui demandaient protection.

• Corse

Dans la montagne corse, le matériel est minimal. Le faible équipement de la partie habitable des bergeries et des locaux techniques constitue un obstacle à la pratique de la transhumance et à la fabrication en montagne. Les troupeaux transhument une fois les animaux taris ; les équipements sont donc réduits au strict minimum. Ils concernent surtout le matériel d'habitation et, pour les rares bergers-fromagers qui caillent encore en montagne, la machine à traire mobile, le tank à lait et les bidons (*i stagnoni*). Le *palu*, pièce de bois fichée dans le sol, est omniprésent pour servir de support aux ustensiles nécessaires à la fabrication.

• Jura

Dans le massif jurassien, les équipements sont de trois types : des clôtures fixes et amovibles, parfois électriques, permettant de créer des parcs de contention, pour le tri et le soin ; les installations liées à l'ingénierie et à la qualité sanitaire de l'eau ; enfin, le contenu des salles de traite, en dur ou mobile.

• Massif central

L'habit traditionnel du berger, commun à tout ce territoire à vocation pastorale, se compose d'une besace en cuir spécifique avec de nombreuses poches, d'un parapluie dit « de berger », plus large que les modèles ordinaires, de couleur bleue et avec des baleines en bois, pour éviter la foudre, d'un fouet et d'une longue cape (*cf.* dessins en ligne : <http://webdoc-causses-et-cevennes.fr/fr/histoires/hommes/b3bis>). Parapluie et crochet de berger sont utilisés ponctuellement de nos jours.

Outre les bâtons de noisetier, pour aider à la marche et manipuler le troupeau, les équipements de l'estive sont des passages d'hommes, ou passages canadiens, points d'eau aménagés, systèmes de contention, parcs de tri mobile et parcs de nuit ; des outils de traite mobile ; des accessoires liés à la fabrication du fromage en estive (farrat, gerle, brise-caillé, puisoir, moule, pressoir). La décoration des animaux pour les fêtes est faite de jougs, fleurs, houx, genêts en fleurs, pompons, colliers en bois, drapeaux, sonnailles (taule, bois) ou cloches (fonte).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Fête de la Transhumance, Mont-Aigoual, l'Espérou, 2016.
© Entente interdépartementale Causses et Cévennes, 2016.

• Pyrénées

Tout au long de la chaîne, plusieurs ateliers de fabrication artisanale d'équipements pastoraux traditionnels sont encore utilisés couramment aujourd'hui par les bergers : fabrication de cloches (atelier de Nicolas Daban, à Bourdettes, 64), bâtons de bergers (atelier de makhilas d'Ainciart Bergara, à Larressore, 64), parapluies de bergers (plusieurs ateliers), matériel de tonte et valorisation de la laine, matériel de contention du bétail (colliers, barrières).

La fabrication et l'affinage collectif des fromages en transhumance impose de disposer de saloirs provisoires sur les lieux de transhumance, tels les saloirs aménagés sur les unités pastorales. Il existe aussi une tradition de saloirs collectifs, construits sur l'itinéraire de transhumance et permettant aux éleveurs de déposer les fromages et de les faire affiner par le propriétaire du saloir.

• Vosges

Le volet mobilier de la transhumance dans les Vosges est constitué de machines à traire, fixes ou mobiles, de sipes (passoires) et pelles en laiton, et de chaudrons en cuivre.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

L'apprentissage informel

L'acquisition informelle des savoirs, par l'observation et l'imitation, au sein du bassin familial, est toujours en vigueur dans plusieurs territoires. Dans le massif vosgien, dès le plus jeune âge, les enfants d'éleveurs sont impliqués dans la transhumance (tâches, contraintes et fêtes) :

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

déménagement, mise en condition des vaches, costumes... Dans le Massif central, le bassin familial et villageois, autour des voisins, joue un rôle pour l'observation des pratiques.

En Corse aussi, dans la majorité des cas, les savoirs sont transmis au sein de la sphère familiale élargie, en lien avec le droit d'usage de la cabane, transmis de père en fils ou d'oncle à neveu. Sans autorité juridique ou gouvernance suffisamment forte, l'enjeu est bien de disposer d'une estive. La transmission se fait donc rarement hors du groupe familial ou de la communauté villageoise. Ces savoirs reposent sur l'observation, la reproduction des gestes et la manipulation des animaux. Les supports matériels sont peu nombreux, à l'inverse des repères spatiaux et temporels : il s'agit de lire l'estive, comprendre les déplacements des troupeaux, connaître les catégories d'animaux (animaux non productifs/*speditame*, familles d'animaux, sujets malades), surveiller l'état sanitaire des animaux, maîtriser les moments d'intervention, connaître les filiations, le comportement du troupeau ou les changements climatiques. Non-isolables, ces savoirs ne prennent sens que par une maîtrise intégrée difficilement transmissible en un seul bloc. Pour les troupeaux laitiers, conduits sans surveillance « au corps du troupeau », les conditions quotidiennes de départ et de retour sont essentielles ; donner le biais en début de journée (*u versu, a versura*) ou rassembler le troupeau pour la traite ou pour la nuit réclame une attention continue.

Dans le Jura, la transmission des fermes se fait volontiers au sein des familles, mais sortir du cadre familial est de plus en plus important pour préserver la dynamique du pastoralisme et renouveler les générations. Ainsi, depuis dix ans, les Scouts et Guides de France, en partenariat avec l'ABJFSA, permettent chaque été à une soixantaine de jeunes gens âgés de 17 à 20 ans de vivre en camp scout, par groupes de six, en aidant un berger et son troupeau sur une estive durant une semaine. Cette expérience est un puissant moyen de transmission du métier de berger, en complète immersion, et peut susciter des vocations. Face au succès de ce partenariat, l'ABJFSA peine à trouver assez de bergers pour les accueillir.

La transmission entre pairs

La transmission entre pairs peut compter sur les associations de bergers, formés sur le territoire, telle l'Association des bergers du Jura franco-suisse et amis (ABJFSA), qui assure une formation continue durant la période d'estive ou le festival « À la rencontre des bergers », ou, plus largement, sur les associations de formation agricole continue, comme l'Association interdépartementale pour la formation et le perfectionnement des agriculteurs et des salariés de l'agriculture (AIF) du Doubs et du Territoire-de-Belfort ou les Associations départementales pour la formation et le perfectionnement des agriculteurs (ADFPA), qui accueillent un centre de formation agricole et rurale pour adultes (Hautes-Alpes, Jura). Des éleveurs et bergers s'organisent en groupements d'intérêt économique et environnemental (réseaux GIEE) ou en associations, tel le Civam Empreinte, qui permettent de mettre en place des modalités de transmission de savoir par l'échange et le partage.

Dans le massif vosgien, chaque éleveur évoque la transhumance par le bouche-à-oreille, la presse ou les réseaux sociaux, en l'absence de stages ou de filières professionnelles spécifiques. L'OS Vosgienne est la seule association à œuvrer en ce sens, auprès des lycées et des centres de formation d'apprentis (CFA) agricoles, pour sensibiliser les plus jeunes à la valeur de l'élevage et au maintien de cette pratique.

Dans le Massif central, le recrutement de bergers se fait aussi par le bouche-à-oreille et la formation sur le terrain, directement auprès des éleveurs, souvent très présents sur l'estive. Au sein des groupements pastoraux, éleveurs et bergers contribuent à transmettre les savoirs.

Dans les Alpes, des systèmes de bourses d'emploi sont développés, sous différentes formes selon les régions. Les formations développées imposent des stages en alpage qui permettent d'entrer dans ces mondes pastoraux et d'acquérir les compétences nécessaires.

En Provence, les savoirs se transmettent aussi par parrainage, notamment pour les bergers acquérant progressivement des bêtes et s'installant comme « herbassiers », sans terre ni bâtiment d'élevage. Une étude sur les savoirs vétérinaires traditionnels liés à l'activité agro-pastorale des territoires de Provence et à la pratique de la transhumance est en cours (Groupement de défense sanitaire des

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Bouches-du-Rhône, Maison de la Transhumance, association Tetrafolia), en vue de préserver ces savoirs et d'assurer la transmission des plus pertinents.

En Corse, pour la conduite des troupeaux, les éleveurs s'appuient sur des savoirs plus ou moins maîtrisés, reçus par transmission entre pairs : sur un plan technique, l'élevage en estive ne fait pas l'objet d'un conseil technique systématique et suivi, émanant d'une organisation particulière tournée vers la production. La fabrication fromagère, devenue rare, ne fait pas non plus l'objet d'un corpus technique particulier. Aucune institution formelle n'a soutenu la transmission de la pratique de la transhumance ; elle s'est maintenue par nécessité, pour répondre aux besoins alimentaires de troupeaux dans une région où la ressource fourragère est dispersée et saisonnière.

Dans les Pyrénées, la transmission se faisait traditionnellement au sein de la cellule familiale et par immersion précoce, avec une période longue d'apprentissage. Dans les estives individuelles, la mission et les tâches de gardiennage des troupeaux étaient confiées au propriétaire du troupeau ou à un membre de la famille (souvent le cadet) après quelques années d'apprentissage. Dans les estives laitières, à l'organisation collective, la répartition hiérarchique des tâches distinguait le chef berger (« majoral » à Barousse, « artzain nagusia » en Soule), l'aide berger (« artzain mutila »), le chef fromager (« leitarer » et « etxenkanderea ») et le gardien des brebis taries (« vaciner » et « artxuzain »). Cet apprentissage progressif des différentes tâches se poursuit de nos jours et est très ancré. Dans le système très égalitaire du « *cayolar* » souletin, chaque éleveur propriétaire de troupeau doit changer de rôle tout au long de l'estive et effectuer ainsi toutes les tâches. Quant à la gestion collective des territoires pastoraux, elle s'acquiert par l'immersion progressive au sein des instances de gouvernance, après une phase d'écoute et d'apprentissage auprès des « anciens » ; on y apprend les mécanismes d'équilibre et de régulation parfaitement intégrés aux modes de fonctionnement.

La formation professionnelle

La formation professionnelle des bergers transhumants est assurée au sein d'établissements regroupés sous le nom générique d'écoles de bergers : le Domaine du Merle (formation de « berger transhumant ») ou des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFFPA) (formations de « berger vacher d'alpage », de « berger vacher transhumant » ou de « berger vacher d'élevage de ruminants »). La formation des éleveurs, en particulier des éleveurs ovins, est assurée par les lycées agricoles.

Dans le Jura, quelques diplômés en BTS biquilifiant GPN/AMM et Pisteur secouriste sont devenus bergers et ont appris « sur le tas », avec des bergers déjà en place, mais la formation professionnelle des bergers devient nécessaire, pour s'adapter à tous les contextes naturels, de l'étage collinéen pour le péri-urbain, à l'étage subalpin et à l'étage montagnard, et se diversifier, au gré des demandes des éleveurs, de l'activité agricole en déprise, des spécificités des activités économiques connexes (tourisme), des changements climatiques et des prédations.

Pour le Massif central, les quatre écoles de bergers recensées en France sont extérieures au territoire ; elles n'intègrent donc pas un apprentissage spécifique des pratiques locales.

Dans les Pyrénées, la baisse de main-d'œuvre dans les exploitations a conduit au besoin de main d'œuvre salariée et à la mise en place, d'une part, d'un dispositif de formation spécifique, permettant l'accueil de candidats au métier non issus du milieu. Dans les Pyrénées-Occidentales, une formation berger vacher transhumant a été instaurée dans le cadre des missions Nouvelles Qualifications (Ministère du Travail, délégation à la Formation professionnelle, *Missions des Nouvelles Qualifications : création, méthodologie, fonctionnement et actions, 1983-1993*), fondée sur une alternance inversée, privilégiant un suivi pédagogique en situation de travail auprès du tuteur. Longtemps fixées sur deux étés, avec une prise en charge de la pluriactivité sur la période hivernale pour déboucher sur une qualification de niveau 4, cette formation a été réduite à un été, du fait des contraintes financières des appels à projet de formation professionnelle en région, sans tenir compte de la demande professionnelle d'un temps d'apprentissage long et en minimisant le suivi pédagogique individualisé en situation de travail. Par ailleurs, un dispositif de tutorat et/ou de bourse d'emploi vise à conforter l'insertion professionnelle et sociale en gérant notamment la

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

pluriactivité. Le tutorat peut s'exercer en effet durant la période hivernale sur l'exploitation et en estive. Cette demande est soutenue par les systèmes d'aide à l'embauche, nés du constat de l'impact positif des pratiques de gardiennage sur l'environnement et la biodiversité et de la nécessité de renforcer le gardiennage face aux prédateurs. Tout ce dispositif a renforcé l'attractivité du métier, avec des perspectives, après plusieurs années de salariat, d'installation à son compte hors cadre familial (reprise ou achat d'un troupeau, reprise d'une exploitation avec orientation pastorale), en limitant la taille de l'exploitation et les investissements.

En Corse, en revanche, la transmission actuelle ne correspond pas à un enseignement normalisé spécifique, dispensé par des enseignants : il n'existe aucune formation locale de bergers dédiée au pastoralisme laitier ou au pastoralisme en condition d'estive, lacune liée en partie au statut et à la nature des savoirs liés à la transhumance et à l'estivage.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

La formation des nouveaux bergers est assurée par plusieurs centres de formation répartis sur le territoire. Les bergers et bergères étant très mobiles, ils peuvent avoir été formés dans d'autres massifs que ceux où ils exercent.

• *L'Institut Agro / Montpellier SupAgro*

– Domaine et centre de formation du Merle, à Salon-de-Provence (13) : offrant un programme centré sur l'élevage ovin et la transhumance, le centre assure la formation professionnelle des bergers salariés transhumants, avec une promotion d'une quinzaine de futurs professionnels par an, par des cours théoriques et des stages (agnelage, gardiennage de printemps, alpage). Il délivre un Brevet professionnel agricole (BPA TPA ER) Travaux de la production animale, spécialité Élevage de ruminants. Le domaine du Merle de 400 ha fut légué au début du XX^e siècle par la famille Abram, pour des actions de formation et d'expérimentation, en lien avec les productions de la Crau, l'élevage ovin transhumant et le fourrage. Après 1945, la modernisation de l'élevage ovin transhumant du Sud-Est s'y organise, avec la création de formations pour les assistants bergers départementaux, les éleveurs et les bergers transhumants et, en 1955, la constitution d'un haras de béliers mérinos d'Arles. Avec les organisations professionnelles agricoles et les collectivités territoriales, il prépare son évolution en « plateforme pédagogique et expérimentale, spécialisée dans l'élevage ovin transhumant, la gestion de l'eau et la production de foin de Crau AOP ». Un sentier de découverte de l'élevage ovin, de l'école de bergers transhumants, de l'irrigation gravitaire et de la production de foin de Crau AOP, ainsi qu'une bergerie multimodale, y seront prochainement aménagés.

– Sur le pastoralisme : Brevet professionnel agricole (BPA) Berger transhumant, Licence professionnelle Gestion agricole des Espaces naturels ruraux et parcours d'ingénieur et de Master Systèmes d'élevage, ces trois dispositifs étant complétés par des formations courtes et variées.

• *Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA)*

– formation de berger-vacher en élevage de ruminants (niveau BPA TPA) (CFPPA Ariège-Comminges, à Pamiers, 09)

– formation de vacher (CFFA Chateaufarine, à Besançon, 25)

– formations de berger-vacher d'alpage (CFFPA de Die, 26 ; CFFPA de la Côte-Saint-André, 38 ; CFFPA de La Motte-Servolex, 73) : réunies par le programme Alpes du Nord, elles sont orientées vers le métier de berger pluriactif

– formation (en cours de création) de berger multiqualifiant (niveau BPREA) (CFPPA de Montmorot, 39) : en réponse à la demande des éleveurs des massifs et du besoin de diversification des bergers (activité agricole en déprise, activités économiques connexes, adaptation aux changements climatiques et à la prédation)

– formations de berger-vacher transhumant (CFPPA des Pyrénées-Atlantiques, à Pau Montardon, et des Hautes-Pyrénées, à Lannemezan)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Lycées agricoles

Des lycées agricoles proposent des modules opérationnels :

– lycée de Contamine-sur-Arve (74) : alpage école

– lycée de Carmejane (Le Chaffaut-Saint-Jurson, 04) : pour la formation des éleveurs ovins au cœur de la zone préalpine. La ferme expérimentale, avec ses quatre missions (production, formation, expérimentation, amélioration génétique), joue depuis plus de trente ans, un rôle moteur dans le développement des systèmes d'élevages pastoraux et transhumants préalpins.

En Corse, le thème de la formation a donné lieu à un programme de rencontres récentes des différents organismes intervenant dans la formation à l'élevage, pour affronter la question des enseignements au métier d'éleveur pastoral : la conduite des troupeaux en milieu ouvert (sans clôture), les troupeaux de races locales, les conditions sanitaires (lycées agricoles de Sartène et de Borgu, Centre de promotion sociale de Corti, chambre d'agriculture). Un précédent cycle, à l'initiative du service formation de la DRAAF de Corse et du Laboratoire INRAE de Corti (LRDE), avait abordé l'insertion du pastoralisme dans la transition agro-écologique. Ces réflexions très ouvertes butent toutefois sur de nombreux obstacles, sans affronter jusqu'alors ceux propres à la transhumance contemporaine.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

L'apparition de la transhumance sur le territoire français

L'étude des grottes bergeries d'altitude, occupées l'été, il y a quelque 5000 ans dans la Drôme ou l'Isère, atteste dès le Néolithique les mouvements saisonniers de troupeaux entre la plaine et la montagne, sur plusieurs dizaines de kilomètres et des centaines de mètres de dénivelé. La découverte dans les années 1990 dans la plaine de la Crau de fondations de nombreuses bergeries de l'époque romaine et de l'âge du Fer a confirmé que des troupeaux d'ovins transhumaient durant l'Antiquité. Comme en Italie et en Espagne, la pratique de la transhumance se généralise surtout au XIV^e siècle des plaines d'Aquitaine et de Gascogne vers les Pyrénées, du Languedoc vers les Causses et les Cévennes et de la Provence aux Alpes. Bien que longtemps très active, elle n'y connaît pas, faute sans doute d'un pouvoir unique et dominant sur les territoires cités, une organisation aussi élaborée qu'en Italie et en Espagne. Si bien que l'équivalent des *cañadas* et des *tratturi*, les *drailles* n'ont pas laissé, dans le sud de la France de traces comparables.

L'essor, du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle

Dans les Alpes, les chartreux et les cisterciens font déplacer leurs troupeaux dès le XII^e siècle, l'hiver dans les plaines et l'été dans les alpages mais, selon l'historien Henri Falque-Vert, sur d'assez brèves distances. Les communautés montagnardes ne peuvent nourrir en bergerie des troupeaux importants durant les longs hivers, et vont chercher l'herbe des plaines. Au XIII^e siècle, les archives provençales signalent, venant des Alpes, de grandes transhumances : leurs conducteurs y sont priés d'emprunter « les anciennes drailles », induisant une pratique déjà bien installée, qui consiste à conduire de grands troupeaux pâturer dans la plaine, au début de l'hiver, dès que la neige et le froid empêchent le pâturage. Les montagnards, propriétaires de quelques dizaines de brebis et de chèvres, les gardent à l'étable jusqu'au printemps ; pour les grands troupeaux des seigneurs ou des ecclésiastiques, en revanche, les provisions de fourrage et la taille des bergeries n'y suffisaient pas. La seule solution était de les envoyer plus bas, sous un climat plus clément, où l'herbe restait verte. Les géographes qui qualifieront « d'inverse », cette transhumance qui va, l'hiver, de la montagne à la plaine, et de « normale » celle qui va, l'été, de la plaine à la montagne, devaient ignorer ce fait. Grâce à cette transhumance hivernale, des établissements religieux ont accru leur cheptel et purent

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

en vivre, tels plusieurs ordres religieux, et notamment des Chalaisiens, dont les troupeaux migrent de pâturage en pâturage, entre Dauphiné et Provence. Les grands monastères (abbaye Saint-Victor de Marseille, Boscodon), au XIII^e siècle, mettent en valeur leurs possessions dans le haut et le bas pays, par cette transhumance de la plaine à la montagne, suivis à partir du XIV^e siècle par les grandes familles nobles. Selon les archives du comté de Nice, des contrats sont passés au début du XIV^e siècle entre montagnards et éleveurs de basse Provence. À partir de 1325, des éleveurs envoyaient en commun de gros troupeaux (de près de 2000 têtes) vers les pâturages de haute montagne, tout comme de nombreux actes notariaux, après 1380, témoignent de ce mode de transhumance. Du XIV^e au XIX^e siècle, tous les grands troupeaux ovins du sud de la France, de l'Aquitaine à la Provence, sont conduits à pied, l'été, en transhumance. Dans la basse vallée du Rhône, les propriétaires de ces troupeaux, au XIV^e siècle, sont appelés « capitalistes », à cause des têtes (*caput*, en latin) de bétail qu'ils possèdent, et le troupeau, en provençal, se dit l'*ave* (l'avoir). À partir du XV^e siècle, l'estivage des moutons se démocratise et devient massif. À partir de 1450, de 40 à 50 000 moutons chaque année quittaient Aix-en-Provence et ses alentours pour les alpages.

Sur le plateau de l'Aubrac aussi, la transhumance a débuté au XII^e siècle, avec la construction de la Domerie d'Aubrac et l'installation de moines défricheurs. Les premiers troupeaux transhumants furent majoritairement composés de moutons venus du Quercy et de l'Hérault et de quelques bovins. Au XV^e siècle, les moines d'Aubrac ont développé la fabrication de fromage de vaches en estive et équipé les « mazucs » d'outils destinés à la traite et à la transformation fromagère. Ces premiers « mazucs », aussi appelés « trappes », étaient des abris aménagés dans le sol, recouverts de matériaux végétaux (branchages et mottes de terres retournées) et déplacés chaque année. Les premiers burons en pierre sont apparus au XVII^e siècle. Les troupeaux venaient des vallées voisines estiver sur les pâturages d'altitude. Durant la Révolution française, abbayes et seigneurs furent dépossédés de leurs terres, mais la pratique de l'estive perdura.

Dans les monts du Forez, où l'existence de pâturages à l'usage des troupeaux peut être antérieure aux premières sources écrites, c'est en 1201 que Guy III, comte de Lyon et de Forez, confirme, entre autres bienfaits accordés à l'abbaye de la Bénisson-Dieu au cours du XII^e siècle, la donation de pâturages sur ces montagnes et le droit d'en user au-delà de ces limites. Au début du XIII^e siècle, alors que l'abbaye est dotée par les seigneurs locaux sur les versants auvergnat et forézien des monts et sur les bois et les environs cultivés, il est fait état des animaux, gros et petit bétail, des pasteurs de la Bénisson-Dieu et de leurs « cabanes ». L'exploitation pastorale est déjà organisée, peut-être grâce au rôle de ces moines agriculteurs et éleveurs, qui ont rétréci le domaine boisé au profit des montagnes pastorales. Au XIV^e siècle, les sources révèlent une vie pastorale intense et organisée : la présence des paysans en montagne est collective, les seigneurs locaux accordant des concessions aux habitants, au profit desquels la plus grande partie des pâturages est ainsi répartie peu à peu [Damon, 1972].

Dans le Lot, la période faste des transhumances se situe aux XVI^e et XVII^e siècles. Au départ d'Espédaillac, les animaux partaient transhumer sur le plateau de l'Aubrac, pratique perdue à la fin du XVIII^e siècle.

C'est à cette période qu'est introduite en France la race Mérinos. En Provence, ce croisement du Mérinos espagnol et de la race Cravenne, très adaptée à une existence rustique, vint améliorer la production de laine. Plus d'un siècle plus tard, le Syndicat des éleveurs du mérinos d'Arles, premier syndicat ovin créé en France à Arles en 1921, devait jouer un rôle particulièrement actif dans le maintien de la transhumance dans le contexte de la seconde guerre mondiale, dans les dernières années de la transhumance à pied depuis les Bouches-du-Rhône, et dans l'amélioration des cabanes de bergers.

Pastoralisme et grande transhumance au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle

La fin du XIX^e siècle, marquée par l'industrialisation, vit la fuite de la main-d'œuvre vers les villes et leurs industries et le développement des voies de communication ferrées et routières, ces aménagements traversant les montagnes étant très sensibles aux coulées de boue, chutes de blocs et avalanches. Les communautés montagnardes furent accusées d'y opposer le surpâturage de leurs troupeaux et la surpopulation des montagnes. La réaction de l'État, par la main des forestiers et, de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

manière plus accentuée dans les Alpes, du fait de l'annexion du royaume de Piémont Sardaigne, fut, entre autres, de favoriser un développement socio-économique harmonieux de l'essor touristique naissant, en lien avec les ressources disponibles et la préservation des sols. Des halles à bétail, des accès aux routes et divers équipements ont été créés et financés. Des services de développement local sont nés, en lien avec les éleveurs et les élus locaux dans chacun des départements volontaires au début du XX^e siècle, dont la plupart subsistent ou en sont les héritiers.

Dans le massif des Vosges, si l'on peut faire remonter jusqu'au XII^e siècle la transhumance, nécessaire pour nourrir les animaux et entretenir les pâturages, la guerre de Trente Ans (1618-1648), particulièrement dévastatrice dans ce territoire, avait donné, dès ce premier XVII^e siècle, un coup d'arrêt aux activités pastorales. La transhumance se reconstitua aux XVIII^e et XIX^e siècles. Au début du XX^e siècle, alors que la main-d'œuvre manquait dans les usines des vallées, les agriculteurs confiaient en revanche leurs troupeaux bovins à des garçons vachers en résidence estivale sur les chaumes.

Dans le Jura, une particularité de montée en estive de troupeaux suisses sur le territoire français s'installe dès l'époque moderne, avec des échanges de savoir-faire (foncier, troupeaux, fromages) et de savoir-être qui sont source de dynamique et de plus-value commune. Des troupeaux de laitières suisses venaient pâturer en France et, dans le secteur de Mouthe (Doubs), les bêtes étaient louées aux paysans suisses pour augmenter les troupeaux et approvisionner les fruitières à comté (en 1791, 348 bêtes essentiellement suisses étaient ainsi louées). Un arrangement pour le pacage sur les pâturages des deux côtés de la frontière fut enfin signé en 1912 et l'Association du pacage franco-suisse, créée pour encadrer le passage des vaches à la frontière. Quelques jours avant la montée, le vétérinaire passait contrôler les bêtes chez le paysan, qui devait présenter la liste de ses animaux à la douane.

Dans le Forez, l'exploitation pastorale a conservé sa forme traditionnelle tout au long du XIX^e siècle. Un grand mouvement de désertion, au début du siècle suivant, a conduit la montagne pastorale à son déclin. Estimé à 4500 vaches en 1860, puis à 6000 vaches et 5000 moutons en 1926 sur le versant auvergnat, à 1390 vaches et 1075 moutons en 1950 sur le versant forézien, le nombre total des bêtes n'excède pas en 1971 quelques centaines de vaches et de rares moutons [Damon, 1972].

En Aubrac, au cours du XIX^e siècle, l'élevage ovin a progressivement laissé place aux bovins : en 1883, 300 burons estivaient 25 à 30 000 vaches et les buronniers produisaient 700 tonnes de fromages. Dans des estives alors collectives, les buronniers venaient, généralement, de petites exploitations présentes sur l'Aubrac. Main d'œuvre de faible coût, ils garantissaient la rentabilité de la fabrication et de la vente de fromage. L'équipe de buronniers était composée de 4 à 6 individus selon la taille du troupeau, chacun ayant un rôle bien défini. Le « cantalès », le plus expérimenté, était responsable de l'équipe, de la collecte du lait et de la fabrication du fromage ; le « pastre » gérait le pâturage des vaches et participait à la traite des vaches et à la fabrication du laguiole ; le « bédelier » était chargé de la surveillance des veaux et de leur manutention ; le « roul », enfin, était généralement un adolescent de moins de 15 ans en apprentissage, chargé des tâches les plus ingrates. Le laguiole produit par les burons résultait d'une double transhumance : durant l'été, les fromages étaient descendus chez les affineurs ; à l'automne, ces derniers remontaient sur l'Aubrac les fromages dits « de longue vie », qu'ils affinaient au froid tout l'hiver. Ce « coup de froid », ralentissant l'affinage, conservait les fromages jusqu'à la saison suivante. Cette double transhumance, qui qualifie le laguiole de fromage de garde, le différencie du cantal.

La transhumance ovine en Cévennes connaît son apogée au XIX^e siècle, où plus de 500 000 moutons des plaines du Languedoc viennent estiver en Lozère et sur les sommets cévenols. Les moutons sont alors élevés principalement pour leur laine, leur cuir et pour le fumier qu'ils procurent. Le fumier (*migou*) est une ressource exploitée et revendue aux viticulteurs et maraîchers des plaines et sur les lieux d'estives, où il sert de monnaie d'échange pour payer la location des terres d'estives. Cette pratique est encore en vigueur de nos jours, principalement avec un usage de fertilisant naturel dans les jardinerie. La transhumance ovine, mais pas bovine, qui l'a remplacée, a enregistré un fort déclin après 1850.

En Provence et dans son lien avec les Alpes, la faible rentabilité est, au XIX^e siècle, compensée par

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

des troupeaux de grands effectifs : 400 000 moutons transhumant de basse Provence vers les hautes vallées des Alpes du Sud, la Crau et la Camargue offrant de nombreux parcours. Les grands transhumants connaissent des phases alternées d'essor et de régression, liées à la demande en laine. Autour de 1850, l'élevage de mouton connaît un pic économique. Après 1860, la laine constituant le principal produit de l'élevage ovin, la suppression des droits de douanes entraîne la chute du cours de la laine, à une période où l'urbanisation croissante induit une plus forte demande de production de viande. La production se convertit vers celle de la viande, de tous types, avec un fort recul de la production ovine. Les gros propriétaires terriens réduisent les effectifs et se tournent vers d'autres cultures, telle que la viticulture. En un siècle, de 1852 à 1955, le nombre de brebis mères chute de plus de 33 à 8 millions et, de manière générale, malgré la consommation croissante de viande, le cheptel français diminue de moitié de 1870 à 1930, pour atteindre son niveau minimal en 1950. Les plaines arides de la Crau sont mises en valeur à des fins agricoles (drainage, colmatage, irrigation) grâce à la dérivation des eaux de la Durance. La création de prairies et la construction de bergeries dans la Crau rendent les éleveurs plus dépendants des propriétaires terriens, mais participent aussi à la mise en œuvre d'un système de production très complémentaire : élevage ovin transhumant et foin de Crau AOP.

Dans l'île de Corse, il est possible d'identifier trois périodes d'occupation de l'espace montagnard par l'élevage. La première période, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle précisément, est celle d'un équilibre total avec la vie villageoise : la bergerie de montagne est l'homologue de celle de plaine, pour les fonctions et les pratiques domestiques (fabrication de fromages, enclos pour les différentes espèces élevées, espaces de jardins, fours, etc.).

Pour tout ce siècle, la transhumance à pied, son organisation et ses étapes ont fait l'objet de très nombreuses descriptions. Dans le cadre de ce circuit commercial, en Provence, les éleveurs traitaient le plus souvent avec des intermédiaires, qui acheminent les troupeaux vers les alpages et assurent la police des transhumances. À la tête de plusieurs dizaines de milliers de moutons rassemblés, ils les prenaient en charge jusqu'aux alpages, s'érigeant en professionnels de la transhumance. Perdurant encore au début du XX^e siècle, la transhumance donna lieu à l'une des plus célèbres unités muséographiques de Georges Henri Rivière, au sein de la galerie culturelle du Musée national des Arts et Traditions populaires, ouverte en 1975.

L'après-guerre

Partout en France, la pratique déclina dans les années d'après-guerre. Au cours des années 1970, avant le plan de relance de la vache vosgienne, l'accent était surtout mis sur les pâturages et l'entretien des chaumes, alors abandonnées et envahies par la végétation (genêts, bruyères, myrtilles, fougères, bouleaux).

En Aubrac, les deux guerres et les conditions de vie en estive ont entraîné le déclin des burons. À partir des années 1950, les éleveurs de vache Aubrac ont abandonné l'élevage laitier, au profit de la filière allaitante. Les montagnes ont été clôturées, en propriétés individuelles, sans plus de buronniers, de bergers ou de gardes vachers.

À partir des années 1950, les troupeaux du bas Languedoc sont rejetés sur les garrigues et pratiquent des transhumances courtes vers les Cévennes et les Causses, comme le Larzac. Cependant, la transhumance se maintient en basse Provence : en 1954, 350 000 moutons estivent dans les Alpes, originaires, pour plus de la moitié, de Crau et de Camargue. Le transport par bétailières se généralise alors. La longueur des transhumances diminue et l'élevage tend à la sédentarisation et c'est la transhumance hivernale descendante qui décline le plus vite. Les bergers abandonnent les déplacements lointains vers les plaines, occupées par d'autres cultures, et cherchent à augmenter le pâturage dans les régions alpines et préalpines.

Sur l'ensemble du territoire, le recul est du reste sensible, avant et après la seconde guerre mondiale : en 1935, un troupeau sur dix transhumait encore, soit un million de bêtes. En 1960, seules 600 000 bêtes prennent encore la route, 350 000 vers les Alpes, 200 000 vers les Pyrénées et 50 000 vers le Massif central. En arrière-plan, les années 1960 et 1970 connaissent une politique productiviste (Mendras 1976 ; Duby, 1977) : entre 1955 et 1980, le nombre de brebis mères passe de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

6 à 8 millions et la production de viande d'agneau progresse de 60 %. Doublant sur cette période, la consommation de viande était alors couverte à 80 % par la production française.

L'île de Corse, au XX^e siècle, durant une deuxième période d'occupation de l'espace montagnard, voit coexister un élevage tourné vers la fourniture de lait de brebis aux industries aveyronnaises pour la fabrication de Roquefort et un élevage, surtout de chèvres, à finalité domestique, reposant sur la pratique de la transhumance et de la fabrication en montagne jusqu'à la mi-août. La pratique de la transhumance s'est maintenue en dépit de l'intégration quasi-totale des productions laitières ovines au « système de collecte de Roquefort ». Durant une grande partie du siècle (de 1896 à 1984), les éleveurs apporteurs ont combiné la recherche d'une production laitière marchande et la volonté de vivre trois à quatre mois durant en montagne. La persistance de l'estive en dépit du fort impact de Roquefort sur les élevages démontre la robustesse des systèmes pastoraux transhumants corses. L'étude du hameau du Vieux Tuvarelli donne une idée précise de ce que fut la transhumance durant ces deux périodes : « *La petite troupe quittait Tuvarelli à l'aube. Les mules portaient leur charge et les enfants par-dessus. Après avoir franchi la Bocca di Caprunale (1329 m), elle atteignait, avant la tombée de la nuit, la bergerie di e Mazze, à 1263 m d'altitude, à proximité d'une source et au pied de Guagnarola ; cette bergerie était celle de bergers originaires de Lozzi. Antoinette devait encore s'occuper des enfants, les faire manger, les coucher dans la grotte et "à la lueur d'une bougie, finir de coudre les petits tabliers pour qu'ils arrivent propres à Lozzi". Après une courte nuit, il fallait repartir, franchir un autre col, a Bocca di Guagnarola, bien plus haut (1833 m) et enfin atteindre (...) dans la soirée (...) le village de Lozzi. Antoinette m'avait confié qu'elle aimait cette pause estivale à Lozzi* » [Weiss et Pesteil, 2011, d'après Antoinette Acquaviva (été 1976)]. À l'issue du second conflit mondial, la quasi-totalité des troupeaux étaient transhumants. Une gestion rigoureuse des usages donnait lieu à une redevance aux communes (souvent par tête de cheptel) et au respect de règles collectives. Le cas est signalé de bergers qui, dans l'après-guerre, prenaient en pension les chèvres domestiques (*a sgiocca*) des habitants des villages, sans contrepartie financière contractuelle. Peu à peu privée de pensionnaires, la montagne a vu ensuite son fonds pastoral s'appauvrir et son espace se refermer au profit de fruticées, notamment des aulnes nains (*i bassi*).

L'époque contemporaine

La création des groupements pastoraux et des associations foncières pastorales et la possibilité de signer entre éleveurs et propriétaires fonciers des conventions pluriannuelles de pâturage, permettant avec des écrits simples de sortir des modes de faire-valoir oraux, ont été encouragés par l'État français par la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale.

Dans les Vosges, en 1973, un plan dynamique de maintien de l'agriculture locale fut instauré à l'initiative de l'Association d'étude et d'aménagement du massif vosgien, pour protéger les terrains agricoles et la production de lait et de fromage, les bases de l'agriculture montagnarde. Au cours de ces années 1970, la pratique de la transhumance a repris, pour devenir l'activité traditionnelle et festive bien vivante de nos jours chez les marcaires, sur les chaumes où les bénédictins de Munster menaient déjà leurs troupeaux.

Dans les Cévennes, les bêtes qui transhument sont essentiellement destinées à la production de viande ; la laine est aujourd'hui exploitée de façon très modeste dans la confection textile artisanale.

En Corse, la troisième période d'occupation (en cours) se caractérise par une sédentarisation des troupeaux, liée notamment à l'amélioration de l'habitat de plaine, à l'acquisition foncière, aux investissements d'élevage (machine à traire, matériels de fenaison) et à la normalisation des ateliers. Les investissements matériels et la capitalisation des installations en plaine n'ont donc pas connu d'équivalent sur les estives, qui, au contraire, ont perdu au fil des années leur attractivité sociale et économique. La faible attractivité s'explique notamment par la précarité des conditions de vie et montagne (habitat et infrastructures de communication).

Sur le territoire national, depuis le début des années 1980, l'élevage ovin est à nouveau en recul et le cheptel ne cesse de diminuer (le cheptel perd plus d'un million de têtes en dix ans). Le marché français de la viande s'ouvre notamment grâce aux améliorations du transport frigorifique et à un recours massif à l'importation, principalement en provenance du Royaume-Uni, d'Irlande, de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nouvelle-Zélande et d'Australie, qui affecte fortement l'élevage français. La période est propice au renforcement de la concentration et de la spécialisation géographique. À partir de 1985, alors que la Politique agricole commune de l'Europe incite à la réduction des coûts de structure, les systèmes intensifs d'élevage ovin cherchent à extensifier tout ou partie de leurs pratiques, mais de manière centralisée et fortement spécialisée ; 12 % du cheptel national est regroupé en Provence. La diversification vise surtout à adjoindre la culture du foin, en complément de l'élevage. Elle peut d'ailleurs supplanter la production ovine en termes de revenu pour l'exploitation.

De manière récente, de grandes transhumances ovines ont été organisées par les syndicats ou associations d'éleveurs dans les villes du sud-est de la France, pour manifester leur mécontentement face à ces conditions économiques (Marseille, 1990 et 2008) ou contre la présence des prédateurs (Nice, 1997 ; Lyon, 1998 ; Grenoble, 1999 ; Aix-en-Provence, 2000...). En 2008, la Fédération nationale ovine donna pour mot d'ordre d'organiser dans les rues des grandes villes des transhumances, qui eurent lieu à Clermont-Ferrand, Toulouse, Valence, Paris et Marseille.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Dans sa partie haut-rhinoise, la transhumance dans le massif des Vosges s'est adaptée aux mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) de « gestion des espaces ouverts et des hautes-chaumes », qui visent, par le développement d'une activité agricole durable, adaptée aux différents types de milieux montagnards, d'une part, à préserver certains milieux naturels, en appliquant les mesures agro-environnementales adaptées aux hautes-chaumes et aux sites Natura 2000, en cohérence avec les documents d'objectifs, et, d'autre part, à préserver la biodiversité et la qualité paysagère du massif par le maintien ou la reconstitution d'un maximum d'espaces ouverts et entretenus. En dehors de ce contrat, la cohabitation avec d'autres pratiques du massif vosgien, le multi-usage des espaces et l'agro-tourisme reste sensible.

Dans le massif jurassien, les dernières décennies ont été marquées par la construction des relations franco-suisse, l'arrivée des fromagers fribourgeois transhumants, la création du comté, l'adaptation des transhumances et des techniques à l'exode rural et, plus récemment enfin, par la mise en exergue des systèmes agricoles du fait de la néo-ruralité et de l'emploi des travailleurs français en Suisse, à l'origine de l'explosion des prix du foncier, et par la faible reprise des exploitations agricoles. Avec la dynamique de la filière du comté ces cinq dernières années, les espaces pastoraux et transhumants connaissent un regain d'intérêt, par leur productivité et l'image positive renvoyée par un cheptel élevé en plein air et la pratique de la transhumance à pied, en phase avec les enjeux environnementaux du temps.

Dans la partie méridionale du Massif central, le mode de gardiennage a été touché par la prédation (loup), avérée depuis 2012 sur les Causses et Cévennes, faisant apparaître des chiens de protection des troupeaux, des aides-bergers, des parcs de rassemblement nocturnes et des clôtures sécurisées, tels les filets de protection électriques. Le changement climatique, perceptible aussi, influe sur la ressource en herbe et en eau et exige une adaptation (davantage de quartiers de pâturage, modification des dates d'estives). Dans le ressort du Parc national des Cévennes, les conditions de logement des bergers ont profité d'un programme de construction de cabanes pastorales.

Dans le Lot, la transhumance s'est réimplantée à la fin des années 1990, à la suite du violent incendie subi par la commune de Luzech (200 ha), en juillet 1998, en vallée du Lot, au cœur de la zone viticole AOC Cahors. L'activité d'élevage y avait disparu depuis plus de vingt ans. L'embroussaillage et le non-entretien des espaces ont mobilisé les élus départementaux, un éleveur pastoral engagé de la filière ovine et des propriétaires fonciers, qui ont lancé une première expérience de pâturage itinérant dans ce secteur sinistré (2001), décidant le Conseil général du Lot à soutenir les initiatives concertées de gestion des espaces embroussaillés vulnérables (risques d'incendie et perte de biodiversité). La constitution d'associations foncières pastorales et d'associations de bergers et d'éleveurs a suivi.

Parfois considérée comme une relique du passé, notamment lorsqu'était prônée largement l'agriculture dite intensive, la transhumance ovine, dans les Alpes et en Provence, n'a pourtant jamais

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

cessé de savoir s'adapter. En passant de la production de la laine à celle de la viande, au début du XX^e siècle, en acceptant de renoncer à la transhumance à pied au profit du train puis du camion, en saisissant les dispositions de la loi pastorale pour mieux gérer les organisations collectives, en prenant une part active aux mesures agro-environnementales et en s'organisant pour satisfaire aux lourdes contraintes sanitaires, la profession pastorale a constamment témoigné d'une remarquable capacité d'adaptation. Avec des savoir-faire de haut niveau et le sens des responsabilités, le métier de berger s'est modernisé. L'aménagement de points d'eau, le recours à l'hélicoptère, l'usage des énergies renouvelables (solaire, thermique et photovoltaïque, éolien), de la téléphonie mobile et d'outils numériques, des cabanes aménagées, des clôtures mobiles et des parcs de contention témoignent de la capacité des éleveurs et bergers à mettre à profit les atouts de leur temps.

Les systèmes laitiers montagnards des Alpes et plus particulièrement dans les deux Savoie, après une forte dépression dans les années 1950-1960, ont su remobiliser leur bétail (les races Tarine et Abondance avaient vu leurs effectifs sévèrement chuter), leurs savoir-faire et produits laitiers. Ils ont ainsi constitué des offres de services complètes, comportant tous les ingrédients de la typicité, de la qualité, des paysages de qualité. Avec cet ensemble, une promotion touristique et économique territoriale très efficace a été mise en place, d'été et d'hiver, incluant pleinement les pratiques de transhumance sans folklorisation abusive.

En Corse, si elle demeure une composante importante du pastoralisme, la transhumance ne constitue plus un « fait social total », ni un monde à part, déterminant le fonctionnement général de la société des éleveurs et de ses institutions. La sédentarisation des élevages en plaine et à proximité des villages a conduit à appauvrir les systèmes d'élevage dans une île où la production d'herbe est variable selon les régions.

Dans les Pyrénées, depuis quarante ans, la communauté pastorale s'est adaptée aux évolutions démographiques (exode rural, baisse du nombre d'exploitations en vallée), sociales (nouvelles exigences de la profession agricole et de la société civile, développement d'autres usages de la montagne) et techniques (évolution des systèmes d'élevage), en intégrant notamment les apports de la loi pastorale de 1972 et des programmes de soutien au pastoralisme, visant une modernisation importante de la pratique de la transhumance. Le lien entre pratiques pastorales et gestion durable des milieux ont été ajustées grâce aux connaissances scientifiques sur la dynamique d'évolution des milieux. L'organisation collective (groupements pastoraux, associations foncières pastorales, conventions pluriannuelles de pâturage) s'est adaptée aux changements démographiques et sociaux avec l'appui de services d'animation pastorale. Des capacités d'accueil ont été retrouvées pour les troupeaux des zones de piémont, qui compensent la perte des exploitations subie dans certaines vallées. La pression pastorale maintenue assure ainsi la gestion durable de la ressource. Des soutiens financiers ont amélioré infrastructures et conditions de vie et du travail pastoral, avec notamment un important programme de mises aux normes européennes des cabanes fromagères qui a permis d'améliorer fortement les conditions de vie (électrification solaire, équipements sanitaires, douches, toilettes, eau chaude, séparation du lieu de vie et du lieu de fabrication de fromages, chambres séparées), a rendu possible la vie en famille durant la période d'été et a accompagné la féminisation du métier (présence d'un aide-berger). Cette évolution d'ensemble est liée aux fonctions nouvelles reconnues à la transhumance. Dans les territoires où la transhumance avait disparu, ou ignorant cette tradition, l'accueil de troupeaux transhumants est perçu de nos jours comme une opportunité d'entretien des milieux (écopâturage) : alternative au désherbage pour des exploitations viticoles ou arboricoles principalement en agriculture biologique et pâturage d'entretien dans les espaces visés par la protection des forêts contre les incendies. Dans certaines zones céréalières de plaine, comme le Gers, l'installation de troupeaux transhumants réapparaît comme adjuvant pour la fertilité des sols. La recherche de ressources alimentaires et fourragères, dans un contexte de réchauffement climatique, pousse les agriculteurs à trouver des solutions alternatives et à recréer une solidarité entre territoires.

Dans tous les territoires français de transhumance, les nouvelles technologies sont très utilisées. Elles sont aujourd'hui indispensables au travail des éleveurs et des bergers, notamment les téléphones portables, devant un lieu très prisé dans la mobilité, avec les difficultés qu'elle implique. Des essais sont menés pour développer des outils contemporains d'assistance au gardiennage,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

notamment fondés sur le GPS et l'information transmise par téléphone portable, mais ils n'ont pas vocation à se substituer au travail du berger. D'autres expérimentations visent de nouvelles méthodes de gestion de la prédation, impliquant des drones, des colliers ultrasons pour effaroucher les prédateurs ou encore des colliers GPS pour suivre les déplacements des chiens de protection. Cela a fait aussi évoluer les équipements des logements, rendant nécessaire de recharger des batteries sur des systèmes solaires. Avec l'apparition des smartphones, les outils et supports numériques commencent à se développer, avec les exigences de services de réseau 4G.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

La perception de la vitalité de la transhumance s'appuie sur des composantes complémentaires, d'un territoire à l'autre. Avant d'aborder les menaces et risques qui portent sur l'élément (cf. infra), il importe d'affirmer que le pastoralisme et la mobilité des troupeaux sont parfaitement en phase avec les besoins d'écologie, de bien-être animal, de parcimonie, de multi-usage des espaces propres à notre société actuelle et que l'agriculture et les espaces péri-urbains se (ré)intéressent aux atouts des troupeaux pâturant. Les diverses formes de transhumance, inverse, horizontale ou double, voient leurs pratiques se renforcer. La transhumance et, au-delà, la mobilité participent à maintenir des systèmes d'élevage résilients et en transition agroécologique. Ces opportunités permettent d'envisager une continuité de la pratique, sous des formes sans cesse renouvelées, dans les décennies à venir, tant du fait d'intérêts patrimoniaux qu'en termes de choix et de conservation de modes d'élevage en lien avec l'agroécologie et avec des enjeux pour la société et l'agriculture des décennies à venir.

• Alpes et Provence

Toutes les formes de transhumance existantes en Provence et dans les Alpes, à distance ou de proximité, estivale ou hivernale, ovine ou bovine, concernent une forte proportion des effectifs : 75 % des ovins du massif estivent, 28 % des bovins, 20 % des vaches laitières, c'est dire la vitalité de la pratique, composante essentielle de l'élevage pastoral, à tel point qu'il est difficile de séparer transhumance et pastoralisme pour les ovins et les bovins. Les surfaces pastorales et les effectifs transhumants se sont ainsi maintenus durant les dernières décennies : le gros de la déprise pastorale remonte à la seconde moitié du XIX^e et à la première moitié du XX^e siècle.

La mobilité et la dimension pastorale des troupeaux sont un facteur essentiel d'adaptation aux aléas climatiques et confortent la résilience des systèmes d'élevage transhumants. La mobilité des troupeaux augmente, en lien avec le changement climatique et avec la pression foncière croissante en vallées et en lisière des agglomérations.

La diversité floristique des parcours et des alpages constitue aussi une biodiversité alimentaire (Brosse-Genevet, Fabre et Garde, 2016), qui concerne les fonctions d'alimentation, des services sanitaires aux animaux, et les saveurs spécifiques des produits de la transhumance (lait, fromage, viande).

Par des moyens réglementaires et des soutiens financiers, les politiques publiques, portées par les régions, les départements et certaines communautés de communes, de plus en plus axées sur les surfaces pâturées et les services écosystémiques rendus, ont largement encouragé les pratiques de transhumance depuis les années 1970. La structuration de l'action technique d'accompagnement par les services pastoraux et les territoires est un support important pour la vitalité de la pratique.

La vitalité du métier de berger, avec ses savoirs liés, toujours généralisés sur les troupeaux ovins transhumants, est aussi attestée. L'attachement culturel aux pratiques de transhumance et de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

gardienage, étroitement liées, est aussi très fort chez les éleveurs, qui ont surmonté les fortes pressions d'intensification imposées par les filières d'élevage. Ils y ont été encouragés par deux leviers essentiels sur le plan économique et de la reconnaissance sociale : d'une part, la valorisation des produits issus de la transhumance, notamment dans les Alpes du Nord, avec les AOP/IGP fromagères et le développement de la transformation et des circuits courts répondant à la demande du consommateur ; d'autre part, la contractualisation agroenvironnementale, qui couvre largement les espaces pastoraux reliés par les mouvements de transhumance, au titre de la biodiversité et de la défense de la forêt contre l'incendie.

Un autre enjeu, plus difficilement monnayable, est celui de l'entretien par le pâturage de paysages ouverts, semi-ouverts et en mosaïques, support de l'attractivité touristique des paysages pastoraux reliés par la transhumance. Des opérations de débroussaillage locales sont ainsi menées sur fonds publics par plusieurs territoires.

Enfin, l'organisation collective (groupements pastoraux, associations foncières pastorales, associations de transhumance hivernale), propre à mutualiser moyens, foncier et coûts, témoigne de la vitalité et de la robustesse de la pratique.

• Corse

Les données sur la transhumance et le pastoralisme en Corse n'ont pas été réactualisées ces vingt dernières années jusqu'aux récentes initiatives de documentation fiable. La dernière étude sur l'utilisation des estives, menée il y a vingt ans, a été publiée par la revue *Pastum* (n° 61-62, 1999). Plus de 36 000 brebis et 21 000 chèvres transhumaient alors, soit un peu plus de la moitié des animaux présents sur les territoires d'estive, le reste étant constitué majoritairement de bovins et, en moindre mesure, de porcins et d'équins. Le raccourcissement des durées d'estives, avec une majorité de troupeaux taris, et la forte diminution de la transformation fromagère en estive étaient observés dès alors. Le Comité de massif de la Montagne corse a lancé un appel d'offres pour une nouvelle étude en février 2020. Très probablement, les effectifs ovins et caprins sont en diminution et la sédentarisation des troupeaux se poursuit. L'état des lieux attendu ne devrait cependant pas modifier le caractère fondamental des estives et de leur gestion pour le devenir de l'élevage corse et l'avenir de la montagne.

Dans le cadre du même comité, une « commission Estive », présidée par l'association de producteurs fermiers *Casgiu Casanu*, qui regroupe tous les organismes intervenant dans l'élevage au plan technique et financier, travaille depuis 2018 à caractériser et analyser les estives de Corse, en vue de la rédaction d'une charte des usages et d'un guide des bonnes pratiques, face à la demande accrue des bergers de reconquérir les estives (réalisation de chemins d'accès, adduction d'eau, réfection des bergeries et débroussaillage des milieux).

L'attachement des Corses pour le pastoralisme en estive se perçoit au succès des rencontres en montagne entre populations locales, notamment villageoises, et bergers. Peu nombreuses de nos jours (sans doute moins de 25) et proches du GR20 très fréquenté, les bergeries de montagne, fabriquant et commercialisant le fromage, connaissent un grand succès, ce qui conduit le PNR de Corse et le Comité de Massif à encourager l'installation de nouvelles bergeries. Le PNR s'efforce d'augmenter l'attractivité des estives hors du GR20, au profit de chemins moins usités reliant la montagne au village et au littoral (*Mare e monti*). Même si la transhumance et l'utilisation des estives ont diminué, elles sont une composante essentielle de l'ancrage historique, symbolique et culturel du pastoralisme corse. De nombreux bergers qui l'avaient abandonnée ont de nouveau des projets de transhumance, au gré des mesures favorables des politiques régionales et de la compatibilité avec les modes de vie actuels de ce retour bénéfique pour le bien-être et la santé des troupeaux.

• Jura

Environ 130 structures collectives sont actives côté français, dans l'Ain, le Doubs, le Jura et le Territoire-de-Belfort, dont 24 associations foncières pastorales (AFP), essentiellement dans l'Ain, une cinquantaine de groupements pastoraux et le reste sous le statut de syndicats ou coopératives. Les départements du Doubs, du Jura et du Territoire-de-Belfort accueillent 575 unités pastorales, dont 70 unités pastorales avec bergers, qui élève au total environ 35 000 bêtes (95 % de bovins,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

essentiellement des génisses laitières, dont une partie non négligeable (5000) transhume depuis la Suisse). Dans l'Ain, 16 400 unités gros bétail (UGB) sont implantées en zone pastorale, dont 7900 en estive.

• Massif central

Sur la partie auvergnate du massif, sur l'impulsion de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une politique pastorale a été votée en 2019, reconnaissant la place des activités de transhumance dans les systèmes économiques locaux et leurs contributions à l'aménagement du territoire.

Les indices de la vitalité de la pratique se lisent dans la tendance au rajeunissement et à la féminisation du métier de berger. La nécessité économique, intégrée au système d'exploitation, permet d'optimiser la ressource en altitude en été et de « laisser reposer » les terrains plus bas. Au-delà de l'intérêt économique, l'attachement des éleveurs à maintenir cette pratique est aussi réel pour faire perdurer la tradition, créatrice de lien social entre les éleveurs et leurs proches autour de moments de convivialité. La richesse de l'oralité autour de la transhumance s'appuie sur des vecteurs de transmission bien vivants (récits et recueils de témoignages, histoires locales, contes).

Le pâturage entretient des espaces ouverts remarquables, qui constituent une richesse sur les territoires en termes de biodiversité, sont le support d'activités sportives de pleine nature et contribuent à la lutte contre le risque incendie. Les chemins hors d'usage sont désormais valorisés, notamment en chemins de randonnées. Des actions sont menées pour l'entretien et la sauvegarde du patrimoine bâti en estives. Les conditions d'hébergement tendent à s'améliorer (exemple du parc neuf de cabanes pastorales dans le Parc national des Cévennes), pour le confort des bergers et l'attractivité du métier.

Les fêtes de la transhumance, nombreuses, attirent les visiteurs et font l'objet d'une couverture médiatique importante. Elles sont aussi l'occasion de communiquer sur le métier auprès du grand public, des élus locaux, des propriétaires fonciers, en diffusant une image fédératrice de l'agriculture, de ses traditions et des pratiques actuelles et en générant d'importantes retombées économiques pour le territoire. Le volet touristique de la transhumance participe de l'attractivité du territoire. La pratique permet enfin une meilleure prise en compte des attentes sociétales actuelles (agriculture extensive, bien-être animal), en véhiculant une image positive des modes de production, argument de vente pour les produits locaux.

• Pyrénées

L'activité pastorale est globalement forte sur le massif pyrénéen, concernant plus de 5000 exploitations d'élevage au total, pour plus de 500 000 ovins, 100 000 bovins, 10 000 équins et 8000 caprins.

Au plan de la gestion collective, la part de représentants de la communauté pastorale (éleveurs, bergers, fils ou filles de bergers ou d'éleveurs) au sein des instances de gouvernance (communes, commissions syndicales, communautés de communes surtout) est un indicateur important de la vitalité de la communauté pastorale. Cette présence a toujours été forte, avec une évolution sensible de nos jours, liée à l'arrivée dans les communes montagnardes, où ils votent, d'habitants sans racines rurales ni montagnardes, mais possédant une résidence secondaire sur le territoire communal.

Pour la conduite des troupeaux, le métier de berger est très attractif auprès des jeunes générations, avec un net phénomène de féminisation. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce constat : l'amélioration des conditions de vie et de travail (programmes d'améliorations pastorales), qui vise des conditions de vie décentes dans les cabanes (chambre isolée, électricité solaire, sanitaires et eau chaude, desserte téléphonique...) et l'aptitude à une vie de famille avec des enfants en bas âge ; l'apprentissage des savoir-faire (dispositif de formation, bourse d'emploi, tradition d'accueil des candidats, transmission par tutorat) ; enfin, des dispositifs d'aide à l'emploi, qui améliorent les conditions sociales (niveau de salaires, durée du travail, avenant spécifique à la convention collective des salariés agricoles).

En outre, le métier de berger salarié permet la reprise de troupeaux et d'exploitation, y compris pour des candidats non issus du milieu pastoral, à la recherche d'un projet de vie porteur de sens :

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

apprentissage progressif, facteur d'intégration sociale et de reconnaissance par la communautés ; passerelles entre les dispositifs de formation des bergers et ceux nécessaires à l'accès aux aides à l'installation ; prise en compte naissante par les dispositifs de bourse à l'emploi de l'activité hors transhumance et de la pluriactivité, pour conjuguer parcours professionnel et parcours de vie ; systèmes pastoraux moins exigeants au plan financier, en démarrage d'activité, et fondés sur la valeur ajoutée des produits pastoraux (marques de qualité) et la vente en circuit court (production fromagère) ; adaptation des systèmes pastoraux aux changements globaux, notamment climatique.

• Vosges

La période de la transhumance suscite un fort attrait touristique et constitue un moment indispensable pour les exploitants de fermes-auberges, où le lait produit sur place peut être dégusté encore tiède ou transformé (fromage blanc, crème, beurre, ...). Le bien-être animal est aussi pris en compte : les vaches vosgiennes, endurantes et rustiques, ont besoin d'une mobilité naturelle et de cette recherche de pâturages essentielle. La viabilité persiste car la jeune génération ne remet pas en cause la transhumance, mais aucun plan de sauvegarde n'existe à l'échelle du massif des Vosges.

Menaces et risques

Plusieurs menaces et risques, partagés par les différents territoires français, pèsent sur le maintien de l'élevage transhumant. Ces points de vulnérabilité sont, pour partie, la conséquence de la transformation de la pratique de la transhumance.

Les menaces portant sur les métiers

• *La perte d'attractivité des métiers d'éleveur et de berger*

Comme en Corse, dans le Jura et le Massif central, le peu d'attractivité des métiers d'éleveur et de berger transhumants peut se poser, relayé par le contexte médiatique, parfois négatif vis-à-vis de l'agriculture et laissant souvent de côté la transhumance. Cette perte d'attractivité peut résulter de la modification de l'exercice du métier : contraintes administratives (carnet de pâturage), manque d'accompagnement, modification du calendrier de pâturage en fonction d'objectifs environnementaux contredisant les objectifs de production, temps passé à protéger le troupeau face aux risques d'attaque des prédateurs, modification des rythmes de vie pour renforcer le gardiennage, accroissement du stress, conflits d'usage avec d'autres usagers de la montagne.

Le déplacement nécessaire pour son activité professionnelle durant plusieurs mois de l'année, avec des horaires calés sur la durée du jour et non des horaires de travail fixes à l'année, en font un métier hors norme dans la société actuelle. Concilier ces caractéristiques de l'activité d'éleveur ou de berger transhumant avec celles d'une vie de famille est parfois difficile. L'isolement social, dans des espaces parfois dépeuplés, peut, lui aussi, peser sur le projet de fonder une famille.

Un éleveur ou berger transhumant peut être éloigné des commodités modernes (disponibilité du téléphone mobile et d'internet). Le manque de moyens empêche parfois d'assurer le confort minimal et d'équiper l'habitat en estive, comme face au coût élevé des panneaux solaires pour l'autonomie en électricité. Enfin, en Corse, l'absence d'un guichet unique, qui multiplie les demandes administratives à des interlocuteurs différents, en particulier pour l'instruction des dossiers liés à l'habitat et aux conditions de viabilité (adduction d'eau, branchement et connexion informatique), entrave les projets de réoccupation des estives.

• *Une réalité économique et sociale hétérogène*

Dans le Massif central, la ressource des estives peine à être reconnue par la PAC et les politiques publiques : abandon du modèle d'agriculture paysanne au profit des modèles productivistes, contexte économique actuel des filières, notamment celle de la viande, difficultés de renouvellement des actifs agricoles et de transmission des exploitations. Le berger transhumant souffre de faibles salaires, du peu d'embauche, de l'absence de convention collective, de compétences non valorisées et de la pénibilité des tâches. Il ne peut s'installer comme auto-entrepreneur, avec la difficulté pour certains dont l'activité est saisonnière, de trouver un complément de revenu pour le reste de l'année.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le statut du berger, n'est pas toujours compatible avec les règles du salariat : nombre d'heures de présence sur une journée, sur la durée de l'estive. Les employeurs n'ont pas toujours les moyens d'employer plusieurs bergers pour assurer une présence permanente, ou toute la durée du jour, auprès des troupeaux. En Corse, ainsi, les retards de paiement, allant jusqu'à 3 ans pour les aides en estives, fragilisent les postes de bergers et les exploitations, comme le non-respect des engagements sur les montants initialement prévus.

- *Le risque de perte des savoir-faire*

La transmission des savoirs pastoraux nécessaires à la transhumance est un enjeu important. Malgré les efforts consentis en termes de formation, certains professionnels témoignent d'une déperdition de connaissances. L'absence d'écoles de bergers dans le Massif central, par exemple, fait qu'aucune formation ne prend en compte les spécificités locales.

- *Le risque d'une fragilisation des formes d'organisations collectives liées à la transhumance*

Cette fragilisation s'observe à différents niveaux. Dans les instances collectives de gestion des territoires pastoraux (conseils municipaux, commissions syndicales, Association française de pastoralisme, parcs naturels régionaux, parcs nationaux, espaces naturels protégés, etc.), d'une part, la baisse de représentation de la communauté pastorale dans ces entités fixant les règles d'usage et de gestion des espaces pastoraux peut entraîner une perte de connexion avec les besoins des pastoraux, voire une incompréhension de la société pour leurs pratiques (écobuage, aménagements d'accès à l'eau pour les troupeaux, etc.) et compliquer la négociation des usages multiples. Chez les transhumants, d'autre part, qui, dans certaines zones, portent très largement la gestion collective des territoires pastoraux, depuis la loi de remise en valeur pastorale de 1972, les groupements pastoraux jouent un rôle essentiel et leur nombre ne cesse d'augmenter, mais le maintien des soutiens financiers à ce type d'organisations n'est pas assuré, menaçant à terme leur pérennité et le tissu humain qu'elles créent.

- *L'inadéquation de certains dispositifs d'accompagnement*

Les soutiens publics à l'organisation collective de l'élevage et au regroupement du foncier sont nécessaires au maintien de la transhumance. Mais les dispositifs réglementaires, administratifs et politiques sont parfois conçus et appliqués sans prise en compte des modes spécifiques d'organisation et de gouvernance pastoraux, comme dans le cas de certains zonages environnementaux dans les Pyrénées et des réglementations nationales qui s'y rattachent (foncier, bâti). Certaines zones, non reconnues comme ressources pastorales (zones de maquis, zones de pâturage en sous-bois), ne sont pas éligibles au régime d'aide de la PAC, point sensible dont les conséquences peuvent affecter la transhumance. Cet état de fait entraîne parfois une forme de concurrence entre usages coutumiers et droit réglementaire, avec l'adaptation de l'organisation pastorale pour pouvoir bénéficier des mesures de soutien, voire une modification des pratiques pastorales pour viser la conformité administrative.

Les menaces portant sur les espaces (foncier, bâti, réseau)

- *Le maintien difficile des surfaces pastorales*

L'évolution des politiques publiques conditionne étroitement le maintien des surfaces pastorales et la transhumance qui les relie. L'éligibilité de certaines zones (landes et bois) peut remettre en cause la transhumance hivernale et le pâturage de quartiers boisés, nécessaires à l'équilibre de l'alpage, comme ressource abritée face aux aléas climatiques.

En Corse, la transhumance concerne toutes les espèces domestiques (ovine, caprine, bovine, porcine, équine). Lorsque la conduite des animaux n'est plus maîtrisée, la transhumance multi-espèces, réelle opportunité sinon, conduit à une dégradation du fonds pastoral et à l'appauvrissement, voire la destruction des sols par l'érosion. L'île risque de voir les milieux se fermer et le fonds pastoral se dégrader. Par leur diversité géologique, faunistique et floristique, la préservation des territoires quasi naturels des onze massifs pastoraux, vrai sanctuaire culturel et patrimonial, est un enjeu capital. La mémoire et l'aspect de la montagne corse ont été façonnées par des siècles, voire des millénaires d'activités pastorales. Or, ces massifs ont connu un fort déclin de leurs activités pastorales et rurales,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

la perte de population a engendré une fermeture des paysages et la sur-fréquentation de certaines zones touristiques, une perturbation des milieux (PADDUC, plan Montagne, 2015). L'activité dans les estives décroît (diminution des troupeaux transhumants, quasi-abandon de la traite et de la transformation fromagère en montagne, faible attention aux ressources fourragères). La situation est aggravée par d'autres usages, pas toujours contrôlés, de l'espace montagnard : les activités de loisir (chasse, promenade) peuvent engendrer des conflits, pas toujours réglés au profit des éleveurs, telle que la prédation par les chiens. De même, la vente à la bergerie de fromages aux touristes n'est une aubaine que pour les élevages proches du chemin de grande randonnée GR20. Ainsi, la précarité des estives corses crée de nos jours des déséquilibres dissuasifs pour les éleveurs et des obstacles à la relance de la pratique de la transhumance.

La baisse du nombre de bergers, dans le Jura aussi, affecte l'entretien des paysages, avec pour corollaire la baisse de la biodiversité et la dégradation du tissu social. Dans le Massif central, la fermeture des espaces ouverts est liée, de même, à la déprise agricole de certains secteurs. Le foncier n'est pas assez sécurisé face à l'augmentation de la pression agricole, avec le changement climatique et l'attrait en hausse pour la ressource ; les coûts élevés rendent l'achat inaccessible parfois. Les problèmes de transmission du foncier lors des successions s'ajoutent à la prédominance des baux verbaux, qui ne sécurisent pas l'exploitant.

- *Des modes, des règles et des voies de circulation mal protégées*

Dans le Massif central, lorsque les « drailles », sans statut défini, passent sur des propriétés privées, on risque la fermeture du passage, sans l'autorisation de circuler du propriétaire et des communes. Même cadastrés ou recensés comme chemins communaux, certains chemins ne sont plus entretenus, faute de moyens, compliquant le passage des troupeaux. L'enjeu est fort de reconnaissance de ces chemins et de sensibilisation des propriétaires et des communes.

L'accès aux voies de circulation doit être préservé des atteintes à la circulation, à pied et en camion (circulation routière, contraintes sanitaires y compris d'origine géopolitique, durcissement des règles sur le bien-être animal, espaces protégés). Dans les Pyrénées comme ailleurs, la communauté pastorale subit ainsi les contradictions de certaines attentes sociétales, telles que la gêne exprimée par les troupeaux sur les routes ou le bruit des sonnailles ou le soutien à l'introduction des prédateurs, mais le rejet de la présence de chiens de protection sur des circuits de randonnée.

- *Des changements d'usage*

Le développement de transhumances hors-sol (pension d'animaux venus d'autres territoires), avec un rallongement des distances de transhumance et une déconnexion à la pratique locale, menace le sens profond de la transhumance. En Corse, on assiste aussi à la privatisation de bergeries par des non-éleveurs, souvent des descendants de bergers, qui revendiquent une légitimité d'usage. Une telle appropriation des cabanes empêche l'usage de l'espace pastoral, qui se referme. En l'absence d'une autorité de gestion légitime, apte à donner la priorité aux usages productifs, l'éviction des bergers ouvre la voie à l'exploitation commerciale et touristique des sites d'estive et aux motivations spéculatives.

- *Un risque de rupture lié à la multi-activité*

Sur les alpages, estives ou chaumes, tous les territoires connaissent un fort développement d'activités de loisirs sur les espaces pastoraux (randonnées à pied, à cheval ou en vélo électrique avec des chiens, randonnées de nuit au ciel étoilé, usage de véhicules motorisés de type quad, tourisme de cueillette), le tourisme estival des stations de ski, la chasse avec des chiens, l'appropriation des espaces par une population non éduquée aux usages de la montagne, oubliant l'activité agricole qu'elle accueille. Le partage de l'eau (abreuvement ou eau potable) est aussi un problème en période de sécheresse. La coexistence de la gestion pastorale, du multi-usage des espaces et de l'agro-tourisme crée une situation de concurrence entre des enjeux différents (production, récréation, liberté, protection de l'environnement), vécue par les agriculteurs comme étant au détriment de l'élevage et du pâturage.

Les menaces portant sur les troupeaux

- *Une coexistence parfois mal maîtrisée des espèces*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Des espaces pastoraux en mosaïque, comme sur l'île de Corse, conduisent à une utilisation différenciée de l'espace d'estive. La transhumance, parfois mal maîtrisée, de cheptels porcins, équins et surtout bovins s'accroît depuis une vingtaine d'années, occasionnant des conflits d'usage et un appauvrissement des ressources fourragères. Une concurrence entre les espèces s'observe sur le territoire de plusieurs estives. Les petits ruminants laitiers sont majoritaires (environ 57 000 animaux, selon l'ICALPE, 1999), soit plus de la moitié des effectifs transhumants. Les déplacements des brebis et des chèvres décrivent des itinéraires bien connus des bergers : les savoirs d'observation, alliés à une forte connaissance de troupeaux laitiers et des milieux, autorisent une surveillance relativement distante depuis la bergerie.

- *Des exigences sanitaires renforcées liées au déplacement et aux interactions avec le milieu naturel*

Les animaux transhumants sont réputés globalement plus rustiques et plus résistants aux maladies que les animaux élevés en bergerie. Mais les mélanges de troupeaux induits par leurs déplacements rendent la communauté pastorale plus sensible à certaines épizooties (agalaxie contagieuse des brebis laitières en Pyrénées-Atlantiques, fièvre catarrhale ovine, maladies de la faune sauvage, pestivirus issus de la cohabitation entre ovins et isards). Le regroupement des troupeaux et les contacts entre ongulés domestiques et sauvages ont des enjeux sanitaires. La résurgence de pathologies et l'émergence de nouvelles, à la faveur du changement climatique, sont à surveiller étroitement.

- *La prédation, risque n°1*

Dans les débats sur l'avenir du pastoralisme, la question de la prédation est centrale, avec le sentiment partagé qu'elle peut avoir des effets directs et rapides sur les pratiques de transhumance. Les périodes de déplacement des troupeaux sont des temps spécifiques de vulnérabilité aux prédateurs. Le statut de protection stricte des grands carnivores (ours, loup, lynx), imposé par la convention de Berne et la directive Habitat, impose aux activités pastorales de s'adapter à leur présence, mais le cadre réglementaire et administratif des mesures de soutien instaurées correspond mal aux attentes et aux possibilités du terrain. Sur tous les territoires concernés, les solutions techniques affectent *de facto* les pratiques pastorales (gardiennage, parcage), avec un impact négatif sur les milieux. La pression forte de la prédation, les pertes économiques liées au stress du troupeau, les contraintes lourdes de la protection des troupeaux, l'accroissement du travail, les tensions avec le public fréquentant les espaces pastoraux liées aux chiens de protection, les atteintes psychologiques sont autant de facteurs de découragement des éleveurs et bergers transhumants.

Les risques liés aux enjeux environnementaux

Les territoires de transhumance sont amenés à s'adapter au changement climatique, qui menace la ressource en herbe et en eau sur les estives et les alpages. Il modifie les pratiques, tels que les dates et les horaires de sortie des animaux. Même si les systèmes transhumants portent en eux une réelle capacité à prendre en compte une modification de la nature des ressources, la diminution de la ressource fourragère dans certaines surfaces pastorales peut constituer une menace à terme. Les politiques de soutien public doivent se réorienter selon ces exigences environnementales et sociétales. La libération de surfaces en zone basse présente un regain d'intérêt.

La biodiversité dépend étroitement de la présence soutenue des animaux. Sans le contrôle des bergers et de leurs troupeaux, les forêts de résineux et de chênes s'étendent. Mais, dans les espaces protégés, l'enjeu de biodiversité (faune et flore) se traduit par des risques d'exclusion spatiale et/ou temporelle du pâturage. Partager des solutions avec les acteurs de la protection de la nature est un enjeu très fort, quand la biodiversité qu'ils protègent est largement façonnée par le pâturage.

Dans les massifs et en Corse en particulier, le risque incendie s'est accru avec la menace des méga-feux liés à la nouvelle donne climatique (température, sécheresse et vents). Les estives et les zones intermédiaires au-dessus des villages peuvent être préservées, notamment par la pratique du brûlage dirigé. Les politiques de soutien au pastoralisme ont toujours été fondées sur la reconnaissance de l'impact positif de la transhumance sur la qualité des milieux montagnards (cas des MAEC, en lien avec le zonage Natura 2000). Cette reconnaissance est aujourd'hui subordonnée à un surcroît d'exigences environnementales, qui peuvent aboutir à un ré-ensauvagement des espaces

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

montagnards et à un frein aux pratiques pastorales, comme dans le cas de la pratique de l'écobuage, face aux problématiques de qualité de l'air et de présence des particules fines.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Les dispositifs de soutien à l'activité pastorale

Malgré l'absence de dispositifs de reconnaissance des spécificités du pastoralisme local (Jura ou Provence), les programmes territoriaux de soutien à l'activité pastorale bénéficient de cofinancements européens, nationaux, régionaux et départementaux.

Dans le massif jurassien s'appliquent aux surfaces herbagères et pastorales les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui accompagnent les exploitations agricoles engagées dans la performance économique et environnementale et le maintien de pratiques menacées de disparition. Les espaces pastoraux sont éligibles à la Politique agricole commune (PAC), une gestion complexe des Droits à paiement de base (DPB) pour les groupements pastoraux. Outre les aides animales, y compris sur les bovins, un soutien à la mise en valeur des espaces pastoraux est assuré par la Région Franche-Comté et les dispositifs FNADT/FEADER, ainsi que des mesures spécifiques : protection contre la prédation (plans Loup et Lynx), bourses au pâturage (Ain et Franche-Comté), programme pastoral Franche-Comté (autonomie fourragère, fonctionnement des sols, mise en valeur des espaces pastoraux, observatoires des espaces pastoraux...). La charte du PNR du Haut-Jura contribue aussi au maintien des activités pastorales (Vocation 2 : Un territoire responsable de son environnement - Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels / Vocation 3 : Un territoire qui donne de la valeur à son économie - Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie) ; avec ses partenaires, le PNR collabore aux politiques et actions de soutien à l'activité ou assure la gestion de dispositifs d'accompagnement (MAEC, plan pastoral territorial, alpages sentinelles, intégration des espaces agricoles dans le SCOT, programme Leader, premières actions d'anticipation du retour du loup).

Dans le Massif central, de mêmes mesures multi-partenariales encouragent les éleveurs à poursuivre ou renouveler leurs pratiques de transhumance : actions de réouverture des estives, grâce aux MAEC notamment, financement d'équipement des estives ou du gardiennage. Aigoual Terre solidaire (Gard) a initié un pacte pastoral pour intégrer les enjeux des espaces pastoraux et des drailles dans les documents d'urbanisme. Le Département du Lot a instauré une politique de reconquête des espaces embroussaillés, par le redéploiement des pratiques pastorales et une approche collective et territoriale.

Dans le bassin alpin de transhumance, l'élevage pastoral est soutenu par des politiques régionales, auxquelles sont adossés les dispositifs Feader des Programmes de développement rural (PDR) des deux régions concernées, avec des mesures dédiées (équipements pastoraux, études pastorales) et des outils territoriaux d'animation (plans pastoraux territoriaux en AURA et plans d'orientation pastoraux intercommunaux en Sud PACA).

En Corse, la diversité des initiatives prises pour revitaliser le pastoralisme, observées depuis cinq ans environ, ne concerne pas spécifiquement la transhumance, mais atteste la volonté de la Collectivité de Corse et des professionnels d'inscrire les pratiques pastorales, dont la transhumance, comme composante essentielle du projet de développement de l'île et de son élevage. Ainsi, les associations foncières pastorales (AFP) sont encouragées par le Plan de développement rural de la Corse (PDRC), la Collectivité de Corse et l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) comme le dispositif le plus efficace pour atteindre les objectifs de développement du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) : diminution des facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur, valorisation des productions de qualité et des savoir-faire locaux, gestion durable des ressources naturelles identitaires et patrimoniales des territoires. Elles bénéficient d'aides à la constitution et de taux de subventions intéressants aux travaux engagés. La volonté politique affichée par l'ODARC et le Comité de massif de la montagne corse de maintien des pratiques pastorales et de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

retour des bergers sur les territoires d'estive se concrétise par l'instauration d'une « charte des usages des estives de Corse » et la publication d'un règlement des aides du Comité de massif. À l'instigation de la chambre régionale d'agriculture et de la DRAAF, puis avec l'appui de la Collectivité de Corse, une vaste réflexion a été engagée pour susciter de nouvelles dynamiques en faveur du pastoralisme en Corse, concrétisée par des ateliers participatifs de mise en perspective des enjeux du pastoralisme : valorisation des territoires pastoraux, services aux éleveurs en matière de conduite des troupeaux, de transmission des savoir-faire et de gestion des élevages, articulation de l'action des organismes, sur formation au pastoralisme.

Dans les Pyrénées, des programmes lancés dans les années 1970 financent l'amélioration et l'animation pastorales dans tout le massif. À partir de 2005, le ministère de l'Agriculture, le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées et les conseils régionaux et départementaux ont accompagné un dispositif intégré de soutien au pastoralisme (Programme de soutien à l'économie pastorale du massif-PSEM, 2005-2013). Depuis 2014, les programmes pastoraux régionaux liés au Règlement européen de développement rural (Feader) ont pris le relais du PSEM, en élargissant les actions éligibles (aide au gardiennage, portage). Des outils sur le multi usage de la montagne ont été développés (programmes Leader).

Les Parcs naturels régionaux (PNR) agissent pour cette reconnaissance. Le PNR Ballons des Vosges mutualise ses démarches avec celles du Commissariat du massif des Vosges pour valoriser les savoir-faire de la transhumance. La charte du PNR Livradois-Forez (2011-2023) a intégré l'objectif 2.3.1 « Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables », pour le soutien au pastoralisme et l'usage des estives, et l'objectif 2.3.3 « Maintenir une agriculture dense par l'installation de nouveaux actifs », pour accompagner l'installation et la maîtrise du foncier agricole. Plusieurs mesures de la charte du PNR Aubrac (2018-2033) sont aussi mobilisables (mesure 19 « Maintenir les actifs du secteur agricole, socle de l'économie du territoire », mesure 20 « Valoriser les productions agricoles spécifiques au territoire », mesure 21 « Renforcer la vocation herbagère de l'Aubrac, l'autonomie des exploitations et ses bénéficiaires » et mesure 22 « Encourager la diversification des activités agricoles »).

Les rencontres d'acteurs

Les Rencontres nationales de l'Association française de pastoralisme, en lien avec les acteurs départementaux, font découvrir chaque année les initiatives en matière de pastoralisme. Ses « ateliers adhérents » nourrissent aussi des séminaires scientifiques annuels sur des sujets d'actualité et sensibles, repris sur son site internet et dans sa revue *Pastum*. L'UMT Ressources et transformations des éleveurs pastoraux en territoires méditerranéens, créé en 2015, constitue un lieu privilégié de rencontres entre la recherche, les acteurs de terrain et la profession. La Semaine européenne des races de massif, biennale du CORAM, noue des liens avec les acteurs européennes grâce à la FAO (plateforme des Connaissances pastorales). En Corse, des rencontres autour du pastoralisme créent un cadre de concertation, participation et information des acteurs du pastoralisme, tels le colloque régional « *Pasturismu, una andatura cumuna* » (Ajaccio, Chambre régionale d'agriculture, ODARC et INRAE, novembre 2018) ou les Assises de la montagne corse (Comité de massif, janvier 2019-février 2020), qui ont présenté la démarche d'élaboration de la charte des estives, pointant le besoin de réguler la coexistence des différentes espèces sur les territoires d'estives, en particulier les troupeaux bovins, souvent sans gardiennage, pour harmoniser les périodes d'accès aux estives.

La sensibilisation du public à la vie transhumante

Des journées en alpages sont organisées par les chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, avec leurs partenaires (Maison régionale de l'Élevage, Agneau de Sisteron Label rouge, CERPAM, FROSE). Elles ont le même but que les opérations « Vivre l'alpage » et « Festival de l'alpage » (Maison du Berger, à Champoléon, Hautes-Alpes), « Sorties en alpages » (Maison des Alpages, à Besse-en-Oisans, Isère), « Accueil à l'alpage » (chalets d'alpages des Alpes du Nord) ou « Cabanes ouvertes » et visites d'estive (éleveurs, bergers et offices de tourisme des Pyrénées).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Dans le massif du Jura (Hauts-Doubs, Haut-Jura et canton de Vaud), le « F'estiv'al À la rencontre des bergers » existe depuis 2009, avec six éditions, essentiellement au printemps : organisé par le lycée agricole de Montmorot et l'Association des bergers du Jura franco-suisse et amis, il permet à tous de se rencontrer, faire connaître et fêter l'activité d'estive, en trois volets : professionnels et institutionnels, scolaires et grand public. La communauté de communes du Pays bellegardien a développé le sentier « Au fil de l'alpage » sur la richesse naturelle et humaine et les enjeux de la vie pastorale (<https://www.terrevalserine.fr/fr/nos-randonnees/au-fil-de-l-alpage-855534.html>), à travers les alpages de Varambon, du Sac et du Sorgia. Chaque année à l'automne, le territoire du Haut-Doubs met en valeur son activité pastorale et ses chalets d'alpage le temps de la « Balade au pays du Mont d'or ».

Des « Rencontres sur les estives » existent aussi dans les Pyrénées centrales, organisées par des associations d'éleveurs et les offices de tourisme, pour sensibiliser les randonneurs aux métiers de la transhumance. Dans les Alpes du Nord, des montées à pied à l'alpage sont proposées au printemps dans le territoire des Aravis. Les colporteurs des alpages font découvrir les alpages à Beaufort, de la mi-juillet à la fin août. Les « foulées du Sel » en Haute-Savoie consistent à ravitailler un alpage en sel, évitant ainsi l'hélicoptage. Dans les Alpes du Nord, citons le festival « Au bonheur des mômes » au Grand-Bornand (Haute-Savoie) et les « Descentes des alpages » d'Annecy (Haute-Savoie) ou de Grenoble (Isère).



Transhumance ouverte au public, massif des Aravis. © Mir Photo, 2013.



*Transhumance en Haut-Salat dans le Couserans, 2020.
© haut-couserans.com, 2020.*

D'autres territoires valorisent auprès du public les sentiers de transhumance eux-mêmes : « Amountagna » (Villars-Colmars, Alpes-de-Haute-Provence), « La draille des coussouls » (Saint-Martin-de-Crau, Bouches-du-Rhône), « Le sentier Marcel » (Bléguiers, Alpes-de-Haute-Provence), « Sentiers des bergers en Belledonne » (Isère). Dans le Massif central, organisée depuis 2017, au mois de mai, par la communauté des communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires, dans le cadre du Pacte pastoral intercommunal, la journée collective « Faites de la draille » a pour thème l'entretien de ces sentiers de transhumance : des chantiers participatifs de nettoyage de portions de drailles, ouvertes à tous, sont menés avec l'aide d'agents communaux et d'agents du Parc national des Cévennes. La transhumance Rocamadour-Luzech, organisée par les propriétaires de l'AFP Luzech/Labastide-du-Vert, les éleveurs transhumants et le Département du Lot, chaque année mi-avril, propose de parcourir 70 km en cinq étapes ; des animations rythment la marche pour sensibiliser les participants aux enjeux patrimoniaux et agricoles du territoire ; elle accueille de nos jours environ 3000 marcheurs, pour un ou deux jours voire la semaine, dont la moitié provient de 44 départements différents (www.transhumance.lot.fr).

Les actions éducatives

L'action pédagogique d'éducation à l'environnement « Un Berger dans mon école » a été lancée en 2001 par les Sociétés d'économie alpestre (SAE) de Savoie et Haute-Savoie, en partenariat avec les inspections académiques, afin de sensibiliser les enfants au pastoralisme et à l'agriculture de montagne et à leurs milieux naturels. L'opération a essaimé dans l'Ain (Société d'économie montagnarde et Chambre d'agriculture de l'Ain) et le massif du Jura (PNR du Jura, Chambre d'agriculture régionale de Franche-Comté et Commissariat de Massif), et, en 2005, en Vallée d'Aoste

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

et en Suisse romande, grâce au Réseau alpestre francophone.

Plusieurs territoires ont conçu des actions pédagogiques : la Provence, avec les malles pédagogiques « La transhumance » (2007) et « La Routo » (2013) de la Maison de la Transhumance et de la Maison du Berger ; les Alpes, avec *Mon carnet de l'alpage* des SEA de Savoie et Haute-Savoie et le journal annuel *Pasto, le journal des p'tits bergers* du réseau pastoral Auvergne Rhône-Alpes ; les Pyrénées, avec l'accueil d'élèves et l'intervention dans les établissements scolaires ; ou le pays de Gex, gestionnaire de la réserve de la Haute Chaîne du Jura, avec des journées annuelles de visite d'alpages pour les écoles primaires (cycles 1 et 2) ; les Vosges, avec l'OS Vosgienne, qui sensibilise jeunes éleveurs, lycéens et étudiants des CFA agricoles.

Les centres spécialisés

- *Maison de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura* (Gex, 01)

Inaugurée en 2011, la Maison de la Réserve communique, avec le PNR du Jura, sur le pastoralisme et son importance pour la préservation des paysages, de la qualité de vie et de la biodiversité.

- *Maison du Berger et des Cultures pastorales alpines* (Champoléon, 05)

Lieu d'accueil, d'expositions (*Un berger, des bergères*, 2010), de recherche, de publication, de médiation culturelle et d'animation pédagogique pour les professionnels de l'élevage et de l'alpage et tous publics, la Maison accueille un centre de ressources « Pastoralisme et cultures montagnardes » et gère le blog « emploi-berger ».

- *Maison de l'Aubrac* (Aubrac, 12)
- *Maison de la Transhumance* (Salon-de-Provence, 13)

Centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes fondé en 1997 par des éleveurs, gestionnaires d'espaces naturels et opérateurs culturels, cette association veut associer les diverses compétences de ses membres pour défendre la relation exemplaire homme/nature/animal, représentée par la transhumance dans l'espace méditerranéen, soutenir ses professionnels et multiplier les actions de médiation. Pour l'étude et l'exposition *La Routo. Sur les pas de la transhumance entre les Alpes et la mer* (2000), elle a été partenaire de l'Écomusée du Pastoralisme (vallée de la Stura, Piémont) et de l'IDEMEC (Aix-en-Provence, MMSH). Elle a conçu plusieurs expositions : *1951. Transhumance. Sur la route des alpages* (Marseille, 2002), *Comme une marée. Regards de Giono sur la transhumance* (Manosque, 2006), *La Transhumance, de la Provence aux Alpes* (2008). Depuis 2012, son siège est au domaine du Merle, à Salon-de-Provence, propriété de Montpellier SupAgro (*L'Institut Agro*). Un « Centre euro-méditerranéen de ressources sur la transhumance » y est ouvert depuis 2019 : ouvrages spécialisés, revues et périodiques, rapports et archives de recherche, fonds figurés, photographiques, sonores, analogiques et numériques.

- *Maison de la Salers* (Saint-Bonnet-de-Salers, 15)
- *Maison de l'Agropastoralisme et de l'Environnement des Causses méridionaux et du Lodévois* (Le Caylar, 34)
- *Maison des Alpages* (Besse-en-Oisans, 38)

Expositions, sorties en alpages, randonnée des bergeries, conférences, festival

- *Maison du Patrimoine* (Oloron-Sainte-Marie, 64)
- *Maison pyrénéenne du Pastoralisme* (Azet, 65)
- *Maison de l'Alpage* (Servoz, 74)

Centre de documentation sur les alpages et l'agropastoralisme, expositions, visites commentées, nombreuses animations

Deux autres projets intégrant le thème de la transhumance sont en cours : la Maison des Services et du Tourisme (Allanche, 15) et la Maison du Mont-Lozère (Le Pont-de-Montvert, 48), issue de la restructuration d'un ancien écomusée et future maison du schéma d'interprétation du bien Unesco

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

« Causses et Cévennes ».

Musées et écomusées

De nombreux musées et écomusées présentent de riches collections d'objets traditionnels illustrant la pratique de la transhumance, en Provence et dans les Alpes du Sud, le Jura et le Massif central :

- écomusée La Javie autrefois (La Javie, 04)
- musée-ethnopole de Salagon (Mane, 04) : exposition *Revenons à nos moutons* (1987)
- musées de la Vallée de l'Ubaye (Le Lauzet-Ubaye et Saint-Paul-sur-Ubaye, 04)
- musée départemental des Hautes-Alpes (Gap, 05)
- écomusée de la Roudoule (Puget-Rostang, 06)
- musée des Merveilles (Tende, 06)
- écomusée Maison de la Crau (Saint-Martin-de-Crau, 13)
- musée de la Camargue (Pont-de-Rousty, 13)
- musée de Salon, de la Crau et de l'Empéri (Salon-de-Provence, 13)
- Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranéen (MuCEM) (Marseille, 13)
- Museon Arlaten (Arles, 13)
- musée de l'Agriculture (Coltines, 15)
- écomusée Maison Michaud-Chapelle des Bois (Chapelle-des-Bois, 25)
- Musée cévenol (Le Vigan, 30)
- musée Maison rouge (Saint-Jean-du Gard, 30)
- musée de la Cloche et de la Sonnaïlle (Hérépian, 34)
- Musée dauphinois (Grenoble, 38) : exposition *Premiers bergers des Alpes* (2008)
- écomusée de Cuzals (Sauliac-sur-Célé, 46) : exposition *À la rencontre des éleveurs et leur brebis* (2020)
- Jasserie du Coq noir (Saint-Anthème, 63)
- écomusée de la Vallée d'Aspe (Lourdios Ichère, 64)
- musée des Arts et Traditions populaires (Draguignan, 83)

Festivals de film

- festival « Pastoralisme d'aujourd'hui et de demain » (Digne-les-Bains, 04)
- festival « Ciné-Berger » (Saint-Bonnet-en-Champsaur, 05)
- festival international « Pastoralisme et Grands Espaces » (38)
- festival « Les alpages font leur cinéma » (Maison des Alpagnes, Besse-en-Oisans, 38)
- festival « Au bonheur des Mômes » (Le Grand-Bornand, 74)
- festival « Sinecime », Association Cine 2000 (Prumitei, Francardu, 2B)

Fêtes liées au pastoralisme (cf. I.5. Description détaillée *supra*)

Outre le Salon international de l'Agriculture (Paris, porte de Versailles), qui célèbre aussi la transhumance chaque année en février, des fêtes pastorales sont organisées, durant l'été, dans les alpages du massif des Alpes (*Amountagna, Alpagnes en fêtes, Les Foulées du sel, Colporteurs des alpagnes*), occasion idéale de faire connaître les métiers de la transhumance.

D'autres fêtes ponctuent la saison d'alpage, en valorisant les races animales (batailles des Reines, en

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Savoie et en Haute-Savoie ; fête de la Brebis Brigasque, à La Brigue, 06) ou les produits issus de la transhumance : fête de la Myrtille en estives (le 15 août, à Sauvain, 42, et Saint-Pierre-la-Bourlhonne, 63), fêtes des fromages dans les Alpes du Nord (fête des Fromages de La Cluzaz, fête du Reblochon, fête du Bleu du Vercors-Sassenage, fête du Beaufort), fête des Fromages de Savoie, « Beaufort Expérience », fête de la Fourme de Montbrison (en octobre, pour la descente de l'estive), « Balade au pays du Mont d'or », organisée en septembre par l'association Les Longevilles.

Enfin, en 2013, dans le cadre de Marseille-Provence, capitale européenne de la Culture, le théâtre du Centaure a conçu le grand défilé « TransHumance », opération participative et itinérante qui attirera à Marseille plusieurs milliers de personnes et de nombreux médias.

Actions de valorisation à signaler

• Alpes et Provence

– *La Routo. Sur les pas de la transhumance* : itinéraire agritouristique de valorisation des métiers, des produits et des patrimoines de la transhumance (www.larouto.eu), porté par la Maison de la Transhumance et l'Union Commune Valle Stura, en partenariat avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (programme ALCOTRA) et le programme Leader, en coopération avec 4 territoires (GAL). L'ouverture du GR®69 La Routo (520 km entre Arles et Cuneo) est prévue au printemps 2021, avec la production associée de vêtements de pleine nature en laine mérinos d'Arles, par la création d'une association (CPMA), labellisée en Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE).

– Le GR738, dit « sentier des Bergers », en Belledonne, entre Isère et Savoie, avec des animations régulières relatives aux activités pastorales et de transhumance.

– Le dispositif « À la rencontre des alpagistes » en Savoie, porté par la SEA73, la fondation FACIM et le SDB.

– Programme *Pasteurs, Paysages en Provence-Alpes-Côte d'Azur* de la Maison de la Transhumance : inventaire photographique et ethnographique, ouvrage et exposition itinérante valorisant les paysages créés par les troupeaux pastoraux et transhumants. Ce programme a aussi initié deux colloques : « Élevage pastoral, espaces protégés et paysages » (2016) et « Pastoralisme et nature protégée en Méditerranée occidentale » (2020), en partenariat avec le CERPAM et l'ARPE/ARB.

– Alpages sentinelles : observatoire du changement climatique en alpage et laboratoire de gouvernance partagée d'une problématique émergente, le dispositif comprend 35 alpages alpins et fédère services pastoraux, Parcs nationaux et PNR, chambres d'agriculture et laboratoires de recherche autour d'éleveurs et de bergers engagés, sous la coordination de l'INRAE, site de Grenoble. Le climat, la ressource et les pratiques pastorales sont suivis et les modes d'adaptation aux aléas climatiques sont inventoriés. Le programme diffuse des fiches techniques et méthodologiques et organise des colloques-débats.

– la Pastothèque : programme de référence pour tous les milieux pastoraux concernés par la transhumance, qui fédère les connaissances de terrain sur la gestion des milieux pastoraux dans les Alpes, le sud du Massif central et l'est des Pyrénées et y apporte une approche climatique. Il veut fournir un appui à la gestion pastorale durable des milieux de pelouses, landes et bois et privilégier les solutions pastorales d'adaptation au changement climatique.

• Corse

– Charte du Parc naturel régional de la Montagne corse : en cours de validation au niveau régional, pour valoriser les pratiques du pastoralisme sur le territoire du PNR.

– Mise en place par le PNR de Corse d'une signalétique informative et éducative en rapport avec la toponymie et l'histoire des estives.

– Élaboration d'une charte des usages en estives par la commission Estive du Comité de massif de la

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

montagne corse.

- Réhabilitation de bergeries et réalisation d'infrastructures, telle l'ouverture de pistes, par plusieurs communes (Cristanacci, Arghjusta, Serra di Scopamena, Riventosa...).
- Enquête de l'UMR LISA (Université de Corse) et de l'ODARC sur la fréquentation touristique des zones d'estive sur l'itinéraire du GR20.
- Valorisation des produits de l'élevage corse, qui bénéficient d'une image positive, liée en grande partie à leurs composantes pastorales, facteur de qualité pour le consommateur :
 - association *Casgiu Casanu* : réunissant une grande partie des fromagers fermiers de l'île, elle développe une action de conseil auprès des adhérents et de promotion des fromages corses, en les associant au pastoralisme.
 - *Fiera di U Casgiu* (Venaco, 1^{er} week-end de mai) : foire de plusieurs milliers de visiteurs, dédiée d'abord au fromage fermier, rendez-vous important de présentation et de valorisation des pratiques pastorales.
- *Strada di i Sensi* (route des Sens authentiques) : réseau développé par l'ODARC, pose de panneaux signalétiques des activités du milieu rural. Dédiée aux productions agricoles, elle a élargi son champ d'intervention vers l'artisanat et les activités de loisir en milieu rural. Cet outil existant et structuré pourrait être mobilisé autour de la transhumance et le pastoralisme.

• Jura

- Communication de la Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA), enquête « chiens de troupeaux » auprès du grand public
- Concours du PNR du Haut-Jura : concours d'architecture (projets d'impluviums/récupération d'eau en alpage, chalets mobiles) et concours de prairies fleuries (dont alpages)
- Festival « À la rencontre des bergers », organisé depuis 2009 par les étudiants des BTS Gestion et protection de la nature et Métiers de la montagne du lycée agricole de Montmorot (39) : <http://www.festivaldesbergers.fr/>
- Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura
- Projet RESYSTH des chambres d'agriculture du massif (Ain, Doubs, Jura, Territoire de Belfort) et de la chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté : résilience des systèmes herbagers face au changement climatique
- Suivi des alpages sentinelles face au changement climatique : coordonné par le PNR du Haut-Jura, pour valoriser l'intérêt des alpages

• Massif central

- Agence de tourisme de l'Aubrac : programme de randonnées « La devalada » (<https://www.argencetourisme-aubrac.com/davalada/presentation/>)
- Jasserie du Coq noir (Puy-de-Dôme) : ferme d'estives construite dans les années 1880 et gérée depuis 2006 par l'association « Sur les traces du coq noir », elle propose une programmation culturelle en estive. L'association développe des activités autour de la gestion du patrimoine et de l'éducation à l'environnement : repas 100 % foréziens, boutique de produits locaux, espace muséographique (transmission de l'héritage sur la vie des estives), balades accompagnées sur des fermes d'estives, spectacles et concerts, jeu de piste... (<http://www.coq-noir.fr/>)
- « Nuit des burons » (PNR de l'Aubrac), depuis 2018 : soirées culturelles, tous publics, dans les anciens burons sur l'Aubrac
- Visites de fermes : portes ouvertes de fermes pour les scolaires (« Mon Voisin Paysan », dans le Forez), visites de fermes agropastorales des Causses et des Cévennes (<http://www.visitedeferme.fr/>)

• Pyrénées

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- *Guide des bonnes pratiques de la montagne basque* (programme Leader Montagne basque, 2010), vidéo en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=GGHQ8t3XXRE>
- Marque d'Urepel en vallée de Baïgorry (<http://vallee-aldudes.com/simple-event/marque-durepel/>)
- Opération « Cabanes ouvertes » de l'Association des éleveurs et transhumantes des Trois Vallées béarnaises (<https://www.estives-bearn.com/cabanes-ouvertes-5/>)

Modes de reconnaissance publique

En France, la transhumance a été reconnue et confortée grâce à la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972, relative à la mise en valeur pastorale, dite « Loi pastorale », qui, pour maintenir la mobilité des troupeaux, a instauré les outils réglementaires de regroupement du foncier, d'accès au foncier et du regroupement des éleveurs. Ainsi, dans le cadre de cette loi, les conditions de séjour et de travail des bergers sur les estives des Alpes et de Provence se sont nettement améliorées, appuyées en grande partie sur les missions des services de l'État et rapidement, par celle des services pastoraux : accompagnement en matière de construction ou de rénovation de cabanes, ouverture ou amélioration des pistes d'accès, installation de points d'eau, d'équipements plus ou moins mobiles pour le tri et la contention des animaux, opérations groupées d'héliportage, si les cabanes d'estive ne sont pas accessibles par voie carrossable, pour la montée en alpage des produits nécessaires à la vie du troupeau et du berger. Ces politiques publiques pallient, par leur soutien financier, le surcoût des infrastructures en espace montagnard et/ou éloigné.

En Europe, la reconnaissance la plus directe de la pratique même de la transhumance a été l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, en décembre 2019, de « La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes », pour l'Autriche, la Grèce et l'Italie.

La reconnaissance des espaces de la transhumance

Grâce à l'application de la directive européenne Habitat, les grands sites pastoraux sont le plus souvent reconnus et classés au titre de leur biodiversité façonnée et entretenue par le pâturage. Du fait de leur impact positif sur la biodiversité (entretien de milieux en mosaïques), les pratiques de gardiennage, qui sont celles des berges en altitude (*cf.* partie I.5), ont fait l'objet d'une reconnaissance par l'instauration d'une mesure agri-environnementale et climatique (MAEC), qui rémunère la mise en place d'un plan de gestion de l'estive en lien avec les enjeux d'entretien des milieux (zonage Natura 2000 notamment). Dans le Jura, une délimitation officielle couvre la zone montagne et la zone massif. Dans les Pyrénées, une part importante des espaces pastoraux est classée en zone Natura 2000.

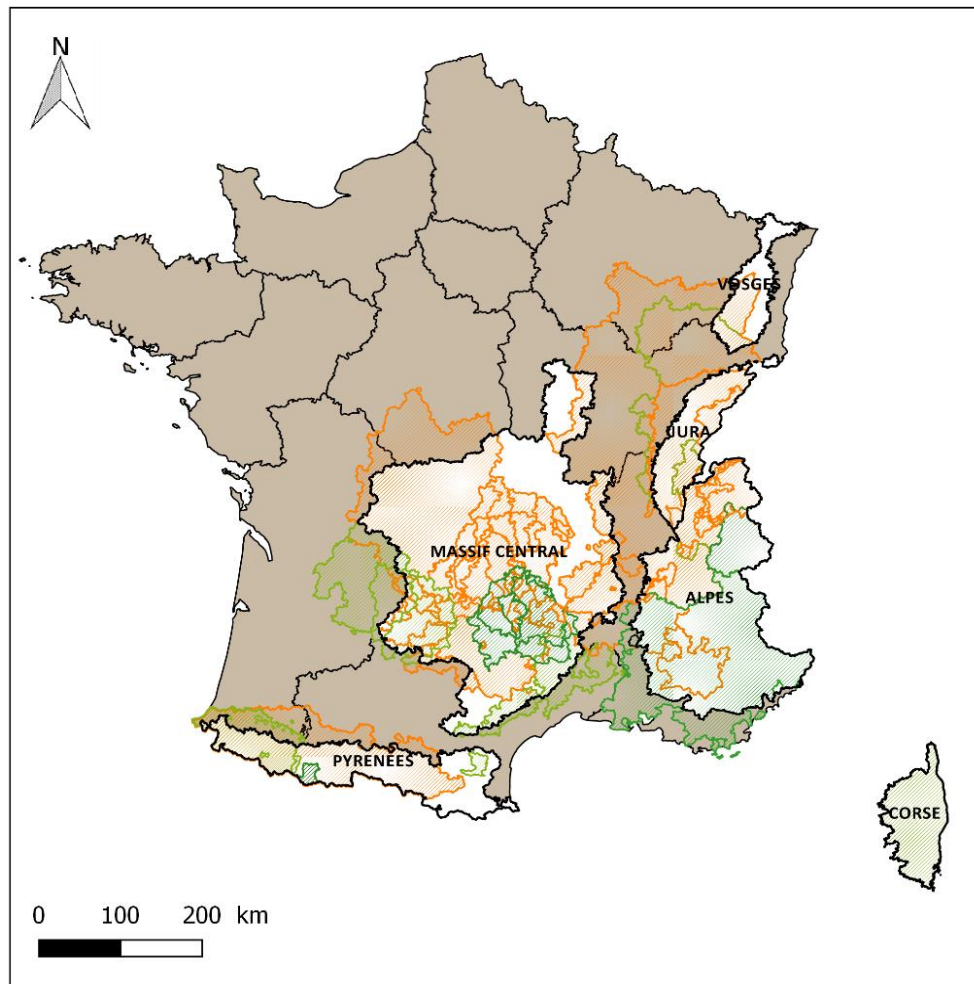
Dans le Massif central, les Causses et Cévennes, « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », ont été reconnus comme Patrimoine mondial par l'Unesco (2011). Le plan de gestion du site, suivi par l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, comprend trois actions en faveur du maintien de la transhumance. Dans la charte du Parc national des Cévennes (2013-2027), la mesure 5.15 « Consolider la transhumance sur les crêtes » permet une politique foncière et le financement des groupements pastoraux, des logements, parcs et points d'abreuvement. Le « Plan d'action pour les drailles en Cévennes » (PLAC) mobilise depuis 2005 plusieurs acteurs (Parc national des Cévennes, Région Languedoc-Roussillon, DREAL, chambres d'agriculture Gard et Lozère, SAFER, COPAGE et Syndicat des producteurs ovins du Gard).

La reconnaissance de la qualité des produits

Les produits de l'alpage sont sensibles aux risques climatiques et sanitaires, en particulier les produits au lait cru. Aussi, l'identité pastorale apporte-t-elle une véritable reconnaissance sociétale, liée à la contribution des bergers à l'entretien paysager et la qualité environnementale et à la perception qualitative des produits, qu'il s'agisse de fromages, dont les fromages d'estive, reconnus par une marque spécifique, ou bien de la viande issue des systèmes pastoraux, valorisée en descente




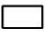

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

d'estive, comme le Tardon (Alpes du Sud), le doublon (AOP Barège-Gavarnie), le broutard (Pyrénées) et l'agneau d'alpage (Isère, Savoie). Ces reconnaissances (IGP, AOP, AOC) peuvent relever des « signes officiels de qualité et d'origine » (SIQO).



Liens entre les cahiers des charges des AOP-IGP des massifs (viandes et produits laitiers) et l'agropastoralisme

Légende

-  Pratiques pastorales très réglementées (au moins 2)
-  Pratiques pastorales dont un élément est réglementé
-  Pratiques pastorales induites par le milieu naturel et les traditions ancestrales
-  Massifs montagneux français
-  Nouvelles Régions

Cartographie des AOP et IGP pastorales dans les massifs français
[Source : « Synthèse des travaux du projet AgroPastoM », Réseau rural national, 2018].

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Dans les Vosges, les produits fermiers fabriqués dans les marquairies (Munster) n'ont pas de protection spécifique. Une démarcation est en cours pour les produits de race bovine Vosgienne et le fromage Cœur de Massif, né d'un groupe d'éleveurs (2015) pour valoriser la race et son lait.

Dans le Jura, les AOP du Comté, du Mont d'Or, du Morbier et du Bleu de Gex émanent des dynamiques culturelles et historiques et des pratiques collectives locales. L'image de la transhumance est aussi essentiellement véhiculée par les AOP accordées aux fromages : le cahier des charges de l'AOP Comté impose ainsi une alimentation à base d'herbe (pâturage et foin) et exclut les fourrages fermentés ; cette AOP maintient un système coopératif solidaire montagne/plaine exemplaire, sans valorisation spécifique du lait d'alpage ; les critères de productivité de la filière Comté donnent de la valeur aux espaces pastoraux concernés.

Dans le Massif central, plusieurs productions reconnues par des SIQO, comme le bœuf fermier Label rouge Aubrac, sont en partie réalisées grâce à la ressource en estive et, pour beaucoup, élaborées sur place, telles les productions reconnues comme patrimoine culturel immatériel : la fourme de Montbrison (Loire), le fromage de Salers (Cantal) et le Saint-Nectaire. Fin gras du Mézenc et Agneau de parcours sont des viandes agro-pastorales réputées.

Dans les Alpes, les AOP et IGP fromagères Savoyardes (Beaufort, Abondance, Tome des Bauges, Tomme de Savoie, Emmental de Savoie et Reblochon) sont source de stabilité et de protection pour les éleveurs et, comme l'IGP Agneau de Sisteron, permettent de protéger des races locales et des pratiques pastorales.

En Corse, les cahiers des charges des trois charcuteries corses reconnues en AOP (Prisuttu ou Jambon sec de Corse, Coppa di Corsica ou Coppa de Corse, Lonzu ou Lonzo de Corse) comprennent une mention sur l'usage des estives par les porcs de race Nustrale, destinés à être transformés en productions AOP. L'itinéraire technique de ces animaux conduit à des âges d'abattage avancés en faisant se succéder une période d'allaitement long, de croissance sur parcours, puis de finition à l'automne (châtaignes et glands). Même s'il est facultatif, le séjour en estive est indiqué dans le mode de production reconnu par l'AOP.

Le massif des Pyrénées accueille plusieurs SIQO liés à l'élevage pastoral, dont l'AOP Ossau Iraty, fromage d'estive de brebis reconnu « produit sentinelle Slow Food », l'AOP Barèges Gavarnie, pour la viande des « broutards » (mâles castrés ayant fait deux estives), l'AOC Rosée des Pyrénées (mouton de descente d'estive) et l'IGP Agneau des Pyrénées (en cours), ainsi qu'un Label rouge gascon (bœuf fermier) et la marque Vedell des Pyrénées catalanes. En Corse, un fromage de lactosérum bénéficie d'une AOP (décret de juin 1998).

Enfin, les territoires reconnaissent aussi des productions issues de la transhumance. Les Parcs nationaux identifient et promeuvent des produits et des lieux à travers leur marque « Esprit parc » (<https://www.espritparcnational.com>). Dans les PNR concernés, la « marque Parc » reconnaît aussi l'élaboration de produits territoriaux. Certains territoires, comme le Jura, connaissent l'appellation « Montagne » pour la production fermière (miels, fromages) ; d'autres, comme les Pyrénées, la marque « Fromage d'estive », pour les fromages produits en transhumance. En Isère, la marque « Alpes Is(h)ère », créée et promue par le Département, reconnaît « l'agneau d'alpage » et « l'agneau de nos fermes », tous deux d'origine agro-pastorale, depuis 2018, les Savoie agissent aussi de la sorte pour la promotion de leurs produits.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

La démarche d'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel constitue une étape importante pour faire (re)connaître cette pratique pour sa richesse culturelle et constituer un plan d'action concerté. Les mesures de sauvegarde conçues par les acteurs de la transhumance veulent répondre à une question centrale de la communauté pastorale dans son ensemble : quelle sera la place du pastoralisme et de la transhumance dans les projets des territoires accueillant les troupeaux transhumants et dans les politiques d'aménagement et de soutien publics à l'échelle des politiques des massifs, des régions, des États et de l'Europe ? Ces mesures, rédigées dans le cadre du

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

comité de pilotage national d'inscription de la transhumance au PCI, ont été accompagnées par un *Plan de sauvegarde et de valorisation de la transhumance* (PSVT), charte détaillée diffusée à tous les acteurs de ce projet et destinée à être adaptée et complétée localement par les communautés pastorales.

1. Suivre et gérer le *Plan de sauvegarde et de valorisation de la transhumance* (PSVT) partagé par les acteurs de la transhumance

Les acteurs de la transhumance ont convenu de structurer des instances de gestion, de suivi et de représentation du PSVT aux échelons nationaux et locaux, en s'adossant, autant que possible, aux instances de gouvernances pertinentes existantes. Des évolutions du PSVT pourront être apportées par le comité de suivi national pour tenir compte des évolutions de contextes internes et externes.

2. Encadrer juridiquement, réglementairement et/ou contractuellement les conditions d'exercice de la transhumance et du pastoralisme.

- Intégrer les acteurs de la transhumance dans les instances de gestion territoriales
- Favoriser l'élaboration ou la modification des documents de gouvernance impactant l'exercice de la pratique

3. Soutenir l'investissement et les évolutions de la pratique dans sa transmission

- Développer les infrastructures spécifiques pour assurer de bonnes conditions de travail, de logement et de bien-être aux bergers et aux animaux durant les déplacements et la station en estive/à l'alpage ou durant l'hivernage
- Intégrer / adapter les innovations dans tous les domaines aux systèmes transhumants
- Favoriser le développement de pôles de recherche dédiés et l'expérimentation spécifique

4. Construire des politiques publiques intégrant les spécificités des systèmes transhumants

- Soutenir la mise en valeur et la reconquête des espaces pastoraux
- Faire reconnaître par la PAC la diversité des modes d'organisation et des types de surface propres aux systèmes transhumants
- Faire reconnaître par les dispositifs d'installation/transmission des modes d'organisation propres aux systèmes transhumants
- Faire instaurer des dispositifs stables et réactifs de protection des troupeaux transhumants, sur le plan sanitaire comme face à tout type de prédation touchant l'animal ou la ressource fourragère

5. Renforcer la fonction économique et sociale des systèmes transhumants par la segmentation et le conseil, en lien avec les évolutions sociétales et environnementales

- Faire différencier, au sein des démarches qualité ou des démarches spécifiques, les produits intégrant le fait de la transhumance
- Protéger les fromages et produits au lait cru
- Gérer et améliorer les populations de races locales adaptées aux pratiques pastorales et à la transhumance et répondant aux enjeux du changement climatique
- Développer un droit social adapté à la pratique pour encourager les vocations en faveur des systèmes transhumants et pastoraux

6. Mettre en réseau les transhumants inventier et renforcer la transmission des savoirs et savoir-faire

- Soutenir la mise en place de réseaux (y compris numériques) des transhumants favorisant l'expression et la défense de ces communautés
- Adapter la formation académique aux besoins des transhumants et mettre en valeur tout type de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

transmission des savoirs et savoir-faire

- Créer un observatoire national de la transhumance adossé au comité de suivi du PSVT

7. Amplifier et valoriser toutes les actions de communication locales en lien avec la transhumance

- Inventorier toutes les actions de communication, promotion, sensibilisation et valorisation en lien direct ou indirect avec la transhumance
- Élaborer un argumentaire scientifique et mettre en œuvre des actions pédagogiques, à destination des jeunes, des habitants des territoires et des visiteurs, valorisant davantage l'impact positif, à moyen et long terme, des pratiques de la transhumance sur la qualité des milieux pâturés, les paysages et la biodiversité, mais aussi les métiers, les modes de production et de consommation, la qualité des produits finis, les enjeux d'accès au foncier et de partage des espaces (cohabitation des activités pastorales et d'autres usages de la montagne, présence des prédateurs)
- Définir un plan de communication global et national, associant manifestations locales et argumentaires scientifiques et ciblant la communauté pastorale (recréer de la confiance), la population des zones pastorales (partager) et la société au sens large (informer et éduquer)

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

• Alpes et Provence

Au-delà des travaux scientifiques et de sa place dans les religions monothéistes (mouton et surtout agneau), la transhumance ovine est aussi un sujet récurrent dans la littérature. Ainsi, Frédéric Mistral, Alphonse Daudet, Jean Giono, Henri Bosco, Marie Mauron, Charles Galtier, Elian-J. Finbert et bien d'autres ont écrit des pages mémorables sur la transhumance. Elle est aussi très bien documentée dans les corpus d'images (fixes et animées) et de témoignages enregistrés, conservés dans les services d'archives, les musées et autres centres de ressources.

– *1951. Transhumance. Sur la route des alpages*, témoignages oraux, prod. : Images en Manœuvres Éditions / Maison de la Transhumance / Archives municipales de Marseille, 2002, 43 min.

– *Dans l'hiver des bergers de la Crau*, réal. : émission Radio Libre, prod. : France Culture, 2004, 58 min.

– *Un sentier pastoral*, DVD, réal. : Jean-Pierre Deffontaines, prod. : INRA Éditions / Educagri Éditions, 2004.

– *La Transhumanza. Una civiltà in estinzione o in transizione ?*, CD-Rom, prod. : Programme Cultura 2000, 2005.

– *Transhumance et développement durable, de la Provence aux Alpes*, CD Rom, prod. : Maison de la Transhumance, 2007.

– *Tant qu'il y aura des bergers*, réal. : émission *Interception*, prod. : France Inter, 2011, 47 min.

– Émissions Radio/télé Estives, réal. : Maison du Berger (Champoléon, 05). En ligne : <https://maisonduberger.com/radio-estives/>

– Centre euro-méditerranéen de ressources sur la transhumance (Domaine du Merle, Salon-de-Provence, 13) : campagnes ethnographiques réalisées lors des programmes *1951. Transhumance. Sur la route des alpages* (2001-2002), *Pastreja* (2008-2010) et *Pasteurs Paysages* (2014-2016), et celles en cours menées par Stéphane Féo.

• Corse

On citera, entre autres, l'atlas de George Ravis Giordani, l'étude d'opportunité de Mediaterra Consultant (janvier 2016) (cf. bibliographie *infra*) ou le film de Irmtraud Hubatschek et Joël Genin,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La Corse des premiers alpinistes (1863-1873), France, 2005, 52 min.

La veillée corse est évoquée comme la trace la plus vivace de la mémoire des communautés pastorales : on y racontait, dans le partage des générations, des histoires (*i stalvatoghji*), des récits mythiques et des légendes. On peut noter l'initiative du journaliste Pierre Jean Luccioni, qui, durant six ans, a collecté 40 000 photographies et plus de 200 heures d'images et d'entretiens de bergers, publiés dans *Pastori di Corsica* (Éditions Alain Piazzola), une série de plusieurs volumes : *Usi sacri è prufani. Rites et croyances* (2016), *Capraghji è pecuraghji. Roba è casgiu. Troupeaux et fromages* (2017), *Esse e Campà. Modes de vie et savoir-faire* (2018) et *Pastori è Reghjoni. Le pastoralisme à travers l'histoire* (2019).

• Jura

– Témoignages romancés d'Anne-Marie Prodon (coll. « Archives vivantes », Éditions Cabedita) : *Au royaume des bergers*, 1998 ; *L'Étoile des bergers*, 2000 ; *Gens de chez nous*, 2000.

– Témoignages enregistrés de la Maison de la Réserve naturelle du lac de Remoray (Labergement Sainte-Marie, 25) : « L'alpage dans le massif du Jura » et « Des hommes dans le Risoux », 1996

• Massif central

De nombreux contes et légendes relatifs à la transhumance se transmettent par la tradition orale.

– *Le Chasseur de la nuit*, roman d'Henri Pourrat, Paris, Albin Michel, 1951.

– *Un bout de chemin à la montagne avec Maria*, Ambert, Yolande Convert Cuzin, 2012. Ce récit décrit une vie en estive à Pégrol (Forez) jusqu'en 1948.

En vue de la présente fiche, l'Entente interdépartementale de Causses et Cévennes a accueilli en projet tutoré trois étudiants de licence pro Gestion agricole des espaces naturels ruraux, qui, durant 5 mois (4 nov. 2019-11 mars 2020), ont recueilli le point de vue d'acteurs locaux (11 éleveurs et bergers) de la transhumance sur 12 enjeux d'apprentissage, de transmission et de sauvegarde des pratiques [C. Dehays, D. Besombes et P. Merlet, *Transhumance sur les Causses et Cévennes : paroles d'acteurs*, L'Institut Agro/campus de Florac, mars 2020, 51 p.].

• Pyrénées

On citera entre autres :

– Bérot (M.), *La Vie des hommes dans les Pyrénées racontée par la toponymie*, Tarbes, Parc national des Pyrénées, 1988.

– Lamazou (E.), *L'Ours et les brebis. Mémoires d'un berger transhumant des Pyrénées*, Paris, Payot (coll. « Petite bibliothèque »), 1988.

• Vosges

Les traditions orales des marcaires ont suscité, dès la fin du XIX^e siècle, l'intérêt des folkloristes et des ethnologues. De nombreux récits et légendes évoquent la montée et la vie sur les chaumes. L'une d'elles veut que les lutins des chaumes laissent les marcaires s'y installer et même les aident à fabriquer leurs fromages, à condition que soient respectées les dates d'arrivée sur les chaumes à la Saint-Urbain et le départ à la Saint-Michel.

– Xavier Thiriat, *La Vallée de Cleurie : statistique, topographie, histoire, mœurs et idiomes des communes du Syndicat, de Saint-Amé, de Laforge, de Cleurie...* (1869), rééd. par les Amis de la vallée de Cleurie, Épinal, Éditions du Sapin d'or, 1974.

– Pierre Boyé, *Les Hautes-Chaumes des Vosges*, Nancy, Berger-Levrault, 1903.

– Victor Lalevée, *Au pays des marcaires. Le Valtin, le Grand-Valtin. Histoire des Chaumes*, Fraize, impr. René Fleurent, 1974. En ligne : www.lacostelle.org/docs/travail/Victor_Lalevee-Au_pays_des_marcaires.pdf

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Inventaires réalisés liés à la pratique

• Alpes et Provence

– Archives départementales des Bouches-du-Rhône : fonds du parlement de Provence (Marseille, 13) : <http://www.archives13.fr>

– Centre de ressources « Pastoralismes et Cultures montagnardes » (Maison du Berger, Champoléon, 05) : <https://maisonduberger.com/le-centre-de-documentation>

– Centre euro-méditerranéen de ressources sur la transhumance (Maison de la Transhumance/L'Institut Agro, Salon-de-Provence, 13 (mdt@transhumance.org)) : fonds sur la grande transhumance ovine (ouvrages spécialisés, revues et périodiques, archives, rapports et matériaux de recherche, documents iconographiques, sonores, analogiques et numériques, en provenance d'associations, d'institutions et de particuliers).

<https://www.transhumance.org/notre-developpement/centre-euro-mediterraneen-de-ressources-sur-la-transhumance>

– Centre régional de documentation occitane (Mouans-Sartoux, 06) :

<http://www.centreregionaldocumentationoccitane.fr>

– Cinémathèque d'images de Montagne (Gap, 05) : <https://www.cimalpes.fr/Parcours-th%C3%A9matiques-Pastoralisme-alpin-1175-0-45-0.html>

– Collections ethnologiques du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) (Marseille, 13) : <https://www.mucem.org/collections/explorez-les-collections>

– Ethnopôle de Salagon (Mane, 04) : <http://www.musee-de-salagon.com/les-collections.html>

– Inventaire national du patrimoine culturel immatériel : fiche d'inventaire « Les pratiques d'élevage caprin et les savoirs fromagers au lait de chèvre dans le massif des Bauges » (2020)

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-PCI/Inventaire-national/Savoirs-et-savoir-faire>

– Médiathèque de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'homme-Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (MMSH-IDEMEC) (Aix-en-Provence, 13) :

<https://www.mmsh.univ-aix.fr/mediatheque>

– Musée dauphinois (Grenoble, 38) : <https://musees.isere.fr/musee/musee-dauphinois>

– Musée des Arts et Traditions populaires (Draguignan, 83) :

http://www.dracenie.com/fr/musee_des_atp

– Museon Arlaten (Arles, 13) : <http://www.museonarlaten.fr/museon/CG13>

• Jura

– Inventaire du patrimoine culturel immatériel du canton de Vaud : fiche « Le pacage franco-suisse » en ligne :

<https://www.vd.ch/themes/culture/patrimoine-mobilier-non-cantonal-et-immateriel/patrimoine-immateriel-et-traditions-vivantes/nature-et-univers/pacage-franco-suisse/>

• Massif central

– Inventaire des attributs du bien « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », inscrit sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco (<https://whc.unesco.org/fr/list/1153>), mené par l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, en partenariat avec le service Inventaire du patrimoine de la Région Occitanie :

<http://ressourcespatrimoines.laregion.fr/permalink/P-f1cf702a-d339-474a-a477-d357bb309431>

– Observatoire de l'agropastoralisme au sein de l'Entente interdépartementale des Causses et

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cévennes, gestionnaire du site Unesco (cartes et chiffres clés) :

<http://webdoc.causses-et-cevennes.fr/fr/abecedaire/atlas/2>

– PNC/ENITA, *Les Chemins de la transhumance ovine cévenole. Inventaire et état de conservation*. 1999-2002 (Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes) :

<http://centre-documentation.cevennes-parcnational.net/>

– Inventaire national du patrimoine culturel immatériel : fiches d'inventaire en ligne :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-PCI/Inventaire-national/Savoirs-et-savoir-faire>

« La fabrication du fromage de Salers (Cantal) » (2017)

« La fabrication de la fourme de Montbrison (Loire) » (2018)

« La fabrication du fromage Saint-Nectaire fermier » (2019)

● Pyrénées

– Inventaire national du patrimoine culturel immatériel : fiches d'inventaire en ligne :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-PCI/Inventaire-national/>

« La fabrication de sonnailles à Bourdettes (Pyrénées-Atlantiques) » (2010)

« La fabrication des makhilas, ou bâtons de marche, du Pays basque » (2010)

« Le parcours journalier dans les Pyrénées » (2012)

« Le feu pastoral des estives basques » (2012)

« Les traditions des fermes d'élevage de Larrau (Pyrénées-Atlantiques) » (2012)

« La junte de Roncal à La Pierre-Saint-Martin (Arette, Pyrénées-Atlantiques) / *Tributo de las Tres Vacas* » (2014)

● Vosges

– Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel Région Grand-Est : inventaire du patrimoine des marcairies et fromageries d'estive (Haut-Rhin et Vosges) :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?resPage=4&mainSearch=%22marcairie%22>

Bibliographie sommaire

● Ouvrages généraux

Baticle (Y.), *L'Élevage ovin dans les pays européens de la Méditerranée occidentale*, Paris, Société des Belles-Lettres, 1974.

Beckerich (A.), « Le berger est l'âme du troupeau », *Revue de l'élevage*, 1970, p. 99-108.

Brisebarre (A.-M.), *Bergers et transhumances*, Clermont-Ferrand, Éditions de Borée, 2007.

Coll., *Terres pastorales. Diversité et valeurs des milieux ouverts méditerranéens*, Arles, Éditions du Rouergue, 2017.

Coll., *Virtual Museum of European transhumance*, Rome, Cultura 2000, 2007.

Daubenton (C.), *Extrait de l'instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux*, Paris, Impr. Didot jeune, 1792.

Delmarre (J.-B.), *Le Berger dans la France des villages. Une étude comparée d'ethnologie et de géographie humaine*, Paris, Éditions du CNRS, 1970.

Duby (G.), dir., *Histoire de la France rurale*. Tome 1 : *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1914. Tome 2 : *La fin de la France paysanne depuis 1914*, Paris, Seuil, 1976-1977, 2 vol.

Duby (G.), *La Fin de la France paysanne*, Paris, Seuil, 1987.

Duclos (J.-C.), Fabre (P.) et Molénat (G.), dir., *Transhumance. Relique du passé ou pratique d'avenir ?* [actes des Journées euroméditerranéennes de la transhumance, Saint-Martin-de-Crau et Le Coudray-Macouard], Les Angles, Cheminements/Maison de la Transhumance, 2002.

Laborie (C.), *L'Appel des drailles*, De Borée / Éditions Sayat, 2004.

Laborie (C.), *Les Drailles oubliées*, De Borée / Éditions Sayat, 2005.

Laffont (P.-Y.), dir., *Transhumance et estivage en Occident des origines aux enjeux actuels* [actes des XXVI^{es} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 2006], Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006. En ligne : <https://www.mollat.com/livres/811123/gers-colloque-centre-culturel-de-l-abbaye-de-flaran-valence-sur-baise-transhumance-et-estivage-en-occident-des-origines-aux-enjeux-actuels-actes-des-xxvies-journees-internationales-d-histoire-de-l->

Mallen (M.), *Paroles de berger. Analyse de l'évolution d'un métier, entre passion et désillusion*, Manosque, CERPAM, 1995.

Mendras (H.), *Les Sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976.

ProjetPastoM, *Propositions partagées pour améliorer les soutiens à l'agropastoralisme de montagne*, Paris, Réseau rural national, 2018.

Reynes (N.) et Latour (C.), *Moutons et bergers*, Paris, Rustica, 2000.

Rieutort (L.), « L'élevage ovin en France : espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles », thèse, Clermont-Ferrand, Centre d'études et de recherches appliquées au Massif central, 1995.

Roux (L.), *Odyssée pastorale*, Arles, Actes Sud, 2009.

Schippers (T.), « Le cycle annuel du berger », *Transhumance en Provence*, Mane, Les Alpes de Lumière, n° 95-96, 1986, p. 63-68.

• Ouvrages sur Alpes et Provence

ASPIR, dir., *Petit manuel du berger d'alpage*, Avignon, La Cardère, 2015.

Coll., *Principaux résultats de l'Enquête pastorale 2012-2014 dans le massif des Alpes*, Convention interrégionale du massif des Alpes, 2016.

Coll., *Transhumances*, dossier *L'Alpe*, n°3, Glénat, Musée dauphinois, 1999.

Duclos (J.-C.), *La Transhumance. Actualité d'une pratique millénaire*, Veurey, Éditions du Dauphiné libéré, 2018.

Duclos (J.-C.) et Pitte (A.), *L'Homme et le mouton dans l'espace de la transhumance*, Grenoble, Musée dauphinois, Draïlles, Clair de terre, Glénat, 1994.

Duclos (J.-C.) et Fabre (P.), phot. de L. Roux, *Pasteurs, paysages. Pastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Arles, Actes Sud/Maison de la Transhumance, 2016.

Fabre (P.), *Hommes de la Crau, des coussouls aux alpages*, Les Angles, Cheminements, 1997.

Fabre (P.) et Lebaudy (G.), dir., *1951. Transhumance. Sur la route des alpages*. Marseille, Images en Manœuvres / Maison de la Transhumance, 2002.

Fabre (P.) et Lebaudy (G.), dir., *Le Mérinos d'Arles. Passion de bergers*, Marseille, Images en Manœuvres / Maison de la Transhumance, 2010.

Garde (L.), dir., *Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France*, Manosque, CERPAM, 1996.

Gardelle (C.), *Alpages, terres de l'été (Savoie, Dauphiné)*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1999-2000, 2 vol.

Garnier (J.-C.), dir., *Les Fêtes de la transhumance dans le Midi méditerranéen et leur développement récent : contextes, enjeux et significations*, Montpellier, CNRS-FRAMESPA, ENSA-Montpellier, 1997.

Gourdon (M. et M.-L.), *Nos bergers. Histoire du pastoralisme dans les Alpes maritimes*, Breil-sur-Roya, Éditions du Cabri, 2014.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Jourdain-Annequin (C.) et Duclos (J.-C.), dir., *Aux origines de la transhumance*, Paris, Picard, 2006.

Lebaudy (G.), Fabre (P.), Martini (S.) et Rosso (M. H.), dir., *La Routo. Sur les chemins de la transhumance entre les Alpes et la mer*, Cuneo, Ecomuseo della pastorizia / Maison de la Transhumance / Maison du Berger, rééd. augm. 2012.

Loyet (R.), *Pastoralisme en Savoie*, Marthod, Comité des fêtes de Marthod, 2011.

Meuret (M.), dir., *Un savoir-faire de bergers*, Versailles, Éditions Quae, 2010.

Musset (D.) et Emery (F.-X.), *Histoire et actualité de la transhumance en Provence*, revue *Les Alpes de Lumière*, n° 96-96, 1986, dont Prévost (F.), « La transhumance dans les exploitations ovines d'aujourd'hui en Provence », p. 69-78.

Réparaz (G. de), « La transhumance ovine provençale. Évolution et problèmes actuels », *Études et travaux de « Méditerranée »*, n° 8, 1969.

Tolley (C.), « Formation scolaire ou formation sur le tas chez les bergers de Provence, différenciation des pratiques et conflit de légitimité ? », *Sociétés contemporaines*, n° 55, Paris, L'Harmattan, 2004.

• Ouvrages sur la Corse

Agreste, « L'élevage des petits ruminants en Corse : recensement agricole 2010 », *Données Corse*, 2013, n°5.

Agreste, *Atlas agricole corse*, Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, 2015.

Amandier (L.), Dureau (B.), Joffre (L.-M.), Joffre (R.) et Laurent (J.-L.), *Éléments pour un zonage agrosylvopastoral de La Corse*, Ajaccio, Service d'aménagement forestier, Région Corse, 1983.

Association française de pastoralisme, *Estives et territoires de Corse*, dossier *Pastum*, n° 61-62, 1999.

Biancarelli (B.) et Sorba (J.-M.), *Corse, les fromages. Casgi, furmagli è brocci*, Ajaccio, Albiana, 2015.

Bigot (M.), *Paysans corses en communauté. Porchers-bergers des montagnes de Bastelica en 1887*, Ajaccio, Ed. di Un Muntese, 1971.

Bissardon-Guibal (L.) et Rameau (J.-C.), *CORINE Biotopes. Types d'habitats français*, Paris, ENGREF, 1991.

Brosse-Genevet (E.), Fabre (J.) et Garde (L.), dir., *Guide pastoral caprin. Techniques pastorales*, Manosque, CERPAM / Cardère, 2016.

Caillé (Th.), *Alimentation de la chèvre corse sur parcours*, Ajaccio, PNR de Corse, 1986.

Casabianca (F.), « L'élevage pastoral en Corse. Les enseignements à tirer d'une trajectoire d'évolution », *Pour*, 2016/3, n° 231, p. 179-185.

Casabianca (F.) et Maestrini (O.), « Élevage porcin et systèmes sylvopastoraux en Corse : levage porcin et systèmes sylvopastoraux en Corse. Mettre en dynamique la tradition », *Pastum*, n° 61-62, 1999, p. 51-54.

Casabianca (F.) et Vercherand (J.), « Effets des primes dans l'élevage corse. Un exemple d'intervention de politique agricole contrariant le développement », dans *Régions défavorisées et protection de l'environnement : Politique agricole commune*, Toulouse, FFSPN, 1986, p. 184-195.

Casanova (J.-B.), Feracci (E.), Damiani (D.), Favreau (P.) et Cornet (F.), *Études des pratiques pastorales de la région nord d'Ajaccio*, Ajaccio, DRAAF-ODARC-OEC, 2003.

Coll., *Chiffres clés de l'agriculture corse. Bilan de campagne 2016*, Ajaccio, DRAAF / CRA / ODARC, 2017.

Coll., *Panorama de l'agriculture corse 1970-2015*, Bastia, DRAAF / CRA / ODARC, 2017.

Coll., *Pasturismu, una andatura Cumuna* (actes de colloque, 22 novembre 2018). En ligne :

<https://www.inrae.fr/actualites/pasturismu-una-andatura-cumuna>

http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_PASTURISIMU_22nov_18_cle0a9956.pdf

Coll., *Secteur Nord, commune de Zicavo. Proposition de mise en valeur et de gestion pastorale*, Ajaccio, Chambre d'agriculture de Corse du Sud, 2011.

Cornet (F.), Louison (E.) et Dubost (M.), *Étude des potentialités pastorales des estives de la montagne de Venaco*, Éditions A Muntagnera, 2002.

Damiani (D.), Paris (J.-Ch.), Casanova (J.-B.) et Conventi (Y.), *Les Estives de Corse. Estimation et suivi de la*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

ressource fourragère : conseil de gestion, Bastia, ODARC, 2002.

Deniset (T.), « Diagnostic territorial et perspectives de gestion et d'aménagement du plateau du Coscione (Corse du Sud) », mémoire de maîtrise, Corte, PNR de Corse, 2005.

Dubeuf (J.-P.), Valenti (M.) et Devos (C.), *Les Connaissances disponibles sur le pastoralisme corse, la situation et l'évolution des pratiques pastorales, l'utilisation des parcours et des zones d'estive mises en œuvre dans les élevages. Synthèse bibliographique (projet REDYN)*, Corte, INRAE, 2018.

Dubeuf (J.-P.), Sorba (J.-M.) et Casabianca (F.), « L'élevage caprin en Corse : un fort ancrage pastoral entre marginalisation et relance », dans *Histoire des régions caprines françaises, entre mondialisation et relocalisation, modernité et tradition* (tome 1), dossier d'*Ethnozootecnie*, n° 105, novembre 2019, p. 73-85.

Dubost (M.) « Pastoralisme et feux en Corse. Recherche de synthèses : pour en sortir », *Méditerranée*, tome 72, 1991/1 : *Les grandes îles de la Méditerranée occidentale*, p. 33-38.

Dubost (M.), « Corse : une montagne authentique et vivante : une montagne authentique et vivante. Le recensement 1999 des unités pastorales en Corse », *Pastum*, décembre 2001, n° 61-62, p. 21-22.

Dubost (M.) et Cornet (F.), *Étude préliminaire pour la remise en valeur des estives de Corse*, Riventosa, ICALPE, 1996.

Dubost (M.) et Cornet (F.), *Étude préparatoire à un plan d'action pour une remise en valeur de deux massifs d'estives en Corse (Cinto et Coscione Taravo)*, Riventosa, ICALPE, 1996.

Dugauquier (T.), « Contribution à la connaissance d'une Unité pastorale d'altitude. L'estive du plateau d'Alzu », mémoire de maîtrise, Université de Corse/ICALPE, septembre 1998.

Dupré (L.), « L'estive des porcs en Corse », mémoire de DEA d'anthropologie, dir. George Ravis Giordani, C. Sainte-Marie et F. Casabianca, Université de Provence, septembre 1995.

Étienne (M.), « Un essai d'amélioration des ressources pastorales de la végétation en Corse », *Fourrages*, 1977, n° 71, p. 83-92.

Faye (E.), « Analyse-diagnostic de l'agriculture de la vallée du Tavignano en Corse », mémoire de diplôme d'ingénieur, INRAE / LRDE / AgroParistech, 2010.

Gamisans (J.), « La végétation des montagnes corses », *Phytocoeconomia*, 1977, 4 (1).

Gardelle (C.), « Impressions pastorales corses (été 69) », *Revue de géographie alpine*, 1970, tome 58, n°2, p. 383-388.

Girod-Genet (L.), *Le Régime pastoral de la Corse*, Besançon, Société forestière de Franche-Comté, 1912.

Joffre (R.) et Casanova (J.-B.), *Création de pâturage par amélioration pastorale sans labours*, Corte, PNR de Corse, 1981.

Joffre (L.-M.), Joffre (R.) et Casanova (J.-B.), *Évolution de l'utilisation pastorale du territoire de la commune de Pogħju di Venacu de 1920 à 1998*, Corte, PNR de Corse, 1982.

Leclerc (B.), « Utilisation du maquis corse par des ovins et des caprins. I : Régime alimentaire des caprins et II : Comparaison du régime des ovins et des caprins », *Actae Oecologica, Oecol. Applic.*, 1984, vol. 5, n°4, p. 383-406, et vol. 6, n°4, p. 303-314.

Le Garignon (C.), « Incendies et stratégies pastorales en Corse. Problématique générale, étude des systèmes d'élevage du cap Corse », mémoire d'étude, INRAE-LRDE, 1994.

Mediaterra Consultant, *Étude d'opportunité de classement de la route forestière n°8 de Caprunale, chemin de transhumance*, Bastia, Ed. Mediaterra, 2016.

Mercury (F.-N.), *Le Pastoralisme en Méditerranée. Un exemple : le pastoralisme corse*, Ajaccio, chez l'auteur, 2013.

Paoli (J.-C.) et Santucci (P.-M.), « Le dilemme de l'élevage sur parcours en Corse : de la politique anti-incendie à la recherche de l'autonomie », *Les dossiers de l'environnement de l'INRA*, 2014, n° 34, p. 82-89.

Pernet (F.) et Lenclud (G.), *Berger en Corse, essai sur la question pastorale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1970.

Ravis-Giordani (G.), *Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolo*, Aix-en-Provence, Edisud, 1983 ; rééd. Éditions Albiana / PNR de Corse, 2001.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Saïd (S.) et Auvergne (S.), « Impact du pastoralisme sur l'évolution paysagère en Corse. Quelques propositions de gestion », *Revue de géographie alpine*, 2000, tome 88, n° 3, p. 39-50.
- Santucci (P.-M.), « Vous avez dit pastoral...? Analyse de la mutation du pastoralisme Corse », *Cahier des techniques de l'INRA*, 2010, n° 70, p. 25-34.
- Santucci (P.-M.), *Rôle des parcours en élevage pastoral corse. Rapport d'expertise*, Paris, Ministère de l'Agriculture, 2011.
- Santucci (P.-M.), « A muntagnera, de la nostalgie à l'espoir d'un renouveau », *Insula Muntagna*, n°1, 2017.
- Santucci (P.), Bernard (E.) et Le Garignon (C.), « Quelques aspects de l'évolution de l'élevage pastoral en Corse », *Pastum*, 2001, n° 61-62, p. 43-48.
- Santucci (P.-M.) et Franceschi (P.), « Coloration et nom des chèvres en élevage pastoral corse », dans *Corse, les fromages / Casgi, furmagli è brocci*, dir. B. Biancarelli et J.-M. Sorba, Ajaccio, Albiana, 2015.
- Service pastoralisme et prévention des incendies, *Éléments pour la mise en valeur du Pianu d'Ese : rapport de programme d'études*, Bastia, ODARC, 1996.
- Sorba (J.-M.) et Ait Mouloud (M.), « Qualifying the Corsican cheeses as pastoral products: issues for market mediations », dans *Proceedings of the 11. European IFSA Symposium*, Berlin, 2014.
- Spella (A.-F.), « Utilisation d'un territoire pastoral par un troupeau caprin », mémoire INRAE, 1992.
- Thibault (H.-L.), *La Mise en place d'un service d'action pastorale en Corse, rapport*, Paris, CGAER, 2015.
- Vallerand (F.), Choisis (J.-Ph.) et Diaz (A.), *Les Filières laitières ovines et caprines corses*, Corte, INRAE-LRDE, 1991.
- Vercherand (J.), *La Gestion du développement de l'élevage en Corse. Analyse économique de la régression de l'élevage et des conditions de son développement*, Corte, INRAE-LRDE, 1988, 2 vol.
- Volaire (F.), « Étude phyto et agro-écologique des formations herbacées de Corse », mémoire de thèse INRAE, 1989.
- Volaire (F.) et Lelièvre (F.), *Améliorer les ressources fourragères en Corse. Bilan des recherches*, Paris, INRAE, 1992.
- Weiss (C.) et Pesteil (P.), *U piazzile di Tuvarelli*, dir. Claude Weiss, Ajaccio, Albiana, 2011.
- Ouvrages sur le Jura**
- Barbezat (V.) et Boquet (J.-F.), *Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien. Manuel*, La Chaux-de-Fond / Besançon, Conférence Transjurassienne, 2008.
- Coll., *Des hommes dans le Risoux. Les alpages du Jura, hier, aujourd'hui et demain...*, Labergement-Sainte-Marie, Maison de la Réserve, 1996.
- Daveau (S.), « L'estivage des vaches suisses dans le Jura français », *L'Information géographique*, vol. 17/2, 1953, p. 56-65. En ligne : www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1953_num_17_2_1246
- Daveau (S.), *Les Régions frontalières de la montagne jurassienne : étude de géographie humaine*, Trévoux, J. Patissier, 1956.
- Lebeau (R.), « Les alpages du Jura français », *Les Études rhodaniennes*, vol. 23, n°4, 1948, p. 185-204. En ligne : www.persee.fr/doc/geoca_1164-6268_1948_num_23_4_5295
- Lebeau (R.) et Daveau (S.), « Les régions frontalières de la montagne jurassienne, étude de géographie humaine », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 36, n° 1, 1961, p. 83-89. En ligne : https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1961_num_36_1_1703
- Perréal (R.), « L'élevage et ses produits dans le pays de Gex », *Les Études rhodaniennes*, vol. 8, n° 1-2, 1932, p. 103-122. En ligne : www.persee.fr/doc/geoca_1164-6268_1932_num_8_1_5576
- PNR du Haut-Jura et CAUE Jura, *Chalets d'alpage. Domaine pastoral du massif du Jura. Conseil de réhabilitation*, PNR du Haut-Jura / Lajoux, 2007.
- Prunier (P.) et Boissezon (A.), « Du Reculet aux sommets alpins : quels changements sur les crêtes ? », dans *Actes du colloque scientifique de Reculet (Gex, mars 2016)*, dossier des *Cahiers de la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura*, n° 1, 2017, p. 139-155. En ligne :

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/composants/uploads/2017/03/Actes-ERCN-version-finale.pdf>

Vittoz (P.) *et alii*, *Prés-bois du Massif jurassien. Gestion et usages*, Paris, PNR de France, 2003.

• Ouvrages sur le Massif central

Bréchon (F.), « Contribution à une histoire de la transhumance sur le rebord sud-est du Massif-central », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1998, p. 49-62.

Brisebarre (A.-M.), *Bergers des Cévennes*, Montpellier, Espace Sud éditions, 1978.

Brisebarre (A.-M.), « Réalité de la transhumance cévenole », *Annales scientifiques du Parc national des Cévennes*, 1979, tome 1, p. 175-192.

Cleary (M.-C.), « Transhumance in the Mediterranean world: the case of Languedoc 1900-1940 », *Journal of historical geography*, 1988, 14/1, p. 37-41.

Clément (P.-A.), *Les Chemins à travers les âges en Cévennes et bas Languedoc*, Montpellier, Presses du Languedoc, 3^e édition, 2002.

Coll., *Bergers et troupeaux en Languedoc*, dossier de *Folklore, revue d'ethnographie méditerranéenne*, t. XXXVII, 47^e année, n° 2-3, été-automne 1984.

Coll., *Plan d'action pour les drailles en Cévennes (PLAC)*, Florac, Parc national des Cévennes, Région Languedoc-Roussillon, DREAL, Chambres d'agriculture Gard et Lozère, SAFER, COPAGE et Syndicat des producteurs ovins du Gard, 2005.

Damon (M.), « Les Jasseries des monts du Forez », thèse de sociologie, Lyon, Université de Lyon, 1972.

Durand Tullou (A.), *Le Pays des asphodèles. Études sur l'Hérault*, Paris, Payot, 1989.

Maurin (Y.), « L'élevage ovin en Languedoc dans la première moitié du XIX^e siècle », thèse de doctorat en histoire contemporaine, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1973. En ligne : https://www.persee.fr/doc/amed_0395-9317_1977_hos_2_1_1490

Mihout (S.) et Lapèze (I.), *Avancer ensemble vers l'éco-pastoralisme Leviers d'actions mé-thodologiques et techniques mis en évidence par la démarche Pâtur'Ajuste*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions Scopela, 2019.

Mihout (S.) et Lapèze (I.), *De retour des pâtures #2. Vers une valorisation écologique et économique des « espaces embroussaillés »*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions Scopela, 2019.

O'Donovan (A.-M.), *Carnet de route, transhumance de Rocamadour à Luzech*, Arcambal, Éd. Edicausse, 2014.

Saussol (A.), « L'élevage ovin en Languedoc central et oriental (Gard, Hérault, Lozère) », thèse de 3^e cycle en lettres, Montpellier, Université de Montpellier 3, 1970.

• Ouvrages sur les Pyrénées

Blot (J.), *Les Bergers basques*, Artezainak, Éditions Elkar, 1984.

Buisan (G.), *Des cabanes et des hommes. Vie pastorale dans les Pyrénées*, Pau, Cairn, 2006.

Casaurang (J.), *Pasteurs et paysans béarnais : abris, cabanes, maisons*, Pau, Cairn, 2002.

Cavaillès (H.), *La Transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*, Aubagne d'Ardèche, Cairn, 2003 (1931).

Cavaillès (H.), *La Vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des gaves de l'Adour et des Nestes*, Paris, Armand Colin, 1931.

Coll., « L'architecture de pierres sèches et les grands chemins de transhumance pyrénéens », *Conflent, bulletin du Groupe de recherche historique et archéologique du Conflent*, n° 20, 1964.

Cunchinabe (D.) *et alii*, 2011, « Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau. Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu : résultats d'étude », Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour-ITEM, 2011.

Cunchinabe (D.), Palu (P.), Le Couédic (M.), Lavergne (M.-P.), Champagne (A.), *Paysages et marqueurs spatiaux hérités des parcours pastoraux : du « borde-bordar » au « cayolar ». L'empreinte du « système maison » en Soule*, 2015. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01110566>

Dabadie (S.) et Etchezaharreta (C.), *Euskal Artzainak / Bergers basques. Entre deux mondes / Bi munduren artean*, Bayonne, Elkarlanean, 2017.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Doutreleau (V.), *Itinéraires de bergers : transhumance entre Pyrénées et plaine de Gascogne*, Pau, Cairn, 2014.
- Eychenne (Corinne), *Hommes et troupeaux en montagne : la question pastorale en Ariège*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Eygun (A.), *Peuple d'Aspe*, Pau, impr. Aquitaine communication, 1989.
- Fleury (L.), *Bergères des Pyrénées*, Pau, Éditions Gypaète, 2015.
- Hourcade (B.), « La transhumance hivernale du bétail du Haut-Ossau », *Sud-Ouest européen, revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1969, n°40/3, p. 253-265.
- Lassalle (D.), *Transmettre le métier de berger : présentation du processus pédagogique et de la didactique de l'alternance*, Etcharry, Association pour la formation en milieu rural, 1998.
- Lassalle (D.), « La question de l'emploi de bergers dans le cadre du dispositif de formation-développement Berger-vacher pluriactif », *Sud-Ouest européen, revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 2003, p. 101-106.
- Lassalle (D.), *Berger pyrénéen : une identité professionnelle, sociale et culturelle, en question dans les Pyrénées occidentales et centrales*, Sarrebruck, Presse académique francophone, 2007.
- Lassalle (D.), *Berger basque, Berger pyrénéen : à la croisée des chemins*, Bayonne, Éditions Elkar, 2015.
- Lavigne (E.), *L'Art de bâtir les cabanes pastorales dans les Pyrénées*, Tarbes, Parc national des Pyrénées, 2002.
- Le Couédic (M.), « Les pratiques pastorales d'altitude dans une perspective ethnoarchéologique. Cabanes, troupeaux et territoires pastoraux pyrénéens dans la longue durée », thèse de doctorat, Tours, université François-Rabelais de Tours, 2010. En ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00543218/fr/>
- Lefebvre (T.), « La transhumance dans les Basses-Pyrénées », *Annales de géographie*, 1928, p. 35-60.
- Monneyron (A.), « Éco-savoir, transformation expérientielle et alternances : contributions à l'approche anthropo-formation du geste à partir de "conversations" sur la peur de la nature et la vigilance avec des bergers transhumants des Pyrénées », thèse de doctorat, Université de Tours, 2001.
- Monneyron (A.), *Transhumance et éco-savoir. Reconnaissance des alternances co-formatrices*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Paroix (J.), *Berger dans les nuages*, Serres-Castet, Éditions de Faucompret, 1999.
- Rangassamy (R.) et Izans (J.-P.), *L'Art de bâtir les cabanes pastorales dans les Pyrénées. Hautes vallées du Béarn et du Pays basque*, Tarbes, Parc National des Pyrénées, 2002.
- Rendu (C.), Calastrenc (C.), Le Couédic (M.), Berdoy (A.), dir., *Estives d'Ossau. 7000 ans de pastoralisme dans les Pyrénées*, Toulouse, Éditions Le Pas d'Oiseau-Parc national des Pyrénées-Laboratoire Framespa (UMR 5136), 2016.
- **Ouvrages sur les Vosges**
- Boyé (P.), *Les Hautes-Chaumes des Vosges*, Nancy, Berger-Levrault, 1903.
- Huot-Marchand (M.), *La Vosgienne, cœur et fierté du massif*, Haroué, Éditions Gérard Louis, 2017.
- Lalévée (V.), *À l'ombre des Hautes-Chaumes*, Saint-Dié, impr. Loos, 1956.
- Leser (G.), Schneider (M.) et Lacoumette (G.), *Marcaires d'hier, fermiers d'aujourd'hui*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 1991.
- Raimbault (J.), *Une architecture pour l'estive, les marcairies de la vallée de Munster*, Colmar, Éditions Lieux-Dits, 2010.
- Ribstein (J.), « La transhumance bovine dans le massif vosgien et l'arc alpin : analyse ethno-écologique », thèse, Université Marc Bloch / Université des sciences humaines de Strasbourg, 2005.

Filmographie sommaire

- **Films documentaires** [par ordre chronologique]

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Chez les réalisateurs, la filmographie de la transhumance est importante, tout comme des peintres (Émile Loubon Théodore Jourdan, Léo Lélée, Eugène Burnand) et des photographes (Robert Doisneau, Marcel Coen) l'ont représentée, en particulier avant qu'elle cesse de se faire à pied.

- *La Grande Pastorale*, court-métrage, réal. J. Gourguet, 1937, 20 min.
- *Pastorale d'automne*, court-métrage, réal. É. Logereau, prod. L'Atelier du Film, 1958, 14 min.
- *Gens et métiers de Provence*, réal. J. Mascaux, prod. J. Mascaux, 1958, 50 min. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=8L4jutcw5P4>
- *Bergers des grands espaces*, 3 documentaires sur cassette vidéo : « Pourquoi pas à pied ? », « Là-haut sur la montagne » et « Hivernage », réal. G. Quiblier, prod. Conseil général Alpes-de-Haute-Provence/GIE Ovin PACA, 1997, 46 min
- *Da a piaghja a a muntagna*, réal. N. Vincensini, prod. PNR de Corse, 1977, 60 min.
- *Le Chasseur de la nuit*, d'après Henri Pourrat, réal. J. Renard, prod. Cinétévé, 1993, 90 min.
- *J'ai eu la chance d'être berger*, réal. G. Rivière, prod. A. Miquel/AKTIS, 1994, 26 min.
- *Fils de transhumance, un troupeau entre la Crau et l'Alpe*, réal. G. Marot, prod. G. Marot, FROSE/Maison de la transhumance, 2003, 33 min. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=1R8aoqayNwY>
- *La Transhumance d'Alphonse*, réal. D. Buttner, prod. Manaba, 2005, 52 min.
- *Moments d'alpages en Belledonne*, réal. F.-X. Busnel, prod. Pastoralismes du Monde / Le Hérisson bavard, 2006, 26 min.
- *Les Bergers du Mont d'Or*, DVD, réal. J.-P. Macchioni, prod. Vie des Hauts Production / France 3 / Conseil régional de Franche-Comté / Télé Saugeais, 2010, 52 min.
- *Les Bergères*, réal. D. Buttner, prod. Manaba, 2011, 64 min.
- *Bergers de l'Aigoual, éleveurs des Causses et Cévennes*, réal. M. Khanne, prod. Artis, 2014, 53 min.
- *Des brebis et des femmes*, réal.-prod. L. Fleury, 2016, 52 min.
- *En transhumance vers le Bonheur*, réal. M. Khanne, prod. Artis, 2017, 60 min.
- *Les Bergers du futur*, réal. L. Roux, prod. Les Contes modernes / Les Productions du lagon / France 3, 2018, 52 min.
- *Sur la route des bergers*, réal. P. Cardeillac, prod. ZED, 2019, 52 min.
- *Le Goût de la réglisse*, réal. P. Fossat-Boutet, prod. THM Productions / viaOccitanie, 2019, 70 min. En ligne : <https://viaoccitanie.tv/le-gout-de-la-reglisse/>
- **Reportages**
 - « La fabrication des colliers chez Jean Bonnemason Carrère », vallée d'Ossau, réal. Pierre Castets, 2002, 5 min 21 : <https://www.dailymotion.com/video/x7ueff>
 - « L'avenir du pastoralisme sur les estives souletines », réal. Aldudarrak Bideo, 2010, 10 min 28 : <https://www.youtube.com/watch?v=SHWwNVioQgw>
 - « Le berger sans terres », prod. : TVPI, 2010, 8 min : <https://www.youtube.com/watch?v=dtDAbDyco-4>
 - « Un berger basque "sans terre" », émission Esprit des Pyrénées-Atlantiques, prod. Herges Production / TV Izard, 2011, 4 min 05 : https://www.youtube.com/watch?v=Xtg1ppod_8o
 - « Descente des bergers et des troupeaux en Soule », Artzainen eraistea, Aldudarrak bideon 2012, 6 min 39 : https://www.youtube.com/watch?v=ytN_-iKepR8
 - « L'association La Route de la transhumance », émission *Des racines et des ailes*, réal. François Cardon, prod. Eclectic Production, 2012, 19 min 12 :

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

https://www.youtube.com/watch?v=n2hl_hA6zc4

- « Ravitaillement des bergers » et « Fromage de brebis », prod. Herhes Production TV Izard, 2014, 10 min 19 : <https://www.youtube.com/watch?v=EWfwOTorr4>
- « Transhumance en vallée d'Ossau », prod. Office de tourisme de la vallée d'Ossau, 2014, 24 min 44 : <https://www.youtube.com/watch?v=X6oAJxUoPbo>
- « Pyrénées, à l'école des bergers », prod. Géoreportage Arte, 2015, 53 min 16 : <https://www.youtube.com/watch?v=FFz9Zo9qCDI>
- « Artisanat : l'un des derniers fabricants de sonnailles de France », Bourdettes (Pyrénées-Atlantiques), prod. Meteoalacartelemag, 2016, 5 min 53 : <https://www.youtube.com/watch?v=4xo5VURrjRE>
- « La fabrication des parapluies de bergers », prod. meteoalacartelemag, 2016, 5 min 25 : <https://www.youtube.com/watch?v=kJfaks52KR0>
- « La marque d'Urepel », prod. Images du Pays basque, 2017, 6 min 18 : https://www.youtube.com/watch?v=TNeonm3bY_Y
- « Fêtes de la transhumance du Haut-Salat (Ariège) », prod. publicimes.com, 2017, 4 min 27 : <https://www.youtube.com/watch?v=ZoedfbiIsUc&feature=youtu.be>
- « Etxola : artizain Iratin / Vie de berger(e)s à Iraty Bixoko », réal. Stéphane Etchegaray, 2019, 14 min 05 : https://youtu.be/i_69YRCIhDs
- « La montée aux estives en Soule », réal. Xibero Telebista, 2019, 7 min 33 : <https://www.youtube.com/watch?v=dkE-l82s6To>
- « Muletage en Béarn », réal. Lucas Madebos, 2019, 8 min 14 : <https://www.youtube.com/watch?v=oFiZu3bFVkJ>

• Festivals de film

– *Festival international du film « Pastoralismes et grands espaces »* (<http://www.festival-pastoralismes.com/>)

Organisé depuis 1992, au mois d'octobre, en Isère, il met les films en concours. La production moyenne déposée est de 12-15 courts et longs métrages, fictions ou réalités, chaque année. Le festival recense et prime les initiatives cinématographiques en cinéma pastoral. Depuis 2012, les versions antérieures sont accessibles auprès de la Fédération des alpages de l'Isère (moteur de recherche en ligne : <http://www.festival-pastoralismes.com/catalogue/>).

– *Festival du film « Pastoralisme d'aujourd'hui et de demain »*

Organisé par le CERPAM et ESTIVALP, en partenariat avec ALPAGE, la Maison de la transhumance et le festival « Pastoralisme et grands espaces », il se tient depuis 2019 au début du printemps à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence).

Sitographie sommaire

Gestion des territoires de la transhumance

- Association COPAGE Lozère : <http://www.copage-lozere.org/>
- Aubrac Sud Lozère : <http://www.aubrac-sud-lozere.com/transhumance/>
- Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes : <https://aura.chambres-agriculture.fr/>
- Chambres d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté : <https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/>
- Chambres d'agriculture Corse : <https://corse.chambres-agriculture.fr/>
- Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine : <https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Chambres d'agriculture Provence Alpes-Côte d'Azur : <https://paca.chambres-agriculture.fr/>
- Chambre régionale d'agriculture Grand Est : <https://grandest.chambre-agriculture.fr/>
- Chambre régionale d'agriculture Occitanie : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/>
- Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes : www.causses-et-cevennes.fr
- Parc national des Cévennes : www.cevennes-parcnational.fr
- Parc naturel régional Aubrac : <https://www.parc-naturel-aubrac.fr/>
- Parc naturel régional Livradois-Forez : <https://www.parc-livradois-forez.org/>
- Région Alsace : <https://www.visit.alsace/experiences/participer-a-transhumance/>
- Vallée de la Bruche : https://www.valleedelabruche.fr/fr/decouvrir/sortir/agenda/F215001842_fete-de-la-transhumance-belmont.html
- Vallée de Munster : <https://www.vallee-munster.eu/fr/>

Associations, fédérations et syndicats spécialisés

- Association Buru Beltza (sur la Manex tête noire et les systèmes transhumants) : <https://www.facebook.com/Association-Buru-Beltza-661428504043495/>
- Association des AFP et GP des Pyrénées-Orientales : <http://www.pastoralisme66.fr/>
- Association des bergers du Jura franco-suisse : <http://www.bergersdujura.org/>
- Association des éleveurs de brebis Rouges du Roussillon, Caussenardes des Garrigues et Raïoles : <https://raioles-caussenardes-rouges.jimdofree.com>
- Association des éleveurs et transhumants des Trois Vallées béarnaises (AET3V) : <https://www.estives-bearn.com/>
- Association départementale d'économie montagnarde (ADEM) de la Drôme : <https://adem26.wordpress.com>
- Association française de pastoralisme : <http://www.pastoralisme.net/>
- Association « La Davalada » : <http://www.sorties-rando.fr/randonnee/la-davalada/>
- Association « Traditions en Aubrac » : <http://www.traditionaubrac.fr/>
- Association « La route de la transhumance » : <http://www.laroutedelatranshumance.com/>
- Auvergne estives : https://www.facebook.com/auvergnestives/?ref=py_c
- Centre départemental de l'élevage ovin des Pyrénées-Atlantiques : <https://www.cdeo64.fr/>
- Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace des Pyrénées-Orientales : <http://gip-crpge.com/>
- Fédération des AFP et GP des Pyrénées-Atlantiques : <http://www.afp-gp-64.fr/>
- Fédération des Alpagnes de l'Isère : www.alpages38.org
- Fédération des commissions syndicales du massif pyrénéen : <http://www.montagnes-des-pyrenees.org/>
- Fédération pastorale de l'Ariège : <http://www.pastoralisme09.fr/>
- Groupe folklorique « Les Marcaires de la vallée » (Munster, 68) : alfred.braesch@free.fr
- Office de tourisme de Couserans (fêtes de la transhumance) : <https://www.tourisme-couserans-pyrenees.com/evenements/transhumances-en-couserans.php>
- Office de tourisme de l'Aubrac (fêtes de la transhumance) : <https://www.tourisme-aveyron.com/fr/evenements/temps-forts/transhumance-aveyron>
- Société d'économie alpestre de Savoie et Haute-Savoie : www.echoalp.com
- Suaci Montagn'Alpes : <http://www.suaci-alpes.fr/-Pastoralisme,129->

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Centres de recherche et de valorisation et sites de ressources

- Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) : <https://cerpam.com>
- Maison de l'Agropastoralisme et de l'Environnement des Causses méridionaux et du Lodévois : <http://www.cpie-causses.org/web/spip.php?rubrique82>
- Maison de l'Alpage (Chamonix, 74) : www.chamonix.com/maison-de-l-alpage.49-189756.fr.html
- Maison de l'Aubrac (Aubrac, 12) : <https://maisondelaubrac.fr>
- Maison de la Transhumance (Salon-de-Provence, 13) : www.transhumance.org
- Maison des Alpagnes (Besse-en-Oisans, 38) : www.maisondesalpagnes-besse.com
- Maison du Berger et des Cultures pastorales alpines (Champoléon, 05) : <http://maisonduberger.com>
- Site « Pasturisimu Corsu » : <https://sites.google.com/view/pasturisimu-corsu>

Institutions patrimoniales

- Écomusée de Cuzals : www.musees.lot.fr
- Institution patrimoniale du Haut-Béarn : <http://iphb.free.fr/>
- Musée cévenol (Le Vigan, 30) : <https://museeevenol-levigan.jimdofree.com>
- Musée Maison rouge (Saint-Jean-du-Gard, 30) : <http://www.maisonrouge-musee.fr>
- Musée de l'Agriculture (Coltines, 15) : www.coltines.com
- Musée de la Cloche et de la Sonnaïlle (Hérépian, 34) : <https://www.grandorb.fr/Tourisme/Musee-de-la-Cloche-et-de-la-Sonnaïlle/Tourisme/5/266.html>

Produits issus de la transhumance

- Interprofession ovine et caprine de Corse : <http://www.aop-brocciu.com>
- Site « A fieri di U Casgiu » : <https://www.fromages-corse.org/>
- Site « Casgiu Casanu » (fromages fermiers de Corse) : <http://www.casgiucasanu.fr/>
- Site « Estive du Béarn Saveurs d'altitude » : <https://www.estives-bearn.com/produits/fromage-estive/>
- Site « Fromages de Savoie » : www.fromagesdesavoie.fr
- Site du Label rouge « Bœuf fermier Aubrac » : <https://www.boeuffermieraubrac.fr>
- Syndicat AOP Fourme d'Ambert : <https://www.fourme-ambert.com/>
- Syndicat AOP Fourme de Montbrison : <https://www.fourme-de-montbrison.fr>
- Syndicat de défense du fromage Beaufort AOP : www.fromage-beaufort.com
- Syndicat de défense du fromage Laguiole AOP : <https://www.fromage-laguiole.fr/>
- Syndicat de défense et de promotion des charcuteries de Corse « Salameria Corsa » : www.charcuteriedecorse.com
- Syndicat Interprofessionnel du Reblochon AOP : www.reblochon.fr
- Syndicat de la Tome des Bauges AOP : www.tome-des-bauges.com
- Syndicat de l'Emmental de Savoie IGP : www.emmental-de-savoie.com
- Syndicat de la Tomme de Savoie IGP : www.emmental-de-savoie.com
- Syndicat interprofessionnel du fromage Abondance AOP : www.fromageabondance.fr
- Syndicat interprofessionnel du Chevrotin AOP : www.chevrotin-aop.fr
- Syndicat de la raclette de Savoie IGP : www.raclette-de-savoie.fr

Races locales associées à la transhumance

- Collectif des Races locales de massif : <https://www.races-montagnes.com/>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Maison de la Salers (Saint-Bonnet-de-Salers, 15) : <https://www.maisondelasalers.fr/>
- Race Tarentaise : www.race-tarentaise.com
- Race bovine Abondance : www.abondance.asso.fr
- Race bovine Vosgienne : <https://www.racevosgienne.com>
- Race caprine corse : www.facebook.com/Associu-capraghji-corsi-
- Race Ferrandaise : <http://www.associationlaferrandaise.com/>
- Race Gasconne : <http://iphb.free.fr/>
- Race Thônes et Marthod : www.union-eleveurs-race-thones-et-marthod.com
- Races ovines des Pyrénées centrales : <https://www.races-montagnes.com/> et <https://www.agneaudespyrenees.com/>
- Races ovines laitières des Pyrénées : <https://www.cdeo64.fr/>

Autres supports

- Article « Transhumance, une descente en version intimiste », *Vosges Matin*, édition de Remiremont, 7 octobre 2019
<https://www.vosgesmatin.fr/edition-de-remiremont/2019/10/07/transhumance-une-descente-en-version-intimiste>
- Article « La transhumance se prépare au Markstein dans les Vosges », par Loïc Schaeffer, *France3Grand Est*, 12 octobre 2017 :
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/vosges/massif-vosgien/transhumance-se-prepare-au-markstein-vosges-1346589.html>
- Bande dessinée *Okatsu*, pour parler du pastoralisme aux jeunes générations :
<https://www.youtube.com/watch?v=leZde4XppkU&feature=youtu.be>
- Magazine *Isula Muntagna* : <https://www.isulamuntagna.corsica/>
- Site « La Transhumance » (entre vallée du Lot et volcan cantalien) : <https://www.transhumance.info/>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Pour coordonner la réalisation de la présente fiche d'inventaire, un comité de pilotage et un comité technique, avec des organismes, privés et publics, ont été ainsi constitués : Eric Brua, David Arnaud et Philippe Gamen (FNPNR et FPNRF), Christine Valentin et Patrick Escure (APCA), Thierry Rapin (CNE), Bruno Caraguel (AFP et FAI), Emmanuel Coste (INTERBEV), Michèle Boudoin (CNE), Grégoire Turpin (Planète Terroirs), Florent Campello (OS Vosgienne), Guy Durand (CORAM et DIVAGRI), Laura Étienne (UMT Pasto), Sabrina Largo (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes), Laurent Bouscarat (Chambre d'agriculture Cantal et association Auvergne Estives), Morgane Costes-Marre et Amandine Priac (Entente interdépartementale Causses et Cévennes), Anne Castex (SUACI), Patrick Fabre (Maison de la transhumance), Laurent Garde (CERPAM), François Casabianca (INRAE), Philippe Meynier (OS Brebis Corse), Jan Siess (Association des bergers du Jura franco-suisse), Claude Soulas (CEDEO), Cédric Conteau (ANCT Alpes), Vincent Juillet (ANCT Massif central), Emeric Jouhet (CORAM), Jean-Luc Chauvel (CORAM), Anne Busselot (ANCT Massif Pyrénées), Laura Étienne (Idele, UMT pasto) et Magali Jouven (Institut Agro, UMT Pasto). Le secrétariat général a été assuré par Fabienne Gilot (CORAM). Après des échanges informels au Salon international de l'agriculture (Paris, février 2019), cette instance s'est réunie à 5 reprises à l'Agrapôle de Lyon (8 avril, 12 juin, 11 septembre 2019, 8 janvier 2020) et en visioconférence (16 avril 2020).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Sur le territoire français, l'élaboration de la fiche d'inventaire s'est appuyée sur plus de 20 réunions de rencontre et d'échanges avec les acteurs de terrain dans chaque territoire, de septembre 2019 à mars 2020 :

Alpes et Provence

Réunions : Les Adrets (26 novembre 2019), Salon-de-Provence (17-18 décembre 2019), Aix-en-Provence (7 janvier et 14 février 2020).

- Anne Castex, directrice de SUACI Montagn'Alpes, anne.castex@suaci.fr
- Bruno Caraguel, directeur de la Fédération des Alppages de l'Isère, bruno.caraguel@alpages38.org
- Patrick Fabre, directeur de la Maison de la Transhumance, Domaine du Merle, Salon-de-Provence, mdt@transhumance.org
- Laurent Garde, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée, lgarde@cerpam.fr
- Sébastien Mailland, coordinateur de la Société d'économie alpestre de Savoie, smailand@sea73.fr
- Dominique Narboux, directrice de l'Association départementale d'économie montagnarde Drôme, dominique.narboux@adem-drome.fr
- Antoine Rouillon, directeur de la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie, sea74@echoalp.com

Corse

Réunions : Corte (INRAE, 20 janvier 2020), ODARC (21 janvier 2020)

- Jean-Félix Acquaviva, député et président du Comité de massif
- Marie-Pierre Bianchini, directrice de l'ODARC
- François Casabianca, président de centre INRAE Corte, francois.casabianca@inrae.fr
- Jean-Paul Dubeuf, ingénieur de recherche INRAE, Centre de Corse (LRDE)
- Emmanuelle Guigues, conseillère en élevage, Chambre d'agriculture de Corse du Sud, emmanuelle.guigues@corse-du-sud.chambagri.fr
- Nelly Lazzarini, présidente de l'Association régionale des producteurs de fromages fermiers de Corse, Casgiu Casanu, nelly.lazzarini@gmail.com
- Philippe Meynier, représentant de la Corse au CORAM, président de l'organisme de sélection de la brebis de race Corse, uprabrebiscorse@worldonline.fr
- Lionel Mortini, président de l'ODARC, membre de l'exécutif du territoire corse
- Jérôme Regetti, conseiller du président de l'ODARC
- Jean-François Sammarcelli, président de la Chambre régionale d'agriculture de la région Corse, sammarcelli.jf@gmail.com
- Jean-Michel Sorba, ingénieur d'étude INRAE, Centre de Corse (LRDE)
- Philippe Teinturier, directeur de l'organisme de sélection ovine de Casabianda, uprabrebiscorse@gmail.com

Jura

Réunions : par téléphone (20 février et 6 avril 2020)

- Norbert Bournez, ancien président de l'Association des bergers du Jura franco-suisse, 25240 Mouthe
- Marie-Astrid Lombard, animatrice de l'Association régionale de développement agricole et rural (ARDAR) du Jura, chargée de mission Pastoralisme, chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, marie-astrid.lombard@bfc.chambagri.fr
- Guillaume Millot, commissaire à l'aménagement du massif du Jura, CGET, 25000 Besançon
- Pierre-Henry Pagnier, président de l'ARDAR du massif du Jura, 12 rue de Franche-Comté, 25480 École-Valentin, pnanou@orange.fr
- Quentin Putelat, Association des bergers du Jura franco-suisse et amis (ABJFSA), 06 89 27 05 95, 5A route

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

des Lacs, 39130 Le Frasnois

- Jan Siess, coordinateur BTS Gestion et Protection de la Nature, spécialité Montagne, LEGTA Montmorot, pilote du festival « A la rencontre des bergers du Jura », administrateur de l'ABJFSA
- Jean-Pierre Vansteelant, chargé de mission Agriculture, PNR du Haut-Jura, 39310 Lajoux, jp.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Massif central

Réunions : Entente interdépartementale des Causses et Cévennes à Florac (15 novembre 2019), Chambre d'agriculture à Saint-Flour (19 novembre 2019, 17 janvier et 12 février 2020), Maison du PNR de l'Aubrac à Aubrac (13 janvier et 3 février 2020), Maison du PNR Livradois-Forez à Saint-Gervais-sous-Meymont (3 février 2020)

- Michel Barou, administrateur, Syndicat AOP Fourme de Montbrison, syndicat@fourme-montbrison.fr
- Julien Bertolotti, animateur, La Jasserie du coq noir, surlestracesducoqnoir@orange.fr
- Christian Bonal, Association Bœuf fermier Aubrac, j.bonal@orange.fr
- Julien Buchert, chargé de mission Agropastoralisme, Parc national des Cévennes, 6bis place du Palais, 48400 Florac, julien.buchert@cevennes-parcnational.fr
- Jérôme Bussière, chargé de mission Biodiversité, forêts, zones humides, Parc régional des Grands Causses, 71 boulevard de l'Ayrolle, 12100 Millau, jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr
- Noémie Cabannes, animatrice Pacte pastoral intercommunal, communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres solidaires », 30124 L'Estréchure, pactepastoral@cac-ts.fr
- François Calais, Association Davalada, francois.calais@wanadoo.fr
- Sarah Castets, technicienne, UPRA Aubrac, sarah.castets@aubrac.net
- Guy Chautard, administrateur, Association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise, asso.laferrandaise@gmail.com
- Claudy Combe, chargée de mission, Parc naturel régional Livradois-Forez, contact@parc-livradois-forez.org
- Élise Crégut, animatrice, Musée de la Fourme d'Ambert, mfa63@gmx.fr
- Arnaud David, directeur, PNR Aubrac, direction@parc-naturel-aubrac.fr
- Erika Delobel, animateur, La Jasserie du coq noir, surlestracesducoqnoir@orange.fr
- Alain Denis, Jasserie Jean-Marie, 04 73 95 23 37
- Patricia Despeuyroux, Tradition en Aubrac, traditionsenaubrac@orange.fr
- Pauline Fallot, conseillère territoriale, Chambre agriculture Lozère pauline.fallot@lozere.chambagri.fr
- Bertrand Fénon, président, Coopérative d'estives de Chalmazel, 04 77 24 89 05
- Jean-Claude Fontanier, Tradition en Aubrac, jean-claude.fontanier@orange.fr
- Christophe Force, administrateur, Coopératives d'estives des Monts du Forez, christophe.force@orange.fr
- Benjamin Foulleron, éleveur transhumant en vallées cévenoles, 06 11 59 63 14 / 04 66 94 04 65
- Jean-Pierre Fournieux, chargé de mission, Parc naturel régional Livradois-Forez, contact@parc-livradois-forez.org
- Anne Fréville-Bougette, directrice CPIE des Causses méridionaux, Maison de l'Agropastoralisme et de l'Environnement, 34520 Le Caylar, dir.cpie.causses@gmail.com
- Emmanuelle Genevet, service Pastoralisme, Chambre régionale d'agriculture, 4a chemin des Caves, 30340 Saint-Privat-des-Vieux, emmanuelle.genevet@occitanie.chambagri.fr
- Christine Gros, présidente de la Fédération interdépartementale des Groupements pastoraux Gard Lozère, david-christine.gros@orange.fr
- Wanda Goujas, conseillère territoriale, Chambre agriculture Aveyron, wanda.goujas@aveyron.chambagri.fr
- Nathalie Gourabian, coordinatrice technique (animation foncière, gestion de l'espace, brûlage pastoral et

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

expertises agro-environnementales), Association COPAGE, 25 avenue Foch, 48000 Mende, nathalie.gourabian@lozere.chambagri.fr

- Bernard Grellier, berger retraité, col de Perjuret 48400 Fraissinet-de-Fourques, grellier.b@orange.fr
- Christine Gros, éleveuse, transhumante au massif de l'Aigoual, présidente de la Fédération des Groupements pastoraux Gard-Lozère, david-christine.gros@orange.fr
- Jean-Louis Issaly, éleveur, président de l'association Transhumance en Quercy, lieu-dit Magnens, 46240 Lunegarde, jeanlouis.issaly@gmail.com
- Dominique Lyszczarz, chargé de mission Observatoire et Cartographie, Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, 23^{ter} avenue Jean-Monestier, 48400 Florac, observatoire@causses-et-cevennes.fr
- Olivier Maurin, éleveur berger, 7 rue Devezou, 48800 Prévencières, olivier.maurin48000@gmail.com
- Patrick Mayet, éleveur transhumant sur l'Aigoual, 06 72 73 13 03
- Pierre-Yves Méchin, administrateur, SICA de Garniers, pierreyvesmechin@neuf.fr
- Jérôme Mercier, berger en vallées cévenoles, 06 42 44 35 49
- Patrice Michalet, administrateur, Syndicat AOP Fourme de Montbrison, syndicat@fourme-montbrison.fr
- Patrick Mouliade, Association Bœuf fermier Aubrac, pn.mouliade@orange.fr
- Serge Niel, Tradition en Aubrac, niel.aulos@orange.fr
- Aurélie Passel, animatrice, Syndicat AOP Fourme de Montbrison, syndicat@fourme-montbrison.fr
- Victoria Penel, chargée de mission, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, victoria.penel@puy-de-dome.fr
- Élodie Perret, chargée de mission, Parc naturel régional Livradois-Forez, e.perret@parc-livradois-forez.org
- Jean-François Petit, Association Éleveurs d'Aubrac Pays d'Olt, eleveursaubrac@orange.fr
- Réjane Pintard, secrétaire générale, Sous-préfecture de Florac, 14 esplanade Marceau-Farelle, 48400 Florac, rejane.pintard@lozere.gouv.fr
- Anthony Planat, animateur, La Jasserie du coq noir, surlestracesducoqnoir@orange.fr
- Rémy Pumain, président, Coopératives d'estives des Monts du Forez, remy.pumain@orange.fr
- Catherine Rocher, service commun Pastoralisme, Chambre régionale d'agriculture, 25 avenue Foch, 48000 Mende, catherine.rocher@occitanie.chambagri.fr
- Caroline Salaün, directrice du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, 3 avenue du Sergent-Triaire, 30120 Le Vigan, grandsitenavacelles@orange.fr
- Nathalie Savalois, éleveuse et bergère sur l'Aigoual, col de Salidès, 06 76 44 65 15
- Bruno et Anne-Marie Sérieys, éleveurs bergers, président du Groupement pastoral de La Vialasse, 48220 Le Pont-de-Montvert ; Murviel-lès-Montpellier, 06 74 15 12 07
- Chantal Serres, Association Éleveurs d'Aubrac Pays d'Olt, eleveursaubrac@orange.fr
- Murielle Vabret, Association Davalada, murielle.vabret@wanadoo.fr
- André Valadier, président, PNR Aubrac, andrevaladier@gmail.com
- Chloë Vayssier, chargée de mission Agriculture, PNR Aubrac, agriculture@parc-naturel-aubrac.fr
- Marie-Pierre Vayssier, Aubrac Sud Lozère, marie-pierre.vayssier@hotmail.fr
- Marion Vernoux, technicienne, UPRA Aubrac, marion.vernoux@aubrac.net

Pyrénées

Réunions : Saint-Palais (24 septembre 2019 et 13 février 2020), Toulouse (10 et 15 octobre 2019, 20 janvier, 6 février et 5 mars 2020), Foix (19 décembre 2019), Prades (14 janvier 2020) et Saint-Gaudens (23 janvier 2020)

- Cécile Aguerre, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, c.aguerre@pa.chambagri.fr

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Sophie Alzieu, éleveuse transhumante, présidente GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Marc Aramendi, directeur de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, m.aramendi@fdsea64.fr
- Coralie Artano, animatrice de l'Association des commissions syndicales du Pays basque, coralie64130@hotmail.fr
- Abel Baqué, éleveur transhumant, abelbaque@gmail.com
- Jean-François Bataille, président AFP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Régis Baudiffier, conseiller Entreprises en montagne, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, r.baudiffier@hautes-pyrenees.chambagri.fr
- Jérémy Beaumes, Fédération des Réserves catalanes, jeremy.beaumes@espaces-naturels.fr
- Jean-Louis Bial, ancien transhumant, président de l'AFP d'Eus, bialjelo@sfr.fr
- Christophe Blandin, éleveur transhumant, GDS des Hautes-Pyrénées, tofou74@yahoo.com
- Guy Bobé, transhumant, bobeo386@orange.fr
- Claudine Botebol, éleveuse transhumante, maire de Boule-d'Amont (66130), claudinebotebol@gmail.com
- Christophe Cambou, directeur de la Fédération pastorale de l'Ariège, cambou@pastoralisme09.fr
- Claude Carrière président AFP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Natacha Casteil, éleveuse transhumante, catllar66@gmail.com
- Alain Champrigaud, responsable territorial, Chambre d'agriculture de l'Aude, a.champrigaud@aude.chambagri.fr
- Francis Chevillon, éleveur transhumant, président GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Jean-Pierre Chourrout, vice-président de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn, jean-pierre.chourrout@wanadoo.fr
- Léa Chouvion, pôle Territoires, Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, lea.chouvion@lrmp.chambagri.fr
- Francis Claverie, éleveur transhumant, président de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Baptiste Coustau-Guilhou, chargé de mission Agriculture, agroalimentaire et forêt, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, baptiste.coustau-guilhou@le64.fr
- Anne-Marie Doumecq, éleveuse transhumante, élue de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, albert.elgoyen-doumecq@orange.fr
- Romain Duboscq, animateur pastoral, Centre départemental de l'élevage ovin des Pyrénées-Atlantiques, r.duboscq@ccdeo-ordiarp.fr
- Patrick Etchegaray, éleveur transhumant, vice-président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, patrick.etchegaray@nordnet.fr
- Patrick Ferrie, éleveur transhumant, président de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Sophie Gesta, PNR des Pyrénées catalanes, sophie.gesta@parc-pyrenees-catalanes.fr
- Gisèle Gouaze, éleveuse transhumante, présidente de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Joseph Goyenheix, éleveur transhumant, président de la Commission syndicale du Pays de Cize, jojomenddi@laposte.net
- Maylis Goyheneix, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, m.goyheneix@pa.chambagri
- Coline Grandjacques, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture de l'Ariège, coline.grandjacques@ariege.chambagri.fr
- Olivier Gravas, éleveur transhumant, olivier.gravas@wanadoo.fr
- Laure Gros, animatrice pastorale, Centre départemental de l'élevage ovin des Pyrénées-Atlantiques, l.gros@ccdeo-ordiarp.fr
- Françoise Guidel, éleveuse transhumante, lecalmadou@wanadoo.fr

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Didier Hervé, directeur de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn, didier.herve-iphb@wanadoo.fr
- Sébastien Indagallur, directeur de la Commission Syndicale du Pays de Soule, csps.sebastien@orange.fr
- Jean-Louis Jauréguiberry, chargé du pastoralisme, direction régionale de l'Agriculture, des Industries agro-alimentaires et de la Pêche, jean-louis.jaureguiberry@nouvelle-aquitaine.fr
- Jean-François Lacazette, éleveur, représentant de la FDSEA des Pyrénées-Atlantiques, jflacazette@yahoo.fr
- Maïder Laphitz, directrice territoriale Pays basque, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, m.laphitz@pa.chambagri.fr
- Kati Loyatho, éleveuse transhumante, Fédération des AFP et GP des Pyrénées-Atlantiques, contact@ekiola.com
- Christelle Marchand, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, c.marchand@pastoralisme66.fr
- Olivier Maurin, éleveur transhumant, président de l'Organisme de sélection des races ovines laitières des Pyrénées et de la Fédération nationale de défense du pastoralisme, o.maurin64@gmail.com
- Vincent Mignon, transhumant, maire de Nohèdes (66500), as.campets@orange.fr
- Jean-Pierre Mirouze, éleveur transhumant, président de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Joseph Paroix, éleveur transhumant, co-président de l'Association des éleveurs et transhumants des Trois Vallées béarnaises, paroix.joseph@laposte.net
- André Quaranta, éleveur transhumant, président de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Olivier Ralu, éleveur transhumant, président de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Bruno Saurat, éleveur transhumant, président de GP, Fédération pastorale de l'Ariège
- Alain Servat, président d'AFP
- Claude Soulas, directeur du Centre départemental de l'élevage ovin des Pyrénées-Atlantiques, c.soulas@ccdeo-ordiarp.fr
- Isabelle Talabère, éleveuse transhumante, Fédération pastorale de l'Ariège
- David Tourreuil, directeur de la Commission syndicale du Pays de Cize, david.cize@orange.fr
- Sébastien Uthurriague, vice-président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et président du Comité d'orientation Montagne, sebastien-uthurriague@orange.fr
- Jérémie Weller, animateur pastoral, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, j.weller@pastoralisme66.fr

Vosges

Réunions : par téléphone (16 et 23 décembre 2019), Munster (4 février 2020)

- Florent Campello, éleveur, président de l'OS Vosgienne, campello.florent@gmail.com
- Jean-Michel Curien, éleveur, responsable de la commission Communication, OS Vosgienne, curien0741@orange.fr
- Roger Deybach, éleveur OS Vosgienne, bdeybach@gmail.com
- Mathilde Doyen, chargée de mission Patrimoine culturel, PNR des Ballons des Vosges, m.doyen@parc-ballons-vosges.fr
- Roger Lochert, électeur, OS Vosgienne, kahlenwasen@yahoo.fr

La fiche a aussi été alimentée par deux projets tutorés d'étudiants de Supagro à Toulouse et Florac (D. Besombes, P. Merlet et C. Dehays, licence GENA, enquête-collecte auprès des bergers des Causses et Cévennes). D'autres échanges ont eu lieu lors de manifestations : Festival du film Pastoralisme et Grands Espaces (Grenoble, 12 oct. 2019) ; assemblée générale de la Fédération nationale de défense du pastoralisme, à Villefort (Lozère) (1^{er} févr. 2020) ; Salon international d'agriculture (Paris, 22 févr.-1^{er} mars 2020) ; Salon agricole de Tarbes (6 mars 2020) avec un débat sur « La transhumance, un patrimoine culturel immatériel mondial ? Comment la transmettre, la faire perdurer, tout en s'adaptant au monde agricole de demain ».

V.2. Soutiens et consentements reçus

L'inscription des pratiques et savoir-faire de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel a fait l'objet du recueil de 47 lettres de consentement :

- Monsieur Marc Aboucal, directeur de l'Institut d'éducation à l'agro-environnement (IEAE) de Florac
- Monsieur Abel Baqué, président de l'Association des associations foncières pastorales et groupements pastoraux des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Sébastien Barbotou, président de la Fédération départementale des associations syndicales autorisées des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Antoine Baurès, président de la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales
- Madame Fabienne Bonet, président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- Monsieur Patrice Boulet, président de l'association COPAGE Agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère
- Monsieur Philippe Cahn, président de l'Association départementale d'économie montagnarde de la Drôme
- Monsieur Florent Campello, président de l'Organisme de sélection de la race bovine vosgienne
- Monsieur Bruno Caraguel, président de l'Association française du pastoralisme
- Monsieur Denis Carretier, président de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
- Monsieur Jean-Luc Chauvel, président du Collectif des races locales de massif
- Monsieur Henri Couderc, président la communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- Monsieur Jacques Courron, président de la Fédération régionale ovine du Sud-Est (FROSE)
- Monsieur Lionel Escoffier, président du Collectif pour la promotion du Mérinos d'Arles
- Monsieur Jean-Michel Etcheberry, président de la Commission syndicale de l'Ostabaret
- Madame Laura Étienne, Institut de l'élevage, co-animatrice de l'Unité mixte « Ressources et transformations des élevages pastoraux en territoires méditerranéens » (UMT Pasto)
- Monsieur Luc Falcot, président du Centre d'études et de réalisations pastorales en Méditerranée (CERPAM)
- Monsieur Alain Fauconnier, président du Parc naturel régional des Grands Causses
- Monsieur Joseph Goyheneix, syndic de la Commission syndicale du pays de Cize
- Madame Christine Gros, présidente de la Fédération des groupements pastoraux Gard/Lozère
- Monsieur Dominique Gueytte, président de la Maison régionale de l'élevage de Provence Alpes Côte d'Azur
- Monsieur Jean-Louis Issaly, président de l'association Transhumance en Quercy
- Monsieur Philippe Lacube, président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège
- Madame Anne Legile, directrice du Parc national des Cévennes
- Madame Denise Leiboff, maire de Lieuche, présidente de la Fédération nationale des communes pastorales (21 avril 2020) et présidente de l'Association des communes pastorales de la région Sud-PACA
- Monsieur Jean-Luc Linard, directeur général de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Monsieur Simon Lompède, président de l'association Transhumances en Couserans
- Monsieur Désiré Loyatho, président du Centre départemental de l'élevage ovin (CDEO) des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur Sébastien Mailland-Rosset, coordinateur de la Société d'économie alpestre de la Savoie
- Monsieur Olivier Maurin, président de l'Organisme de sélection des trois races locales de brebis laitières des Pyrénées
- Monsieur Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Monsieur Philippe Meynier, président de l'Organisme de sélection de la race ovine corse (OS Corse-Pecura corsa)
- Monsieur Charles-Henri Moulin, Montpellier SupAgro, co-animateur de l'UMT Pasto
- Madame Marie-Odile Nozières-Petit, INRAe, animatrice de l'UMT Pasto
- Monsieur Pierre-Henry Pagnier, président de l'Association régionale de développement agricole et rural du massif du Jura (ARDAR)
- Madame Sophie Pantel, présidente de l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes
- Monsieur Charles Pélissier, président d'Alpage, fédération des groupements pastoraux des Hautes-Alpes
- Monsieur Laurent Pons, président du syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles
- Monsieur Quentin Putelat, président de l'Association des bergers du Jura franco-suisse et amis
- Monsieur Denis Rebreyend, président de la Fédération des alpages de l'Isère
- Monsieur Antoine Rouillon, directeur de la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie
- Monsieur René Tramier, président de l'association Maison de la Transhumance, centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes
- Madame Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère
- Monsieur Thomas Vidal, président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires
- Monsieur Jean-Michel Vigier, président d'Auvergne Estives
- Madame Anne-Lucie Wack, administratrice provisoire de l'Institut Agro et directrice de Montpellier SupAgro

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

- Laura Étienne (Idele, UMT pasto), Laura.Etienne@idele.fr, et Magali Jouven (Institut Agro, UMT Pasto), magali.jouven@supagro.fr
- Fabienne Gilot, secrétariat général du CORAM, projets.fabiennegilot@gmail.com
- Emeric Jouhet, directeur du CORAM, coram@racesdefrance.fr

Alpes et Provence

- Bruno Caraguel, directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère
- Anne Castex, directrice de SUACI Montagn'Alpes

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Patrick Fabre, directeur de la Maison de la Transhumance
- Laurent Garde, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée

Corse

- Jean-Michel Sorba, ingénieur d'étude au LRDE (INRAE, Corte), Centre INRA de Corse, département scientifique TERRA, jean-michel.sorba@inrae.fr
- François Casabianca, président de centre INRAE Corte, francois.casabianca@inrae.fr
- Jean-Paul Dubeuf, ingénieur de recherche INRAE, Centre de Corse (LRDE)

Jura

- Marie-Astrid Lombard, animatrice de l'ARDAR, chargée de mission Pastoralisme, Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, 12 rue Franche-Comté, 25480 École-Valentin
- Pierre-Henry Pagnier, président de l'Association régionale de développement agricole et rural (ARDAR) du massif du Jura, 12 rue de Franche-Comté, 25480 École-Valentin
- Quentin Putelat, Association des bergers du Jura franco-suisse et amis (ABJFSA), 06 89 27 05 95, 5A route des Lacs, 39130 Le Frasnois
- Jan Siess, coordinateur BTS Gestion et Protection de la Nature, spécialité Montagne, LEGTA Montmorot, pilote du festival « A la rencontre des bergers du Jura », administrateur de l'ABJFSA

Massif central

- Laurent Bouscarat, coordinateur, Auvergne Estives, 26 rue du 139^e Régiment d'infanterie, BP 239, 15002 Aurillac Cédex, laurent.bouscarat@cantal.chambagri.fr
- Morgane Costes-Marre, directrice de l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, 23^{ter} avenue Jean-Monestier, 48400 Florac, mcostesmarre@causses-et-cevennes.fr, 04 66 48 31 23
- Isabelle Lapèze, chargée de mission Agriculture Environnement, coordinatrice de la politique de reconquête des « espaces embroussaillés », Conseil départemental du Lot, avenue de l'Europe, Regourd, 46004 Cahors Cédex 9, isabelle.lapeze@lot.fr, 05 65 53 43 25
- Élodie Perret, chargée de mission Agriculture et Valorisation des produits, Parc naturel régional Livradois-Forez, Le Bourg, 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont, e.perret@parc-livradois-forez.org
- Chloé Vayssier, chargée de mission Développement agricole, Parc naturel régional Aubrac, place d'Aubrac, 12470 Aubrac, agriculture@parc-naturel-aubrac.fr

Pyrénées

- Régis Baudiffier, conseiller d'entreprises en montagne, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, r.baudiffier@hautes-pyrenees.chambagri.fr
- Christophe Cambou, directeur de la Fédération pastorale de l'Ariège, cambou@pastoralisme09.fr
- Léa Chouvion, pôle Territoire, Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, lea.chouvion@lrmp.chambagri.fr
- Coline Grandjacques, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture de l'Ariège, coline.grandjacques@ariege.chambagri.fr
- Alain Champrigaud, responsable territorial, Chambre d'agriculture de l'Aude, a.champrigaud@aude.chambagri.fr
- Christelle Marchand, animatrice pastorale, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, c.marchand@pastoralisme66.fr
- Claude Soulas, directeur du Centre départemental de l'élevage ovin des Pyrénées-Atlantiques, c.soulas@ccdeo-ordiarp.fr
- Jérémie Weller, animateur pastoral, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, j.weller@pastoralisme66.fr

Vosges

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Florent Campello, président de l'OS Vosgienne, campello.florent@gmail.com
- Nathalie Péquignot, directrice de communication et de valorisation OS Vosgienne, nathalie.pequignot@alsace.chambagri.fr

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

- Martine Bergues, ethnologue, Conseil départemental du Lot, avenue de l'Europe Regourd, 46004 Cahors Cédex 9, martine.bergues@lot.fr
- Cyril Isnart, anthropologue, Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (UMR 7307 CNRS-Aix-Marseille Université), MMSH, 5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, 13094 Aix-en-Provence cedex 2, isnartc@gmail.com
- Marie-Odile Nozières-Petit, enseignante associée à Montpellier SupAgro, UMR Selmet (INRA, Montpellier SupAgro, Cirad), 2 place Viala, 34000 Montpellier, marie-odile.nozieres-petit@inra.fr

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Alpes du Nord et du Sud, Causses et Cévennes, Corse, Jura, Massif central, Provence, Pyrénées, Vosges, septembre 2019-avril 2020.

Date de remise de la fiche

10 mai 2020

Année d'inclusion à l'inventaire

2020

N° de la fiche

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00469

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswk255</uri>